

BURKINA FASO

Secrétariat Permanent du Plan National
de Développement Economique et Social



Métadonnées des indicateurs
du Cadre de mesure
de la performance globale
du PNDES

Février 2019

Premier Ministère

Secrétariat général

Secrétariat Permanent du Plan National
de Développement Economique et Social

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Métadonnées des indicateurs du Cadre de mesure de la performance globale du PNDES

Élaboré avec l'appui du Sous-programme Statistiques du Programme d'appui à la gestion publique et
aux statistiques (PAGPS/SPS) financé par l'Union Européenne



Février 2019

Premier Ministère

BURKINA FASO

Secrétariat général

Unité - Progrès - Justice

Secrétariat Permanent du Plan National
de Développement Economique et Social

Métadonnées des indicateurs du Cadre de mesure de la performance globale du PNDES

Élaboré avec l'appui du Sous-programme Statistiques du Programme d'appui à la gestion publique et
aux statistiques (PAGPS/SPS) financé par l'Union Européenne



Février 2019

AVANT PROPOS

Le Secrétaire Permanent du PNDES a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs les Métadonnées des indicateurs du Cadre de mesure de la performance globale du PNDES.

Une métadonnée est une information complémentaire, nécessaire à la compréhension d'une autre information dans le but de permettre une utilisation pertinente. Ainsi, l'objectif de la présente publication est de fournir aux utilisateurs toutes les informations utiles permettant une parfaite compréhension des indicateurs du PNDES afin que ces derniers soient utilisés à bon escient.

Les indicateurs dont les métadonnées sont décrites proviennent de la matrice du Cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES (Annexe 3 du document du PNDES). Ils sont au nombre de 171 et classés par axe stratégique et par effet attendu du PNDES.

Les informations fournies pour chaque indicateur, dans la mesure de leur disponibilité, sont les suivantes :

Indicateur	Dénomination de l'indicateur
Code	Code de l'indicateur
Définition	Définition de l'indicateur
Objectif et cible visés	Si disponibles, objectifs et cibles PNDES
Raison d'être	Bien fondé de l'indicateur
Méthode de calcul	Formule de calcul de l'indicateur
Sources de données	Indications des données rentrant dans la formule de calcul de l'indicateur, des opérations par lesquelles elles sont obtenues et des structures qui les produisent
Périodicité des mesures	Fréquence à laquelle l'indicateur est produit
Considérations sexo-spécifiques	Situation de l'indicateur par rapport aux questions liées au sexe
Désagrégation	Niveaux de désagrégation possibles de l'indicateur (désagrégation géographique et autres)
Observations et limites	Clarifications, spécifications, réserves, limites ou toute information supplémentaire permettant de mieux comprendre l'indicateur
Propositions d'amélioration	Suggestions pouvant permettre une amélioration de l'indicateur
Structure responsable	Structure qui produit ou diffuse l'indicateur

Le Secrétaire Permanent exprime sa profonde gratitude à toutes les structures qui ont contribué à l'élaboration du document. Il formule également ses remerciements à l'endroit de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à cette activité, en particulier l'Union européenne qui ont apporté un appui technique et financier à travers le Sous-programme Statistiques du PAGPS.

Le Secrétaire Permanent

M. Alain SIRI

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	5
SOMMAIRE	7
LISTE DES INDICATEURS	9
INDICATEURS D'IMPACT	15
AXE 1 : RÉFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION	31
EA 1.1.1 : La démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	33
EA 1.1.2 : La sécurité et la protection civile sont renforcées.....	39
EA 1.1.3 : La défense est renforcée	42
EA 1.1.4 : L'accès à l'information juste est assuré pour tous	43
EA 1.1.5 : Les coopérations régionale et internationale sont améliorées.....	46
EA 1.1.6 : L'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées	50
EA 1.1.7 : Le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.....	54
EA 1.2.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces	57
EA 1.2.2 : L'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion.....	64
EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	66
EA 1.3.2 : Les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace	69
AXE 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN	71
EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	73
EA 2.1.2 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré	83
EA 2.1.3 : Le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement.....	86
EA 2.2.1 : L'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré	89
EA 2.2.2 : La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées.....	96
EA 2.2.3 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré	102
EA 2.3.1 : La recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie.....	108
EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	111
EA 2.4.2 : Les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	120

EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	125
EA 2.5.2 : L'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis ...	132
EA 2.5.3 : La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée	137
EA 2.5.4 : L'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	141
AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS	145
EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	147
EA 3.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	157
EA 3.2.1 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	159
EA 3.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	164
EA 3.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	169
EA 3.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	173
EA 3.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée	181
EA 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	185
EA 3.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	190
EA 3.4.3 : La contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue	198
EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement	200
EA 3.5.2 : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte	204

LISTE DES INDICATEURS

INDICATEURS D'IMPACT	15
• Incidence de la pauvreté ou proportion de pauvres ou P0	17
• Incidence de la pauvreté en milieu rural	20
• Profondeur de la pauvreté ou Indice d'écart de pauvreté ou gap de pauvreté ou P1	22
• Taux de croissance économique	24
• Part de l'industrie manufacturière dans le PIB.....	25
• Part des produits manufacturés dans les exportations de biens	26
• Productivité de la main d'œuvre occupée (en milliers de FCFA)	27
• Nombre moyen d'emplois décentés créés par an	28
• Taux de croissance démographique	29
AXE 1 : RÉFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION	31
EA 1.1.1 : La démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés	33
• Qualité globale des institutions nationales (CPIA).....	33
• Taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU).....	34
• Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance	35
• Temps moyen de traitement d'une affaire civile	36
• Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	37
• Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel	38
EA 1.1.2 : La sécurité et la protection civile sont renforcées	39
• Taux de couverture des régions en plan ORSEC	39
• Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels	40
• Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants)	41
EA 1.1.3 : La défense est renforcée	42
• Taux de réalisation des exercices terrains	42
EA 1.1.4 : L'accès à l'information juste est assuré pour tous	43
• Taux de couverture du territoire par la télévision nationale.....	43
• Taux de couverture du territoire par la radio nationale.....	44
• Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	45
EA 1.1.5 : Les coopérations régionale et internationale sont améliorées.....	46
• Taux d'internalisation des textes communautaires.....	46
• Part contributive de la diaspora au PIB	47
• Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	48
• Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	49
EA 1.1.6 : L'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées	50
• Niveau de satisfaction des usagers/clients.....	50
• Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative	51
• Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative	52
• Taux d'OSC suivis	53
EA 1.1.7 : Le système de redevabilité est développé à tous les niveaux.....	54

• Indice sur le budget ouvert (IBO).....	54
• Indice de perception de la corruption (IPC)	55
• Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique	56
EA 1.2.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces .	57
• Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD.....	57
• Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	58
• Taux de pression fiscale	59
• Taux d'absorption des ressources	60
• Taux de prévisibilité de l'aide (Prévisibilité de l'appui budgétaire à moyen terme)	61
• Proportion des PTF appliquant la division du travail	62
• Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite	63
EA 1.2.2 : L'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion	64
• Classement Doing Business	64
• Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	65
EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée	66
• Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales.....	66
• Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales	67
• Nombre de centres d'état civil secondaires	68
EA 1.3.2 : Les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace.....	69
• Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT	69
• Taux de réalisation des effets attendus des PLD	70
AXE 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN.....	71
EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous	73
• Rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes.....	73
• Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes (Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou taux de mortalité infanto juvénile)	75
• Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans	77
• Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD).....	78
• Proportion des Dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs ...	79
• Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes	80
• Taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population âgée de 15 à 24 ans	81
• Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées	82
EA 2.1.2 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré.....	83
• Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus ...	83
• Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans	84
• Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	85
EA 2.1.3 : Le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement.....	86
• Indice synthétique de fécondité (ISF)	86
• Couple-année protection en pourcentage	87
• Taux de dépendance économique	88

EA 2.2.1 : L'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré	89
• Taux brut de scolarisation au préscolaire	89
• Taux d'achèvement au primaire	90
• Taux d'achèvement au post-primaire	91
• Indice de parité ou Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	92
• Indice de parité ou Rapport filles/garçons dans l'enseignement post primaire	93
• Indice de parité ou Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	94
• Nombre de classes sous paillotes	95
EA 2.2.2 : La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées	96
• Pourcentage des effectifs de l'enseignement technique et professionnel (ETP) dans les établissements publics et privés par rapport à l'ensemble des effectifs du post primaire et du secondaire au niveau national	96
• Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale	97
• Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés	98
• Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux	99
• Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (des 18 ans et plus)	100
EA 2.2.3 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré	102
• Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	102
• Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle	103
• Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)	104
• Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle	105
• Proportion des filières professionnalisant	106
• Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	107
EA 2.3.1 : La recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie	108
• Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)	108
• Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie	109
• Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique	110
EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous	111
• Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE	111
• Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi	112
• Taux de chômage	113
• Taux de sous-emploi du secteur agricole	114
• Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques	115
• Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	116
• Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs	117
• Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	118
• Taux de couverture du RAMU	119
EA 2.4.2 : Les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement	120

• Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	120
• Proportion des handicapés actifs occupés	121
• Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge	122
• Nombre d'enfants en situation de rue	123
• Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs.....	124
EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti	125
• Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	125
• Taux d'accès à l'assainissement familial amélioré en milieu rural.....	127
• Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides.....	129
• Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)	130
• Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée	131
EA 2.5.2 : L'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis	132
• Taux de couverture électrique nationale.....	132
• Taux d'électrification nationale.....	133
• Taux d'électrification nationale urbain.....	134
• Taux d'électrification nationale rural	135
• Part des énergies renouvelables dans la production totale.....	136
EA 2.5.3 : La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée.....	137
• Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel.....	137
• Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	138
• Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées.....	139
• Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire.....	140
EA 2.5.4 : L'accès à des logements décents et aux bâtiments publics est assuré pour tous	141
• Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie	141
• Nombre de ménages ayant accès à un logement décent	142
• Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction	143
AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS	145
EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable	147
• Part des productions irriguées dans la production agricole totale	147
• Taux de couverture des besoins céréaliers	148
• Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA).....	149
• Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire.....	150
• Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie	151
• Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)	152
• Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	153
• Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel	154
• Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle.....	155
• Quantité de poissons produite	156
EA 3.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée	157

• Proportion des ménages agricoles non résilients	157
• Proportion des ménages vulnérables structurels	158
EA 3.2.1 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	159
• Part du secteur secondaire dans le PIB	159
• Part de l'industrie manufacturière dans le PIB.....	160
• Taux de transformation des produits agricoles.....	161
• Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an.....	162
• Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat	163
EA 3.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée	164
• Part de l'industrie touristique dans le PIB	164
• Part de l'industrie culturelle dans le PIB	165
• Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB	166
• Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés.....	167
• Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques.....	168
EA 3.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru	169
• Part des industries extractives dans le PIB	169
• Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières	170
• Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière.....	171
• Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier	172
EA 3.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents	173
• Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs	173
• Proportion des entreprises utilisant l'Internet	174
• Contribution des postes et télécommunications au PIB	175
• Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire	176
• Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands	177
• Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers)	178
• Taux de crédit à l'économie	179
• Taux élargi de bancarisation.....	180
EA 3.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée.....	181
• Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens.....	181
• Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations	182
• Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)	183
• Quantité de viande exportée.....	184
EA 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées	185
• Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	185
• Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités	186
• Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges	187
• Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE	188
• Taux de recouvrement de la CFE.....	189
EA 3.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie	190

• Proportion de routes bitumées.....	190
• Proportion de pistes rurales aménagées.....	191
• Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées.....	193
• Puissance installée (en Mégawatts).....	194
• Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA).....	195
• Débit internet national.....	196
• Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois.....	197
EA 3.4.3 : La contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue.....	198
• Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB.....	198
• Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions.....	199
EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement.....	200
• Proportion des espaces de conservation sous aménagement.....	200
• Proportion de superficies des aires de protection faunique sous aménagement.....	202
• Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares).....	203
EA 3.5.2 : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte.....	204
• Proportion de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable.....	204
• Nombre d'éco-villages créés.....	206
• Quantité de carbones séquestrés (en millions de tonnes).....	207

INDICATEURS D'IMPACT

Impacts attendus

L'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7%, de créer au moins 50 000 emplois décents par an, de faire baisser l'incidence de la pauvreté à moins de 35% et de ramener la croissance démographique annuelle à 2,7% en 2020.

Indicateurs d'impact :

- Incidence de la pauvreté
- Incidence de la pauvreté en milieu rural
- Profondeur de la pauvreté
- Taux de croissance économique
- Part de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Part des produits manufacturés dans les exportations de biens
- Productivité de la main-d'œuvre occupée (en milliers de FCFA)
- Nombre moyen d'emplois décents créés par an
- Taux de croissance démographique

Métadonnées des indicateurs d'impact :

Indicateur	Incidence de la pauvreté ou proportion de pauvres ou P0
Code	IND_000_1
Définition	<p>L'incidence de la pauvreté mesure le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national.</p> <p>Le seuil de pauvreté est le niveau de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme étant pauvre.</p>
Objectif et cible visés	<p><u>Impact PNDES</u> : Faire baisser l'incidence de pauvreté de 40,1% en 2015 à moins de 35% en 2020.</p>
Raison d'être	<p>Il est important de mesurer la pauvreté « pour maintenir le problème de la pauvreté à l'ordre du jour » (Ravallion, 1998). Il est facile en effet d'ignorer les pauvres s'ils sont statistiquement invisibles. Cet indicateur permet d'observer en permanence la proportion de la population nationale considérée comme pauvre. En outre, on ne peut aider les pauvres sans savoir combien ils sont, qui ils sont et où ils vivent.</p>
Méthode de calcul	<p>L'estimation de l'incidence de la pauvreté est précédée par celle du seuil ou ligne de pauvreté. Plusieurs méthodologies existent pour la détermination du seuil de pauvreté. Au Burkina Faso, comme dans bien des pays en développement, ce sont les seuils absolus qui sont privilégiés, et c'est la méthode du coût des besoins essentiels qui a prévalu depuis la première enquête prioritaire (EP-I en 1994) pour l'estimation du seuil de pauvreté absolue. L'estimation du seuil de pauvreté par la méthode des coûts de besoins essentiels se présente ainsi qu'il suit :</p> <p><u>Déterminer un panier de produits alimentaires représentatif des habitudes de consommation alimentaire au niveau national :</u></p> <p>Sur la base des données sur les dépenses de consommation collectées auprès des ménages, on détermine un panier moyen de biens alimentaires. Pour ce faire, les produits alimentaires sont ordonnés par ordre décroissant selon leurs dépenses au niveau national. On calcule les poids cumulés des dépenses alimentaires ainsi ordonnées et l'on retient les n premiers produits dont le poids cumulé correspond aussi bien aux habitudes alimentaires au niveau national que dans les 13 régions. En général, les n premiers produits représentant au moins 80% des dépenses alimentaires au niveau national confèrent une bonne représentation des habitudes alimentaires de la population.</p> <p><u>Estimer le coût de l'énergie nutritive (Za) à l'aide du panier alimentaire moyen :</u></p> <p>Sur la base du panier alimentaire moyen, on calcule en fonction des prix, les coûts nécessaires pour répondre aux besoins en énergie nutritive qui sont établis à 2 283 Kcal/jour par personne au Burkina Faso. Dans certains cas, l'on peut être amené à utiliser pour le panier alimentaire moyen, les coûts nécessaires pour répondre aux besoins en énergie nutritive pour chacune des régions.</p>

	<p><u>Estimer le seuil de pauvreté non alimentaire (Zna) :</u></p> <p>On estime le seuil non alimentaire soit à partir de la méthode d'Engels soit à l'aide du modèle paramétrique ou non paramétrique de Ravallion. Pour l'EICVM 2009-2010, c'est la méthode paramétrique de Ravallion qui a été utilisée. Notons que les résultats peuvent différer légèrement d'une méthode à une autre.</p> <p><u>Calculer le seuil de pauvreté national (Z) :</u></p> <p>La somme des deux seuils (alimentaire et non alimentaire) donne le seuil de pauvreté absolu. $Z=Za+Zna$</p> <p><u>Déterminer le nombre d'individus pauvres :</u></p> <p>On classe les individus en deux groupes : les pauvres sont ceux dont la dépense de consommation par tête est inférieure au seuil de pauvreté national et les non pauvres ceux dont la dépense de consommation par tête est au-dessus du seuil.</p> <p><u>Estimer l'incidence de pauvreté nationale :</u></p> <p>On rapporte le nombre d'individus pauvres à la population totale et on obtient ainsi l'incidence ou taux de pauvreté (P_0) qui peut s'exprimer également en pourcentage.</p> $P_0 = \frac{q}{N} * 100$ <p>(q= nombre d'individus pauvres et N = la population totale).</p>
Source de données	<p>Enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages (enquêtes budget-consommation) ;</p> <p>Relevés mensuels des prix des biens et services au niveau des régions au moins sur la période de l'enquête.</p> <p>Jusqu'en 2015, cinq enquêtes auprès des ménages réalisées par l'INSD permettent de disposer des indicateurs de pauvreté au niveau national : les enquêtes prioritaires de 1994 et 1998, l'EBCVM de 2003, l'EICVM 2009-2010 et l'EMC 2014. Une nouvelle enquête du même type est en cours en 2018 (EHCVM), elle est harmonisée au niveau des pays de l'UEMOA.</p>
Périodicité des mesures	<p>Compte tenu de l'ampleur des tâches, de la qualité recherchée dans la collecte des données, de la durée d'observation du ménage pouvant parfois atteindre 15 jours, les enquêtes du type budget-consommation coûtent excessivement chères pour le budget des pays en développement. En conséquence, la périodicité de ces enquêtes est généralement de cinq (5) ans.</p>
Considérations sexo-spécifiques	<p>Les ménages placés sous la responsabilité de femmes ont en général des revenus plus faibles et par conséquent des revenus par personne inférieurs au seuil de pauvreté. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de ménage adoptée pour la collecte des données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins du ménage. Que les ménages soient placés sous la responsabilité de femmes ou d'hommes, les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.</p>

Désagrégation	<p>La pauvreté est vécue différemment d'une zone géographique donnée à une autre et selon les moyens d'existence des ménages (les potentialités des zones économiques). Toutefois, la ventilation de l'indicateur dépend fortement de la portée de l'enquête sur les ménages dont les significativités des indicateurs à des petits domaines (province, commune etc.) ne peuvent être garanties compte tenu de la contrainte budgétaire. Notons que les enquêtes sur les ménages –réalisées jusque-là au Burkina Faso– prennent en compte généralement la ventilation selon les régions, les milieux de résidence et le sexe du chef de ménage.</p>
Observations et limites	<p>Les enquêtes sur les consommations des ménages coûtant très chères, elles sont généralement réalisées de façon transversale sur deux ou trois mois. Ce faisant, les données récoltées subissent les effets de saisonnalité si bien que d'une enquête à une autre, il se pose des problèmes de comparabilité. Par ailleurs, les problèmes de changement de méthodologie se posent également entre les enquêtes rendant souvent les indicateurs non comparables.</p> <p>Avec la décentralisation et surtout la communalisation intégrale, il y a des besoins en informations à des niveaux géographiques plus fins comme les communes, ce que les enquêtes ne peuvent fournir directement. Des évaluations peuvent néanmoins être effectuées à de faibles niveaux de désagrégation en appliquant des techniques de « cartographie de la pauvreté », utilisant les niveaux inférieurs de désagrégation fournis par les recensements de population.</p>
Propositions d'amélioration	<p>Des efforts doivent être faits pour améliorer et standardiser les méthodologies de collecte et de mesure de la pauvreté en garantissant la comparabilité inter-temporelle.</p>
Structure responsable	<p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p>

Indicateur		Incidence de la pauvreté en milieu rural
Code	IND_000_2	
Définition	<p>L'incidence de la pauvreté mesure le pourcentage de la population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté.</p> <p>Le seuil de pauvreté est le niveau de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme étant pauvre.</p>	
Objectif et cible visés	<p><u>Impact PNDES</u> : Faire baisser l'incidence de pauvreté en milieu rural de 47,5% en 2015 à moins de 38% en 2020.</p>	
Raison d'être	<p>Il est important de mesurer la pauvreté « pour maintenir le problème de la pauvreté à l'ordre du jour » (Ravallion, 1998). Il est facile en effet d'ignorer les pauvres s'ils sont statistiquement invisibles. Cet indicateur permet d'observer en permanence la proportion de la population nationale considérée comme pauvre. En outre, on ne peut aider les pauvres sans savoir combien ils sont, qui ils sont et où ils vivent.</p>	
Méthode de calcul	<p><u>Estimer l'incidence de pauvreté en milieu rural :</u></p> <p>On rapporte le nombre d'individus pauvres en milieu rural à la population rurale totale et on obtient ainsi l'incidence ou taux de pauvreté (P_0) qui peut s'exprimer également en pourcentage. $P_0 = \frac{q}{N} * 100$ (q= nombre d'individus pauvres en milieu rural et N = la population rurale totale).</p>	
Source de données	<p>Enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages (enquêtes budget-consommation) ;</p> <p>Relevés mensuels des prix des biens et services au niveau des régions au moins sur la période de l'enquête.</p> <p>Jusqu'en 2015, cinq enquêtes auprès des ménages réalisées par l'INSD permettent de disposer des indicateurs de pauvreté au niveau national : les enquêtes prioritaires de 1994 et 1998, l'EBCVM de 2003, l'EICVM 2009-2010 et l'EMC 2014. Une nouvelle enquête du même type est en cours en 2018 (EHCVM), elle est harmonisée au niveau des pays de l'UEMOA.</p>	
Périodicité des mesures	<p>Compte tenu de l'ampleur des tâches, de la qualité recherchée dans la collecte des données, de la durée d'observation du ménage pouvant parfois atteindre 15 jours, les enquêtes du type budget-consommation coûtent excessivement chères pour le budget des pays en développement. En conséquence, la périodicité de ces enquêtes est généralement de cinq (5) ans.</p>	
Considérations sexo-spécifiques	<p>Les ménages placés sous la responsabilité de femmes ont en général des revenus plus faibles et par conséquent des revenus par personne inférieurs au seuil de pauvreté. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de ménage adoptée pour la collecte des données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins du ménage. Que les ménages soient placés sous la responsabilité de femmes ou d'hommes, les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.</p>	

Désagrégation	<p>La pauvreté est vécue différemment d'une zone géographique donnée à une autre et selon les moyens d'existence des ménages (les potentialités des zones économiques). Toutefois, la ventilation de l'indicateur dépend fortement de la portée de l'enquête sur les ménages dont les significativités des indicateurs à des petits domaines (province, commune etc.) ne peuvent être garanties compte tenu de la contrainte budgétaire. Notons que les enquêtes sur les ménages –réalisées jusque-là au Burkina Faso– prennent en compte généralement la ventilation selon les régions, les milieux de résidence et le sexe du chef de ménage.</p>
Observations et limites	<p>Les enquêtes sur les consommations des ménages coûtant très chères, elles sont généralement réalisées de façon transversale sur deux ou trois mois. Ce faisant, les données récoltées subissent les effets de saisonnalité si bien que d'une enquête à une autre, il se pose des problèmes de comparabilité. Par ailleurs, les problèmes de changement de méthodologie se posent également entre les enquêtes rendant souvent les indicateurs non comparables.</p> <p>Avec la décentralisation et surtout la communalisation intégrale, il y a des besoins en informations à des niveaux géographiques plus fins comme les communes, ce que les enquêtes ne peuvent fournir directement. Des évaluations peuvent néanmoins être effectuées à de faibles niveaux de désagrégation en appliquant des techniques de « cartographie de la pauvreté », utilisant les niveaux inférieurs de désagrégation fournis par les recensements de population.</p>
Propositions d'amélioration	Des efforts doivent être faits pour améliorer et standardiser les méthodologies de collecte et de mesure de la pauvreté en garantissant la comparabilité inter-temporelle.
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur	Profondeur de la pauvreté ou Indice d'écart de pauvreté ou gap de pauvreté ou P1
Code	IND_000_3
Définition	La profondeur de la pauvreté ou indice d'écart de pauvreté ou gap de pauvreté indique dans quelle mesure les pauvres se situent en moyenne en dessous du seuil de pauvreté. C'est aussi l'écart moyen séparant la population du seuil de pauvreté (avec un écart zéro pour les non-pauvres), exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.
Objectif et cible visés	<u>Impact PNDES</u> : Réduire la profondeur 3,3% en 2015 à 1,6% en 2020.
Raison d'être	<p>La profondeur de la pauvreté mesure le coût de l'élimination de la pauvreté suivant le seuil de pauvreté. Elle indique en effet combien devrait être transféré en espèces (proportionnellement au seuil de pauvreté) aux pauvres pour relever leurs revenus ou leurs dépenses au niveau de seuil de pauvreté lorsque ceux-ci sont parfaitement ciblés. La profondeur de la pauvreté est un indicateur des économies potentielles qui pourraient être réalisées grâce au ciblage. En effet, en l'absence d'un ciblage, les politiques ne disposent d'aucune information sur les individus (qui est pauvre et qui n'est pas pauvre) ; dans ce cas l'éradication de la pauvreté nécessitera que chaque individu reçoive le maximum de ce qu'il faut pour le ramener au seuil de pauvreté c'est-à-dire le seuil de pauvreté.</p> <p>Plus l'indice de l'écart de pauvreté est faible, plus les possibilités d'économies sont importantes sur la base de l'identification des caractéristiques des pauvres — obtenues à partir d'une enquête ou d'une autre source d'information — permettant ainsi de cibler subventions et programmes d'aide.</p>
Méthode de calcul	<p>L'écart de pauvreté (G_i) est défini comme la différence entre le seuil de pauvreté et la dépense/revenu y_i pour un individu pauvre (en dessous du seuil de pauvreté). Pour les autres individus, cet écart est considéré comme nul. En utilisant la fonction indicatrice (I), l'écart de pauvreté peut s'écrire :</p> $G_i = (z - y_i)I(y_i < z) \text{ avec } I(y_i < z) = \begin{cases} 1 & \text{si } y_i < z \\ 0 & \text{si } y_i \geq z \end{cases}$ <p>La profondeur de pauvreté (indice d'écart de pauvreté) s'obtient alors :</p> $P_1 = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N \frac{G_i}{z}$
Source de données	<p>Enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages (enquêtes budget-consommation) ;</p> <p>Relevés mensuels des prix des biens et services au niveau des régions au moins sur la période de l'enquête.</p>
Périodicité des mesures	La périodicité de mesure de cet indicateur est au rythme des enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages, tous les cinq ans.

Considérations sexo-spécifiques	Les ménages placés sous la responsabilité de femmes ont en général des revenus plus faibles et par conséquent des revenus par personne inférieurs au seuil de pauvreté. Mais ce rapport doit être étudié avec soin pour tenir compte de la situation du pays et de la définition du chef de ménage adoptée pour la collecte des données, qui ne coïncide pas nécessairement avec celle de source principale de revenu subvenant aux besoins du ménage. Que les ménages soient placés sous la responsabilité de femmes ou d'hommes, les relations sexospécifiques influent sur la répartition et l'utilisation des ressources dans le ménage.
Désagrégation	La désagrégation de la profondeur de pauvreté est effective par région, par milieu de résidence et selon le genre. Elle pourrait l'être également suivant certaines catégories socio-économiques.
Observations et limites	Les observations sur l'incidence de la pauvreté s'appliquent également à la profondeur de pauvreté d'autant plus que les deux indicateurs sont généralement calculés sur les mêmes données.
Propositions d'amélioration	Les propositions d'amélioration de l'incidence de la pauvreté s'appliquent également à la profondeur de pauvreté d'autant plus que les deux indicateurs sont généralement calculés sur les mêmes données.
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur		Taux de croissance économique
Code	IND_000_4	
Définition	<p>Le taux de croissance économique est la variation relative du Produit intérieur brut (PIB) en volume d'une année sur l'autre.</p> <p>Le PIB est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés comme des facteurs de production intermédiaires.</p>	
Objectif et cible visés	<p><u>Impact PNDES</u> : Le taux de croissance en 2015 est 3,9%, 5,9% en 2016 et 6,3% en 2017. Le PNDES vise à atteindre et maintenir un taux de croissance annuel du PIB réel de 8,0% en 2020.</p>	
Raison d'être	<p>Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume est destiné à suivre la dynamique de création des richesses et du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles.</p>	
Méthode de calcul	<p>Le taux de croissance économique entre l'année n-1 et l'année n est donnée par :</p> $\text{Taux de croissance du PIB réel} = \frac{\text{PIB}_n - \text{PIB}_{n-1}}{\text{PIB}_{n-1}} \times 100$ <p>Où PIB_n est le PIB en volume de l'année n et PIB_{n-1} celui de l'année n-1</p>	
Source de données	<p>Le taux de croissance économique est rigoureusement calculé à l'issue de l'établissement des comptes de la nation et du calcul du PIB par l'INSD. Il existe plusieurs versions de comptes nationaux. Au cours d'une année n donnée, on dispose du compte définitif de l'année n-2 (produit par l'INSD), du compte provisoire de l'année n-1 (produit par l'INSD) et du compte prévisionnel de l'année n (produit avec l'Instrument automatisé de prévision (IAP) géré par la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)).</p>	
Périodicité des mesures	<p>L'indicateur et sa prévision sont produits annuellement respectivement par l'INSD et la DGEP.</p>	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	<p>Le taux de croissance du PIB peut être désagrégé par secteur et selon les différentes composantes du PIB.</p>	
Observations et limites	<p>Il n'est pas encore possible de connaître les contributions régionales à la croissance.</p>	
Propositions d'amélioration	<p>Mener à bien les études pilotes afin d'instaurer un système de comptabilité régionale.</p>	
Institutions responsables	<p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p> <p>Direction générale d'économie et de la planification (DGEP)/Ministère de l'économie et des finances ; www.dgep.gov.bf</p>	

Indicateur		Part de l'industrie manufacturière dans le PIB
Code	IND_000_5	
Définition	<p>La part de l'industrie manufacturière dans le PIB est le pourcentage de la valeur ajoutée du sous-secteur de l'industrie manufacturière dans le PIB à prix constant d'une année.</p> <p>L'industrie manufacturière est composée des entreprises ou unités exerçant principalement dans les branches suivantes : « Fabrication de produits alimentaires, égrenage et fabrication de textiles, boissons et tabac » et « Fabrication d'autres produits manufacturiers ».</p> <p>Le PIB est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur production.</p>	
Objectif et cible visés	Impact PNDES : Faire progresser la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 6,6% en 2015 à 12% en 2020.	
Raison d'être	Le calcul de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB est destiné à suivre la dynamique de création des richesses dans le secteur des industries manufacturières.	
Méthode de calcul	<p>La part de l'industrie manufacturière dans le PIB pour une année donnée est le rapport entre la valeur ajoutée des branches « Fabrication de produits alimentaires, égrenage et fabrication de textiles, boissons et tabac » et « Fabrication d'autres produits manufacturiers » réunies et le PIB global, exprimé en pourcentage.</p> <p>Elle peut être calculée selon la formule suivante :</p> $\text{Part de l'industrie manufacturière dans le PIB} = \frac{\text{VAB}_{\text{Industrie manufacturière}}}{\text{PIB}} \times 100$	
Source de données	Il est rigoureusement calculé à l'issue de l'établissement des comptes de la nation et du calcul du PIB par l'INSD complété des données provisoires DGEP.	
Périodicité des mesures	L'indicateur et sa prévision sont produits annuellement respectivement par l'INSD et la DGEP.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par branches : (i) Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac ; (ii) Fabrication d'autres produits manufacturiers. et par secteurs d'activité.	
Observations et limites	Avec le changement de l'année de base et le changement des nomenclatures internationales, l'égrenage de coton va être reclassé dans le secteur primaire.	
Propositions d'amélioration	Une fois les comptes nationaux de la nouvelle base publié, calculer l'indicateur en intégrant l'égrenage de coton qui fonctionne dans le cas spécifique de notre pays comme une industrie.	
Institutions responsables	<p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p> <p>Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)/Ministère de l'économie et des finances ; www.dgеп.gov.bf</p>	

Indicateur		Part des produits manufacturés dans les exportations de biens
Code	IND_000_6	
Définition	<p>La part des produits manufacturés dans les exportations de biens est la proportion de la valeur des produits fabriqués dans le pays et exportés dans la valeur totale des exportations de biens.</p> <p>Les exportations de biens correspondent à la valeur de biens fournis au reste du monde.</p>	
Objectif et cible visés	<p><u>Impact PNDES</u> : Faire progresser la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 puis à 20% en 2020.</p>	
Raison d'être	<p>La promotion des exportations des produits manufacturés en particulier dans la sous-région est une des stratégies définies par le PNDES pour booster la croissance du secteur tertiaire de l'économie nationale.</p> <p>Le calcul de la part des produits transformés dans les exportations permet de suivre cette dynamique.</p>	
Méthode de calcul	<p>La part des produits transformés dans les exportations pour une année donnée est le rapport entre la valeur des produits transformés exportés et la valeur de l'ensemble des exportations, exprimé en pourcentage.</p> <p>Elle peut être calculée selon la formule suivante :</p> $\text{Part des produits manufacturés dans les exportations de biens} = \frac{\text{Valeur des exportations des produits transformés}}{\text{Valeur totale des exportations de biens}} \times 100$	
Source de données	<p>Les statistiques du commerce extérieur sont élaborées par l'INSD à partir des statistiques douanières. Elles sont diffusées dans plusieurs publications spécifiques, en particulier dans l'Annuaire statistique du commerce extérieur. Ces publications sont disponibles sur le site internet de l'INSD : www.insd.bf</p>	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé et publié annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par certaines sections et certains chapitres de la nomenclature utilisée (Nomenclature SH)	
Observations et limites	L'indicateur est calculé à partir des valeurs FAB des exportations des produits par section de la nomenclature SH	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Productivité de la main d'œuvre occupée (en milliers de FCFA)
Code	IND_000_7	
Définition	<p>La productivité de la main d'œuvre occupée représente la richesse produite par emploi. Elle est estimée par le rapport entre le PIB réel et le nombre total de personnes occupées.</p> <p>Le PIB est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits moins la valeur des biens et services utilisés dans leur production.</p>	
Objectif et cible visés	<u>Impact PNDES</u> : Faire progresser la productivité de la main d'œuvre occupée de 818 600 FCFA en 2015 à 1 050 000 FCFA en 2020	
Raison d'être	<p>La croissance de la productivité du travail est un indicateur clé de la performance économique et un facteur essentiel d'évolution du niveau de vie de la population.</p> <p>La croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant peut se décomposer en croissance de la productivité du travail et en variation de l'utilisation de la ressource en main-d'œuvre. Ainsi, une croissance forte de la productivité du travail peut indiquer une utilisation accrue du capital, et/ou une diminution de l'emploi des travailleurs à faible productivité ou des gains d'efficacité et une vague d'innovation de façon générale.</p>	
Méthode de calcul	Productivité de la main d'œuvre occupée $= \frac{\text{PIB nominal}}{\text{Nombre total de personnes occupées}}$	
Source de données	L'indicateur pourrait être calculé à partir des comptes nationaux produits par l'INSD.	
Périodicité des mesures	L'indicateur doit avoir une périodicité annuelle.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	La désagrégation pourrait se faire par grands secteurs économiques et branches d'activités	
Observations et limites	L'enquête sur l'emploi n'étant pas annuelle, les données utilisées sur l'emploi seront des estimations.	
Propositions d'amélioration	Produire l'indicateur en proposant une méthode d'estimation de la population active occupée (par exemple en supposant le taux d'occupation de la dernière enquête sur l'emploi constant et en utilisant les projections de population).	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Nombre moyen d'emplois décents créés par an
Code	IND_000_8	
Définition	Le rapport de la conférence internationale du travail (1999) définit le travail décent comme "la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité."	
Objectif et cible visés	Impact PNDES : Faire progresser le nombre d'emplois décents créés par an de 22 700 en 2015 à plus de 50 000 en 2020.	
Raison d'être	Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.	
Méthode de calcul	Somme des emplois créés dans l'année disposant d'un contrat écrit et bénéficiant d'une affiliation à un organisme de sécurité sociale.	
Source de données	L'indicateur doit être produit à l'issue de toute enquête disposant d'un volet emploi.	
Périodicité des mesures	L'indicateur doit avoir une périodicité annuelle.	
Considérations sexo-spécifiques	La promotion de l'emploi féminin et de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes à compétences égales est un objectif majeur.	
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par niveau géographique, par sexe et selon diverses caractéristiques des emplois (type contrat, niveau de rémunération, secteur d'activité, etc.	
Observations et limites	<p>(i) La formulation de l'indicateur est à revoir, pourquoi s'agit-il d'un nombre moyen ?</p> <p>(ii) Il n'existe pas de définition nationale de l'emploi décent.</p> <p>(iii) Au niveau international, le travail décent s'analyse à l'échelle du pays à travers plusieurs indicateurs organisés principalement en 4 piliers.</p> <p>(iv) L'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) a organisé en 2018 une enquête nationale sur la main d'œuvre (ENMO) qui a permis d'estimer le nombre d'emplois créés dans le secteur formel de l'économie burkinabè en 2016 et 2017.</p>	
Propositions d'amélioration	Proposer une définition nationale de l'emploi décent et adapter les responsabilités et la périodicité de production en fonction des opportunités offertes par toutes les institutions et les opérations statistiques.	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Taux de croissance démographique
Code	IND_000_9	
Définition	Le taux de croissance démographique ou taux d'accroissement intercensitaire est le taux d'évolution moyen annuel de la population entre deux recensements de la population.	
Objectif et cible visés	<u>Impact PNDES</u> : Réduire le taux de croissance démographique à 3,1% en 2006 à 2,7% en 2020	
Raison d'être	Les données de population sont à la base de toutes les politiques, notamment les politiques sociales (éducation, santé, logement, emploi, justice, etc.). Il est indispensable de savoir à quel rythme moyen s'accroît la population annuellement pour adapter les infrastructures sociales. Le taux de croissance démographique permet en outre d'estimer le temps de doublement de la population.	
Méthode de calcul	<p>Le calcul du taux de croissance annuel moyen de la population nécessite de disposer des données de deux recensements. Ensuite, il est calculé de la façon suivante (exprimé en pourcentage) :</p> $t = \left(\sqrt[n]{\frac{P_n}{P_0}} - 1 \right) \times 100$ <p>Où t est le taux de croissance annuel moyen de la population ; n est le nombre d'années entre les deux recensements ; P_0 est la population du premier recensement ; P_n est la population du dernier recensement.</p>	
Source de données	Le taux de croissance de la population est calculé à l'issue de chaque recensement général de la population.	
Périodicité des mesures	Le taux de croissance de la population est calculé tous les 10 ans.	
Considérations sexo-spécifiques	Le taux de croissance de la population est généralement déterminé sans tenir compte des considérations sexo-spécifiques.	
Désagrégation	Le taux de croissance démographique est désagrégé selon tous les découpages géographiques existants.	
Observations et limites	Il faut en général attendre une période de 10 ans pour avoir une nouvelle valeur du taux de croissance de la population.	
Propositions d'amélioration	Il serait intéressant de déterminer un certain nombre d'enquêtes qui permettent d'estimer avec rigueur la population et donc de calculer le taux de croissance de la population à l'intérieur de la période intercensitaire.	
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

AXE 1 : RÉFORMER LES INSTITUTIONS ET MODERNISER L'ADMINISTRATION

Indicateurs de l'axe 1 :

- Qualité globale des institutions nationales (CPIA)
- Taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU
- Rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance
- Temps moyen de traitement d'une affaire civile
- Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale
- Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel
- Taux de couverture des régions en plan ORSEC
- Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels
- Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants)
- Taux de réalisation des exercices terrains
- Taux de couverture du territoire par la télévision nationale
- Taux de couverture du territoire par la radio nationale
- Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique
- Taux d'internalisation des textes communautaires
- Part contributive de la diaspora au PIB
- Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD
- Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur
- Niveau de satisfaction des usagers/clients
- Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative
- Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative
- Taux d'OSC suivis
- IBO
- IPC
- Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique
- Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD
- Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme
- Taux de pression fiscale
- Taux d'absorption des ressources
- Taux de prévisibilité de l'aide
- Proportion des PTF appliquant la division du travail
- Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite
- Classement Doing Business
- Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire
- Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales

- Pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales
- Nombre de centres d'état civil secondaires
- Proportion des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT
- Taux de réalisation des effets attendus des PLD
- Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes
- Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes
- Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans
- Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)
- Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs
- Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes
- Taux de prévalence du VIH
- Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées

Métadonnées des indicateurs de l'axe 1 :

EA 1.1.1 : La démocratie, les droits humains, la justice et la paix sont renforcés

Indicateur	
Code	IND_111_1
Définition	<p>CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) est un acronyme en anglais signifiant « Évaluation des politiques et des institutions en Afrique ».</p> <p>La CPIA est un outil de diagnostic annuel destiné à mesurer la qualité des structures politiques et institutionnelles publiques, et leur capacité à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté.</p>
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire progresser la CPIA de 3,6 en 2015 à 4,5 en 2018 puis à 4,8 en 2020
Raison d'être	L'objectif de l'indicateur est de renseigner les pouvoirs publics sur l'impact de leurs efforts déployés pour soutenir la croissance et lutter contre la pauvreté. Les notes obtenues servent aussi à déterminer le volume des prêts concessionnels et des dons que la Banque mondiale accorde aux pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne
Méthode de calcul	<p>Pour déterminer la CPIA, le staff de la Banque mondiale attribue à chaque pays des notes selon 16 critères, ainsi qu'un score global.</p> <p>Pour plus de détails : www.worldbank.org/africa/CPIA</p>
Source de données	Banque mondiale : www.worldbank.org/africa/CPIA
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé selon 4 rubriques et 16 critères
Observations et limites	Les notes et scores du CPIA sont basées sur la perception des membres du staff de la Banque mondiale.
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	Banque mondiale (www.worldbank.org/africa/CPIA)

Indicateur		Taux de mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU)
Code	IND_111_2	
Définition	Le taux de mise en œuvre des recommandations de l'EPU est la proportion des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU) qui ont été exécutées.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : 45% des recommandations de l'EPU mises en œuvre en 2020	
Raison d'être	<p>L'EPU a été établi par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée le 15 mars 2006 avec la création du Conseil des Droits de l'Homme Basé sur la coopération et le dialogue, l'EPU est un mécanisme du Conseil des Droits de l'Homme dont l'objectif est d'améliorer la situation des droits de l'homme dans chacun des 193 États membres des Nations Unies.</p> <p>Processus mené par les pairs, l'EPU consiste à passer en revue les réalisations des Etats en matière de droits humains. Cet examen a lieu tous les quatre (04) ans et demi.</p> <p>Le Burkina Faso s'est soumis au second cycle de l'EPU le 22 avril 2013 et le document final de son examen a été adopté le 18 septembre 2013. Au total, 165 recommandations ont été formulées à l'endroit de notre pays parmi lesquelles 133 ont été acceptées, 5 acceptées mais considérées comme déjà mises en œuvre et 27 recommandations refusées.</p> <p>La synthèse des recommandations (acceptées ou non) a permis de les regrouper en 43 thématiques qui devraient être mises en œuvre avant le prochain passage à l'EPU.</p> <p>Le taux de mise en œuvre des recommandations acceptées permet d'apprécier la volonté du Burkina Faso à respecter ses engagements pour l'effectivité des droits humains.</p>	
Méthode de calcul	<p>Taux de mise en oeuvre des recommandations de l'EPU</p> $= \frac{\text{Nombre de recommandations mises en oeuvre}}{\text{Nombre total de recommandations à mettre en oeuvre}} \times 100$	
Source de données	Rapport d'activités du MJDHPC	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	Non applicable	
Désagrégation		
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) / www.justice.gov.bf	

Indicateur	
Code	IND_111_3
Définition	Le rayon moyen d'accès à un Tribunal de Grande Instance (TGI) est la distance moyenne théorique à parcourir par un justiciable d'une localité pour accéder à un TGI.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire régresser le rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance de 60,3 km en 2015 à 58 km en 2018 puis à 54 km en 2020.
Raison d'être	Cet indicateur permet d'apprécier l'accessibilité physique des populations aux services de la justice, notamment les Tribunaux de Grande Instance (TGI). Il permet d'apprécier les efforts consentis pour réduire les distances à parcourir par les populations pour accéder à un TGI.
Méthode de calcul	$\sqrt{\frac{\text{Superficie (en Km}^2\text{)}}{\text{Nombre de TGI} \times 3,14}}$
Source de données	Annuaire et tableaux de bord statistiques de la justice
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	Non applicable
Désagrégation	Cours d'Appel
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Structures responsables	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC) / www.justice.gov.bf

Indicateur		Temps moyen de traitement d'une affaire civile	
Code	IND_111_4		
Définition	Le temps moyen de traitement d'une affaire civile est le temps mis en moyenne, de l'enrôlement d'une affaire civile à la date de la décision dessaisissant la juridiction saisie.		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Réduire le temps moyen de traitement d'une affaire civile de 2 mois 21 jours en 2015 à 2 mois en 2018 puis à 1 mois 15 jours en 2020		
Raison d'être	L'indicateur vise à capter les efforts du gouvernement dans l'amélioration du climat des affaires dont la célérité du traitement des contentieux en matière civile portés devant les juridictions est un élément important.		
Méthode de calcul	Rapport entre la somme des durées en mois, de la date d'enrôlement à la date du jugement (date de décision dessaisissant la juridiction), des affaires civiles traitées dans les tribunaux de grande instance, et le nombre total de ces affaires.		
Source de données	Annuaire et tableaux de bord statistiques de la justice		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement		
Considérations sexo-spécifiques	Non applicable		
Désagrégation	Par tribunal de grande instance		
Observations et limites	L'indicateur se limite aux jugements en première instance, les affaires frappées d'appel ne sont pas prises en compte. La durée indiquée ne traduit donc par la durée effective des affaires civiles.		
Propositions d'amélioration	La durée des affaires civiles en appel et en cassation doit être prise en compte pour évaluer la durée effective des affaires civiles.		
Institutions responsables	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS), Direction générale des affaires juridiques et judiciaires (DGAJJ)/Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)/ www.justice.gov.bf		

Indicateur		Temps moyen de traitement d'une affaire commerciale	
Code	IND_111_5		
Définition	Le temps moyen de traitement d'une affaire commerciale est le temps mis en moyenne, de l'enrôlement d'une affaire commerciale à la date de la décision dessaisissant la juridiction saisie.		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Réduire le temps moyen de traitement d'une affaire commerciale de 7 mois 3 jours à en 2015 à 5 mois en 2018 puis à 3 mois en 2020.		
Raison d'être	L'indicateur vise à capter les efforts du gouvernement dans l'amélioration du climat des affaires dont la célérité du traitement des contentieux en matière commerciale portés devant les juridictions est un élément important.		
Méthode de calcul	Rapport entre la somme des durées en mois, de la date d'enrôlement à la date du jugement (date de décision dessaisissant la juridiction), des affaires commerciales traitées dans les tribunaux de commerce de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et dans les chambres commerciales des tribunaux de grande instance, et le nombre total de ces affaires.		
Source de données	Annuaire et tableaux de bord statistiques de la justice.		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement		
Considérations sexo-spécifiques	Non applicable		
Désagrégation	Par tribunal de commerce et par tribunal de grande instance		
Observations et limites	L'indicateur se limite aux jugements en première instance, les affaires frappées d'appel ne sont pas prises en compte. La durée indiquée ne traduit donc par la durée effective des affaires commerciales.		
Propositions d'amélioration	La durée des affaires commerciales en appel et en cassation doit être prise en compte pour évaluer la durée effective des affaires commerciales.		
Institutions responsables	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS), Direction générale des affaires juridiques et judiciaires (DGAJJ)/Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)/ www.justice.gov.bf		

Indicateur		Taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel
Code	IND_111_6	
Définition	Le taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel est la proportion du corps électoral qui prend effectivement part au vote lors de l'élection du Président du Faso.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire augmenter le taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel de 60% en 2015 à 80 % en 2020	
Raison d'être	Le taux de participation de la population au scrutin électoral présidentiel est une mesure de l'intérêt de la population à la gestion de la chose publique. Une participation élevée renforce la légitimité du président élu.	
Méthode de calcul	<p style="text-align: center;">Taux de participation de la population au scrutin présidentiel</p> $= \frac{\text{Nombre de votants à l'élection présidentielle}}{\text{Nombre total d'inscrits sur la liste électorale}} \times 100$	
Source de données	Rapport de la Commission nationale électorale indépendante (CENI)	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit tous les 5 ans après chaque scrutin présidentiel	
Considérations sexo-spécifiques	La participation des femmes au scrutin électoral, quel qu'il soit, est une donnée essentielle pour la démocratie mais aussi et surtout pour l'expression du droit à la femme de participer au même titre que l'homme au suffrage.	
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé selon divers découpages géographiques du pays.	
Observations et limites	C'est un indicateur qui porte seulement sur les élections présidentielles. Et sa fréquence étant longue et difficile à garantir la mise en œuvre étant donné que le vote au Burkina Faso est un droit donc facultatif.	
Propositions d'amélioration	Il pourrait être revu dans le sens de mesurer la prise de parole des femmes dans les conseils municipaux ou régionaux lors des sessions que leurs instances respectives tiennent.	
Institutions responsables	Commission nationale électorale indépendante (CENI). DGESS/MATD	

EA 1.1.2 : La sécurité et la protection civile sont renforcées

Indicateur		Taux de couverture des régions en plan ORSEC
Code	IND_112_1	
Définition	<p>Le taux de couverture des régions en plan ORSEC est la proportion de régions qui ont des plans d'Organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC).</p> <p>Le plan ORSEC définit l'organisation des secours dans le cadre régional en cas de catastrophe. Il doit permettre d'anticiper et de gérer les événements en apportant une réponse graduée selon les circonstances.</p>	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire progresser le taux de 53% en 2015 à 78% en 2018 et 100% en 2020	
Raison d'être	<p>Cet indicateur permet de s'assurer du niveau de couverture des régions du pays en matière d'organisation des secours en cas de catastrophe.</p> <p>Le dispositif ORSEC doit se composer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un recensement et d'une analyse préalable des risques et des conséquences des menaces éventuelles ; - d'un dispositif opérationnel avec des dispositions générales et des dispositions spécifiques qui définit une organisation unique de gestion d'événement majeur ; - des phases de préparation, d'exercice et d'entraînement nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle. 	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre le nombre des régions qui ont des plans ORSEC et le nombre total des régions puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données	Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP)	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	La couverture du territoire nationale den plan d'organisation des secours et d'urgence ne tient pas compte du risque qui serait plus élevé pour une catégorie donné des populations contre un autre. Il s'agit d'un devoir pour l'Etat d'assurer le droit à la protection civile à chaque citoyen.	
Désagrégation	Cet indicateur peut être désagrégé selon les régions étant donné que celles-ci ne comptent pas le même nombre de provinces ni les mêmes potentialités économiques ou de risque.	
Observations et limites	L'indicateur ne prend en compte que le niveau régional, donc une cible qui est 13 alors que le niveau de la commune urbaine est de 49 qui s'approche plus de la réalité en terme de besoin de couverture du territoire nationale avec une meilleure expression du droit à la protection civile.	
Propositions d'amélioration	L'horizon 2020 étant très proche il s'agirait de viser une cible plus expressive en terme responsabilité de l'Etat dans le contexte de la décentralisation.	
Institutions responsables	DGESS/MATD	

Indicateur		Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels
Code	IND_112_2	
Définition	Le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels est la proportion de communes disposant d'au moins un service de sécurité sur le nombre total de communes.	
Objectif et cible visés	Cible PNDES : Faire passer le taux de 56,8% en 2015 à 64% en 2018 et 75% en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre l'évolution de la couverture du territoire national en service de sécurité	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre le nombre de services de sécurité opérationnels et le nombre total de localités devant disposer de services de sécurité opérationnels puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données	La DGESS/MSECU en collaboration avec la Direction Générale de la Police Nationale(DGPN) et l'Etat-major de la Gendarmerie Nationale(EMGN)	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	NA	
Désagrégation	National, régional et provincial	
Observations et limites	L'indicateur ne permet de connaître le niveau effectif d'opérationnalité des services de sécurité	
Propositions d'amélioration	Néant	
Institutions responsables	DGESS/Ministère de la Sécurité	

Indicateur		Ratio agent de sécurité sur population (norme 1 pour 400 habitants)
Code	IND_112_3	
Définition	Le ratio agent de sécurité sur population est le nombre théorique d'habitants pour un agent de sécurité. Nota bene : agent de sécurité = policier et gendarme	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le ratio de 1 agent pour 948 habitants en 2015 à 1 agent pour 930 habitants en 2018 puis à 1 agent pour 910 habitants en 2020.	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre la progression vers la norme de 1 agent de sécurité pour 400 habitants	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre le nombre d'agent de sécurité du pays et le nombre total de l'effectif de la population du pays	
Source de données	Le nombre d'agents de sécurité doit être fourni par la DGESS/MSECU la DGPN et l'EMGN et les chiffres de la population par les projections de population de l'INSD	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	NA	
Désagrégation	La désagrégation peut être obtenue par divers niveaux géographiques (National et régional)	
Observations et limites	L'indicateur est une mesure théorique. Toutefois, il faut noter que la répartition du personnel se fait suivant des critères bien précis et il ne peut avoir de concentration des effectifs dans les centres urbains sans raison objective. Aussi, l'indicateur ne permet pas de mesurer les capacités réelles d'opérationnalités des agents affectés dans les services de sécurité	
Propositions d'amélioration	Néant	
Institutions responsables	DGESS/Ministère de la Sécurité	

EA 1.1.3 : La défense est renforcée

Indicateur		Taux de réalisation des exercices terrains
Code	IND_113_1	
Définition	Le taux de réalisation des exercices terrains est la proportion d'exercices terrains prévus par les unités opérationnelles de la défense nationale effectivement réalisés.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux de 50% en 2015 à 70% en 2018 puis à 80% en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre la préparation des forces de défense pour accomplir leurs missions.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre le nombre d'exercices terrains réalisés et le nombre total d'exercices terrains prévus puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/ Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	

EA 1.1.4 : L'accès à l'information juste est assuré pour tous

Indicateur		Taux de couverture du territoire par la télévision nationale
Code	IND_114_1	
Définition	Le taux de couverture est la proportion du territoire national couvert par le signal de la télévision numérique de terre.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux de 53% en 2015 à 75% en 2018 puis à 100% en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre l'accès à l'information par la télévision numérique de terre partout où on se trouve sur le territoire.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre la superficie du territoire couverte par la télévision numérique de terre et la superficie totale du territoire puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données	Les données sont obtenues à partir des rayons de couverture de chaque émetteur. Donc la Société Burkinabè de télédiffusion(SBT) en fonction du nombre d'émetteurs implanté sur le territoire national établit annuellement ce taux.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	Néant	
Désagrégation	Néant	
Observations et limites	Néant	
Propositions d'amélioration	Sans objet	
Institutions responsables	DGESS/Ministère de la communication et des relations avec le parlement	

Indicateur		Taux de couverture du territoire par la radio nationale
Code	IND_114_2	
Définition	Le taux de couverture est la proportion du territoire national couvert par le signal radio de la RTB	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux de 48% en 2015 à 64% en 2018 puis à 80% en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre l'accès à l'information par la radiodiffusion partout où on se trouve sur le territoire.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre la superficie du territoire couverte par la radio et la superficie totale du territoire puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données	Les données sont obtenues à partir des rayons de couverture de chaque émetteur. Donc la Direction générale de radiodiffusion télévision du Burkina(DGRTB) en fonction du nombre d'émetteurs radio implanté sur le territoire national établit annuellement ce taux.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	Néant	
Désagrégation	Néant	
Observations et limites	Néant	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère de la communication et des relations avec le parlement	

Indicateur		Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique
Code	IND_114_3	
Définition	Le taux de couverture est la proportion de villes du territoire dans lesquels la presse écrite publique est régulièrement distribuée	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux de 51% en 2015 à 65% en 2018 puis à 95% en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre l'accès à l'information par la presse écrite publique partout dans les villes sur le territoire national.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre le nombre de villes du territoire où le quotidien national public Sidwaya est distribué et le nombre total de villes du territoire puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données	Les données sont obtenues à partir d'enquête réalisée par la Direction générale des éditions Sidwaya (DGES)	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	Néant	
Désagrégation	Néant	
Observations et limites	Néant	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGEES/Ministère de la communication et des relations avec le Parlement	

EA 1.1.5 : Les coopérations régionale et internationale sont améliorées

Indicateur		Taux d'internalisation des textes communautaires
Code	IND_115_1	
Définition	Le taux d'internalisation des textes communautaires est la proportion des textes communautaires en rapport avec les finances publiques intégrée dans la législation/règlementation nationale.	
Objectif et cible visés	Cible PNDES : Faire passer l'indicateur à 100% en 2020	
Raison d'être	Les textes communautaires s'imposent à la législation nationale et tout doit être fait pour les intégrer de manière formelle. L'indicateur permet de suivre cette intégration.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre le nombre de textes communautaires qui sont intégrés dans la législation/règlementation nationale et le nombre total de textes communautaires puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données		
Périodicité des mesures		
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites	L'indicateur était défini en rapport avec l'internalisation des directives du cadre harmonisé sur les finances publiques de l'UEMOA. L'indicateur n'est pas renseigné	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MINEFID	

Indicateur		Part contributive de la diaspora au PIB
Code	IND_115_2	
Définition	C'est le rapport entre la valeur ajoutée des activités de la diaspora et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 1,9% en 2011 à 3% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année donnée, le rapport entre la valeur ajoutée des activités de la diaspora et le produit intérieur brut puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites	Cet indicateur n'a été pris en charge par aucune structure. Les structures estiment que l'indicateur est difficile à renseigner.	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD
Code	IND_115_3	
Définition	Le Taux d'évolution annuelle de l'APD représente le taux d'accroissement de l'APD d'une année à une autre	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 1,1% en 2011 à 3% en 2020	
Raison d'être	Permet d'apprécier les efforts faits par les partenaires techniques et financiers en matière de délivrance de l'APD d'une année à une autre.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant : $(APD \text{ de l'année } N) - (APD \text{ de l'année } N-1) / APD \text{ de l'année } N-1 \times 100$	
Source de données	Les données sur l'APD comprenant les Appuis budgétaires et les appuis projets sont collectées auprès des PTF et des structures impliquées dans la gestion de l'APD.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'est pas calculé selon le sexe	
Désagrégation	L'indicateur n'est pas désagrégé.	
Observations et limites	Non disponibilité des données de certains partenaires	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGCOOP/MINEFID	

Indicateur	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur
Code	IND_115_4
Définition	C'est le rapport entre le nombre d'avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur et le nombre de nouveaux projets et programmes à financement extérieur exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur à 100% en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant : $\frac{[\text{nombre d'avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur}] \times 100}{[\text{nombre de nouveaux projets et programmes à financement extérieur}]}$
Source de données	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	
Observations et limites	L'indicateur pose des problèmes aux structures dans son renseignement
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/MINEFID

EA 1.1.6 : L'organisation et les méthodes de travail de l'administration publique sont mises à niveau et modernisées

Indicateur	Niveau de satisfaction des usagers/clients
Code	IND_116_1
Définition	C'est le rapport entre le nombre d'usagers/clients interrogés satisfaits des services publics et le nombre d'usagers/clients des services publics interrogés exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur à 75% en 2020
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre la qualité des services rendus par l'administration publique à la population.
Méthode de calcul	Niveau de satisfaction des usagers/clients = [nombre d'usagers/clients interrogés satisfaits des services publics / nombre d'usagers/clients des services publics interrogés] x 100
Source de données	Rapport du sondage d'opinion sur le niveau de respect des principes de bonne gouvernance
Périodicité des mesures	L'indicateur est à produire biannuellement
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur prend en compte l'appréciation des hommes et des femmes sur la qualité des services rendus par l'administration publique.
Désagrégation	L'indicateur est calculé au niveau national, par région, par milieu de résidence (urbain, rural)
Observations et limites	La formulation de l'indicateur peut être améliorée.
Propositions d'amélioration	Reformuler l'indicateur, par exemple de la façon suivante : Taux d'utilisateurs/bénéficiaires satisfaits des outils modernes de l'administration publique.
Institutions responsables	SP-MABG/MFPTPS

Indicateur		Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative
Code	IND_116_2	
Définition	C'est le rapport entre le nombre de chefs de circonscription administrative ayant des délégations de pouvoir et le nombre de chefs de circonscription administrative exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur 2/23 en 2015 à 23/23 en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Degré de délégation de pouvoir aux chefs de circonscription administrative = [nombre de chefs de circonscription administrative ayant des délégations de pouvoir / nombre de chefs de circonscription administrative] x 100	
Source de données		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites	L'indicateur pose des problèmes aux structures dans son renseignement	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MATD	

Indicateur		Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative
Code	IND_116_3	
Définition	C'est le rapport entre le nombre de chefs de circonscription administrative ayant des délégations de crédit et le nombre de chefs de circonscription administrative exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur 1/23 en 2015 à 23/23 en 2020	
Raison d'être	L'exercice d'un pouvoir va de pair avec la disponibilité des moyens nécessaires pour l'accomplir. Il s'agit d'une logique de l'indicateur IND_116_2	
Méthode de calcul	Degré de délégation de crédit aux chefs de circonscription administrative = [nombre de chefs de circonscription administrative ayant des délégations de crédit / nombre de chefs de circonscription administrative] x 100	
Source de données	Direction générale du Budget	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'a pas de considération liée au genre	
Désagrégation	La prise en compte des priorités définies par le Gouvernement pour assurer la délégation des crédits	
Observations et limites	Cet indicateur nécessite une bonne communication gouvernementale. Sa mise en œuvre doit être collégiale. La prise en compte du transfert des ressources aux collectivités étant déjà en cours, la pertinence peut en souffrir. Comme le précédent, il ne distingue pas la composition relative du Gouvernement celle des ministères pris individuellement.	
Propositions d'amélioration	Cet indicateur peut être revu pour prendre en compte le transfert des ressources aux Collectivités territoriales qui se fait aussi annuellement et facile à renseigner	
Institutions responsables	DGESS/MATD	

Indicateur	Taux d'OSC suivis
Code	IND_116_4
Définition	C'est le rapport entre le nombre d'OSC suivis et le nombre d'OSC exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 20% en 2015 à 100% en 2020
Raison d'être	La participation ou la contribution de la société civile au développement est très important. En se fondant sur la liberté d'association pour se créer, les associations doivent faire l'objet d'un suivi par l'Etat qui veille à s'assurer de l'exercice légal ou non de leurs activités sous peine de sanction
Méthode de calcul	Taux d'OSC suivis = [nombre d'OSC suivis / nombre d'OSC] x 100
Source de données	Direction générale des libertés publiques, circonscriptions administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	Les organisations de la société civile sont nombreuses et variées. Il en existe qui sont dédiées uniquement aux femmes.
Désagrégation	L'indicateur peut-être désagrégé pour tenir compte du genre, de l'âge, du niveau de localisation, des secteurs d'activités, selon le besoin spécifique recherché.
Observations et limites	L'indicateur à une portée générale. Il n'est ni qualitatif ni quantitatif.
Propositions d'amélioration	L'amélioration de l'indicateur peut va de pair avec la prise en compte des limites considérées ci-dessus.
Institutions responsables	DGESS/ MATD

EA 1.1.7 : Le système de redevabilité est développé à tous les niveaux

Indicateur		Indice sur le budget ouvert (IBO)
Code	IND_117_1	
Définition	La CPIA évalue la mesure dans laquelle les politiques et le cadre institutionnel d'un pays soutiennent une croissance durable et la réduction de la pauvreté et, par conséquent, l'utilisation efficace de l'aide au développement.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 43/100 en 2015 à 55/100 en 2020	
Raison d'être	L'indicateur vise à jauger la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays.	
Méthode de calcul	Rapport International Budget Partnership (IBP)	
Source de données	Rapport International Budget Partnership (IBP) L'Enquête sur le Budget Ouvert utilise des critères reconnus au niveau international mis en place par des organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI).	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	International Budget Partnership (IBP)	

Indicateur		Indice de perception de la corruption (IPC)	
Code	IND_117_2		
Définition	L'IPC est un indicateur composite qui évalue la perception du niveau de la corruption dans environ 180 pays et territoires. Il classe les pays sur une échelle de zéro (haut degré de corruption perçue) à cent (faible degré de corruption perçue).		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 38/100 en 2015 à 60/100 en 2020		
Raison d'être	L'indicateur vise à promouvoir la bonne gouvernance		
Méthode de calcul	Transparency International (www.transparency.org)		
Source de données	L'IPC est fondé sur plusieurs enquêtes et sondages réalisés par des organismes indépendants. Transparency International		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation			
Observations et limites			
Propositions d'amélioration			
Institutions responsables	Transparency International		

Indicateur		Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique
Code	IND_117_3	
Définition	La CPIA évalue la mesure dans laquelle les politiques et le cadre institutionnel d'un pays soutiennent une croissance durable et la réduction de la pauvreté et, par conséquent, l'utilisation efficace de l'aide au développement.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 52,2/100 en 2015 à 65/100 en 2020	
Raison d'être	L'indicateur vise à jauger la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays.	
Méthode de calcul	Rapport Fondation Mo Ibrahim	
Source de données	Rapport International Budget Partnership (IBP) L'Enquête sur le Budget Ouvert utilise des critères reconnus au niveau international mis en place par des organisations multilatérales, telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI).	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Fondation Mo Ibrahim	

EA 1.2.1 : La planification, la gestion et le financement du développement sont efficaces

Indicateur	Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD
Code	IND_121_1
Définition	C'est le rapport entre le nombre de référentiels de planification et/ou programmation validés par la CNPD et le nombre total de référentiels de planification et/ou programmation exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Objectif PNDES</u> : Faire passer la proportion de 0% en 2015 à 100% en 2020.
Raison d'être	
Méthode de calcul	Proportion des référentiels de planification / programmation validés par la CNPD = [nombre de référentiels de planification et/ou programmation validés par la CNPD / nombre total de référentiels de planification et/ou programmation] x 100
Source de données	
Périodicité des mesures	Annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Non désagrégé
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/MINEFID

Indicateur		Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme
Code	IND_121_2	
Définition	C'est le rapport entre le nombre de départements ministériels appliquant le budget-programme et le nombre total de départements ministériels exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Objectif PNDES</u> : Faire passer la proportion de 0% en 2015 à 100% en 2020.	
Raison d'être	Avec l'adoption du cadre harmonisé des finances publiques, tous les pays membres de l'UEMOA doivent internaliser les six directives dont l'adoption du budget programme.	
Méthode de calcul	Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme = [nombre de départements ministériels appliquant le budget-programme / nombre total de départements ministériels] x 100	
Source de données	Direction Générale du Budget	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'est pas calculé selon le sexe	
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	L'indicateur est déjà réalisé. Tous les ministères élaborent leurs budgets par programme depuis 2017	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGB/MINEFID	

Indicateur	Taux de pression fiscale
Code	IND_121_3
Définition	Rapport entre les recettes fiscales et le PIB nominal en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Atteindre un taux de pression fiscale d'au moins 20,1% en 2020
Raison d'être	<p>Dans un contexte marqué par une augmentation certaine de la demande sociale de biens et services collectifs du fait de la pression démographique et des exigences du développement économique, le poids des dépenses publiques dans l'économie s'inscrit dans une tendance à la hausse avec pour conséquence une aggravation des déficits publics. Le suivi rigoureux de cet indicateur reflète l'attention particulière à accorder aux politiques fiscales visant à promouvoir le recouvrement des recettes fiscales par la mise en œuvre de mesures administratives orientées vers le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale.</p> <p>La convergence des politiques macro-économiques au sein de l'UEMOA doit se traduire, entre autres, par une grande proximité des taux de pression fiscale des pays membres. Cet indicateur a été défini comme un critère de second rang du pacte de convergence de l'UEMOA qui veut que ce ratio soit supérieur ou égal à 17%.</p>
Méthode de calcul	<p>Rapport entre les recettes fiscales et le PIB multiplié par 100.</p> <p>Les recettes fiscales sont des paiements sans contrepartie et non remboursables effectués au profit des administrations publiques au titre de la législation fiscale.</p> <p>Le PIB est la somme des valeurs ajoutées de tous les agents économiques résidant sur le territoire économique à laquelle on ajoute les impôts sur les produits.</p>
Source de données	Annuaire statistique de l'économie et des finances 2013 (Source Comité national de politique économique), Les comptes économiques de la nation (INSD)
Périodicité des mesures	Annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Non désagrégé
Observations et limites	L'indicateur du taux de pression fiscale présente des limites en ce sens que le TOFE actuel ne prend pas en compte les recettes fiscales des démembrements de l'État. En outre, une meilleure fiscalisation du secteur informel pourrait permettre d'améliorer le niveau de recettes fiscales, toutes choses qui permettraient d'avoir un taux de pression fiscale qui reflète la réalité de l'économie du pays
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	<p>Comité national de politique économique : www.cnpe.gov.bf</p> <p>Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)/Ministère de l'économie et des finances (MEF) : www.tresor.bf , www.finances.gov.bf</p> <p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p>

Indicateur		Taux d'absorption des ressources
Code	IND_121_4	
Définition	C'est le rapport entre la valeur des ressources consommées et la valeur totale des ressources exprimé en pourcentage. Il s'agit des ressources propres.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux de 59% en 2014 à 100% en 2020.	
Raison d'être	Il s'agit de suivre le processus d'utilisation des ressources financières, mises à disposition par l'Etat lui-même afin de lever les obstacles qui s'opposent à la bonne exécution budgétaire, financière et physique. L'amélioration de la capacité d'absorption des ressources intérieures facilitera la concrétisation des différents programmes de développement.	
Méthode de calcul	Taux d'absorption des ressources = [valeur des ressources consommées / valeur total des ressources] x 100	
Source de données	Direction Générale du Budget	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'est pas calculé selon le sexe	
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGB/MINEFID	

Indicateur		Taux de prévisibilité de l'aide (Prévisibilité de l'appui budgétaire à moyen terme)
Code	IND_121_5	
Définition	Mesure la part de l'Aide Publique au Développement (APD) fournie sous forme d'Appuis Budgétaires dans l'APD totale	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer la proportion des partenaires techniques et financiers apportant de l'aide budgétaire et disposant d'une convention d'au moins trois ans à 80% en 2020.	
Raison d'être	Les appuis budgétaires constituent la forme d'APD préférées par l'Etat. Ainsi, cet indicateur permet d'apprécier sa part dans l'APD totale et les partenaires techniques et financiers qui utilisent le plus cette modalité	
Méthode de calcul	L'indicateur est calculé en effectuant le rapport entre les décaissements des appuis budgétaires et le total de l'Aide publique au développement (Appuis Budgétaires/APD totale X 100).	
Source de données	Les données sur l'APD comprenant les Appuis budgétaires sont collectées auprès des PTF et des structures impliquées dans la gestion de l'APD.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement dans le Rapport sur la coopération au développement produit par la DGCOOP.	
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'est pas calculé selon le sexe	
Désagrégation	L'indicateur n'est pas désagrégé.	
Observations et limites	Disponibilité des données	
Propositions d'amélioration	Produire l'indicateur par type d'aide et par partenaire	
Institutions responsables	Direction générale de la coopération (DGCOOP)/Ministère de l'économie et des finances : www.dgcoop.gov.bf	

Indicateur		Proportion des PTF appliquant la division du travail
Code	IND_121_6	
Définition	Rapport entre le nombre de PTF appliquant la division du travail et le nombre total de PTF en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Objectif PNDES</u> : Faire passer la proportion à 90% en 2020.	
Raison d'être		
Méthode de calcul	$(\text{Nombre de PTF appliquant la division du travail}) \times 100 / (\text{Nombre total de PTF})$	
Source de données	Calculé selon des données administratives par la DGCOOP	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'est pas calculé selon le sexe	
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MINEFID	

Indicateur		Proportion des dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite
Code	IND_121_7	
Définition	Rapport entre le nombre de dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite et le nombre de dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment en pourcentage	
Objectif et cible visés	Cible PNDES : Faire passer la proportion 0% en 2020.	
Raison d'être		
Méthode de calcul	$\frac{\text{(Nombre de dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment classés sans suite)}}{\text{(Nombre de dossiers judiciaires sur la fraude, le faux et le blanchiment)}} \times 100$	
Source de données		
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	L'indicateur pose des problèmes aux structures dans son renseignement	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MINEFID	

EA 1.2.2 : L'environnement des affaires est plus incitatif et le secteur privé, renforcé dans ses capacités d'initiative et de gestion

Indicateur	Classement Doing Business
Code	IND_122_1
Définition	Le classement Doing Business mesure l'aspect de l'environnement réglementaire des entreprises
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 143 sur 189 en 2015 à 130 en 2020
Raison d'être	L'indicateur vise à classer les économies qui ont amélioré la facilité de faire des affaires
Méthode de calcul	Doing Business est un indicateur calculé par la Banque mondiale à partir des données recueillies des pays relatives à la facilité de faire des affaires
Source de données	Rapport Doing Business
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	Banque mondiale

Indicateur		Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire
Code	IND_122_2	
Définition	Rapport entre la valeur ajoutée du secteur informel et la valeur ajoutée du secteur tertiaire en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 20,7% en 2015 15% en 2020.	
Raison d'être	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau du secteur informel dans la formation du produit intérieur brut. Il permet de voir le poids du secteur informel dans la création de richesse nationale.	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Valeur ajoutée du secteur informel}}{\text{Valeur ajoutée du secteur tertiaire}} \times 100$	
Source de données	Cet indicateur est produit par les données des comptes nationaux de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD).	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	En raison des décalages qui pourraient exister dans la production des comptes nationaux, l'indicateur pourrait connaître des retards dans sa diffusion.	
Propositions d'amélioration	Des estimations pourraient être à partir des comptes trimestriels ou des projections de la DGEP.	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

EA 1.3.1 : L'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale est améliorée

Indicateur		Part du budget de l'État transférée aux collectivités territoriales
Code	IND_131_1	
Définition	Pourcentage de ressources financières du budget global de l'État transférées aux collectivités territoriales.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer la part du budget de l'État transféré aux collectivités territoriales à 15% en 2020	
Raison d'être	Chaque année, l'État fournit des dotations globales de fonctionnement et d'équipement aux communes et aux régions. À ces dotations, s'ajoutent les ressources financières liées aux compétences transférées et les ressources des structures d'appui.	
Méthode de calcul	La part du budget transférée aux collectivités territoriales est égale à la somme des dotations globales (dotations globales de fonctionnement plus dotations globales d'équipement), des ressources transférées, des ressources des structures d'appui à la décentralisation et du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT), divisée par le montant total du budget de l'État et multipliée par 100.	
Source de données	Direction générale du budget (DGB), Direction générale des pôles de croissance et de l'appui à la décentralisation (DGPC-AD)/ Ministère de l'économie et des finances (MEF)	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	L'indicateur n'est pas désagrégé pour appréhender les ressources qui vont effectivement aux collectivités et celles qui vont aux structures d'appui.	
Propositions d'amélioration	Mettre en œuvre la désagrégation pour appréhender les ressources qui vont effectivement aux collectivités et celles qui vont aux structures d'appui.	
Institutions responsables	Direction générale du budget : www.dgb.gov.bf Direction générale des pôles de croissance et de l'appui à la décentralisation (DGPC-AD)/ Ministère de l'économie et des finances (MEF) : www.finances.gov.bf	

Indicateur		Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales
Code	IND_131_2	
Définition	C'est le rapport du nombre d'utilisateurs interrogés satisfaits des prestations des collectivités territoriales sur le nombre total d'utilisateurs interrogés exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur à 80% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Pourcentage d'utilisateurs interrogés satisfaits des prestations des collectivités territoriales = [nombre d'utilisateurs satisfaits des prestations des collectivités territoriales / nombre total d'utilisateurs interrogés] x 100	
Source de données		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	L'indicateur pose des problèmes aux structures dans son renseignement	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur	Nombre de centres d'état civil secondaires
Code	IND_131_3
Définition	Il s'agit de procéder au dénombrement des centres secondaires d'état civil créés par an sur le territoire national par les communes.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : faire passer de 987 en 2015 à 5 000 centres secondaires d'état civil 2020.
Raison d'être	Il s'agit d'un besoin de couvrir les besoins des populations de donner un acte de naissance à chaque enfant né dans une formation sanitaire au Burkina Faso.
Méthode de calcul	Le nombre de centre secondaires d'état civil se calcule en faisant la somme arithmétique des données produites.
Source de données	Direction générale de la modernisation de l'état civil
Périodicité des mesures	L'indicateur se mesure annuellement
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'a pas de considérations sexo-spécifiques.
Désagrégation	Le nombre de centre secondaires d'état civil est calculé sur la base des données recueillies par commune, par province et par région.
Observations et limites	Le renseignement de l'indicateur ne se fait pas pour l'instant avec l'appui d'un dispositif spécifique ou approprié.
Propositions d'amélioration	La prise en compte de l'observation et des limites ci-dessus permet de renseignement annuellement et facilement l'indicateur.
Structure responsable	DGESS/MATD

EA 1.3.2 : Les économies locales sont dynamisées et les disparités régionales sont réduites, notamment à travers un aménagement du territoire efficace

Indicateur	
Code	IND_132_1
Définition	C'est le rapport du nombre des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT sur le nombre total des référentiels sectoriels et locaux exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 0% en 2015 à 100% en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	$\left[\frac{\text{nombre des référentiels sectoriels et locaux intégrant les orientations du SNADDT}}{\text{nombre total des référentiels sectoriels et locaux}} \right] \times 100$
Source de données	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Non désagrégé
Observations et limites	L'indicateur pose des problèmes aux structures dans son renseignement
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/MINEFID

Indicateur		Taux de réalisation des effets attendus des PLD
Code	IND_132_2	
Définition	C'est le rapport du nombre d'effets attendus des PLD réalisés sur le nombre total nombre d'effets attendus des PLD exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur à 75% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	[nombre d'effets attendus des PLD réalisés / nombre total nombre d'effets attendus des PLD] x 100	
Source de données		
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	L'indicateur pose des problèmes aux structures dans son renseignement	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MINEFID	

AXE 2 : DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN

Indicateurs de l'axe 2 :

- Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes
- Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes
- Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans
- Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)
- Proportion des DMEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs
- Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes
- Taux de prévalence du VIH
- Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées
- Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus
- Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans
- Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie
- Indice synthétique de fécondité
- Couple-année protection en pourcentage
- Taux de dépendance économique
- Taux brut de scolarisation au préscolaire
- Taux d'achèvement au primaire
- Taux d'achèvement au post-primaire
- Indice de parité du TBA au primaire
- Indice de parité du TBA au post-primaire
- Indice de parité du TBA au secondaire
- Nombre de classes sous paillotes
- Proportion des effectifs de l'EFTP
- Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale
- Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés
- Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux
- Taux d'alphabétisation de la population en âge de travailler (18 ans et plus)
- Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants
- Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle
- Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)
- Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle
- Proportion des filières professionnalisants
- Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique
- Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)

- Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie
- Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique
- Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE
- Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi
- Taux de chômage
- Taux de sous-emploi du secteur agricole
- Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques
- Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO
- Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs
- Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés
- Taux de couverture du RAMU
- Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées
- Proportion des handicapés actifs occupés
- Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge
- Nombre d'enfants en situation de rue
- Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs
- Taux d'accès à l'eau potable
- Taux d'assainissement
- Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides
- Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)
- Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée
- Taux de couverture électrique national
- Taux d'électrification national
- Taux d'électrification national urbain
- Taux d'électrification national rural
- Part des énergies renouvelables dans la production totale
- Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel
- Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels
- Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurés
- Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire
- Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie
- Nombre de ménages ayant accès à un logement décent
- Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction

Métadonnées des indicateurs de l'axe 2 :

EA 2.1.1 : L'accès aux services de santé de qualité est garanti à tous

Indicateur		Rapport de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes
Code	IND_211_1	
Définition	Le rapport de mortalité maternelle est le nombre de décès survenus au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle ni fortuite. Il est calculé pour 100 000 naissances vivantes.	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 5 (OMD)</u> : Améliorer la santé maternelle.</p> <p><u>Cible 5A (OMD)</u> : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Ramener le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes 330 en 2015 à 242 en 2020.</p>	
Raison d'être	<p>Le rapport de mortalité maternelle permet de surveiller les décès liés à la grossesse et la réduction de la mortalité des femmes.</p> <p>Il permet d'apprécier les résultats de la politique gouvernementale en matière de santé maternelle et néonatale.</p>	
Méthode de calcul	<p>L'indicateur est calculé en effectuant un rapport entre le nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse et le nombre de naissances vivantes (exprimé en pour cent mille).</p> <p>Quelle est la proportion de femmes qui perdent la vie du fait de complications de leur grossesse, pendant l'accouchement ou par suite des complications d'un accouchement ?</p> $\text{Rapport de mortalité maternelle} = \frac{N}{D} * 100\ 000$ <p><i>N</i> est le nombre de décès maternels dus aux complications de la grossesse, à l'accouchement (et jusqu'à 42 jours après) et l'interruption de grossesse ;</p> <p><i>D</i> est le nombre de naissances vivantes.</p>	
Source de données	<p>Les recensements généraux de la population</p> <p>Les enquêtes démographiques et de santé</p> <p>Des estimations peuvent être réalisées à partir des données de routine.</p>	
Périodicité des mesures	Périodicité quinquennale pour les enquêtes démographique et de santé et décennale pour les recensements généraux de la population. Les estimations à partir des données de routine sont annuelles.	

Considérations sexo-spécifiques	Du fait de leur situation sociale, les femmes ont en général un accès restreint aux ressources économiques et à l'éducation de base, ce qui limite leur capacité de prendre des décisions en matière de santé et de nutrition. L'impossibilité d'accéder ou de recourir aux services obstétricaux essentiels est un des facteurs déterminants d'une mortalité maternelle élevée.
Désagrégation	Cet indicateur est calculé au niveau national, de la région et désagrégé selon le milieu de résidence (urbain et rural).
Observations et limites	<p>Les estimations annuelles de l'indicateur utilisent les données obtenues dans les formations sanitaires publiques. Elles ne tiennent pas compte des cas enregistrés dans les cliniques privées et ceux survenus à domicile.</p> <p>Le rapport de mortalité maternelle est souvent assimilé à tort au taux de mortalité maternelle qui est le nombre de décès maternels annuels pour 1 000 femmes en âge de procréer (15 à 49 ans).</p>
Propositions d'amélioration	Tenir compte dans les estimations annuelles de l'indicateur des données issues des cliniques privées.
Structure responsable	<p>Ministère de la santé : www.sante.gov.bf</p> <p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p>

Indicateur	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes (Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou taux de mortalité infanto-juvénile)
Code	IND_211_2
Définition	<p>Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou taux de mortalité infanto-juvénile est le nombre d'enfants décédés avant leur 5^e anniversaire pour 1000 naissances vivantes.</p> <p>Il exprime la probabilité qu'un enfant né une année donnée décède avant d'atteindre l'âge de 5 ans compte tenu des taux de mortalité actuels liés à l'âge (exprimée en pour mille naissances vivantes).</p>
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 4 (OMD)</u> : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.</p> <p><u>Cible 4A (OMD)</u> : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 81,6‰ en 2015 à 54,7‰ en 2020.</p>
Raison d'être	<p>Le taux de mortalité infanto-juvénile est aussi appelé quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0). On estime que le taux de mortalité infanto-juvénile est un bon indicateur de la situation sanitaire d'une population.</p> <p>On y a souvent recours pour repérer les populations vulnérables, car dans de nombreux cas, les données relatives aux incidences et à la prévalence des maladies (données sur la morbidité) ne sont pas disponibles.</p> <p>Les niveaux, tendances et caractéristiques de la mortalité des enfants sont fonction des conditions sanitaires, environnementales, socio-économiques et culturelles qui prévalent dans la population et dans les diverses couches sociales de la population. C'est pourquoi, le niveau de mortalité des enfants est souvent considéré comme un des meilleurs indicateurs du niveau de développement d'un pays.</p>
Méthode de calcul	<p>L'indicateur est calculé en effectuant le rapport, pour une année donnée, du nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans et le nombre de naissances vivantes de l'année (exprimé en pour mille).</p> <p>La formule de calcul est la suivante : $5q0 = \frac{D}{N} * 1000$</p> <p>D = Nombre d'enfants décédés avant leur 5^e anniversaire au cours de l'année.</p> <p>N = Nombre total de naissances vivantes au cours de l'année.</p>
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données des recensements généraux de la population et d'enquêtes auprès des ménages, principalement les enquêtes démographiques et de santé (EDS) et les enquêtes à indicateurs multiples (MICS).
Périodicité des mesures	La périodicité des enquêtes démographiques et de santé ainsi que celle des enquêtes à indicateurs multiples est quinquennale. Celle des recensements généraux de la population est décennale.

<p>Considérations sexo-spécifiques</p>	<p>Les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont plus élevés pour les garçons que pour les filles dans les pays où les parents ne manifestent pas de préférence importante pour un sexe ou pour l'autre. La mortalité des enfants de moins de cinq ans rend mieux compte des effets de la discrimination fondée sur le sexe que la mortalité infantile, parce que les interventions nutritionnelles et médicales jouent un rôle plus important dans ce groupe d'âge, alors que les différences biologiques ont une plus forte incidence pendant la première année de vie. La notification des décès d'enfants peut aussi comporter des erreurs systématiques fondées sur le sexe.</p>
<p>Désagrégation</p>	<p>L'indicateur est calculé pour l'ensemble du pays, les régions, le milieu de résidence (urbain, rural) et selon le genre.</p>
<p>Observations et limites</p>	<p>Pour le calcul de ce taux, il y a deux approches : celle par génération et celle du calcul des quotients de mortalité. La dernière approche consiste à demander aux femmes de retracer leur histoire génésique en donnant la liste des naissances réalisées, en précisant le sexe, la date de naissance de l'enfant, son état de survie, et en cas de décès, l'âge de décès. Elle a 2 avantages :</p> <p>elle est la plus utilisée en analyse démographique et dans les évaluations des programmes de santé où le quotient de mortalité représente la probabilité, pour une population soumise à un risque, de vivre ce risque durant la période étudiée. Il se calcule en ramenant le nombre de décès observés dans une population d'âge x, à la population soumise au risque ;</p> <p>elle se prête mieux aux données d'enquête en permettant le calcul des quotients de mortalité de tous les âges de la période précédant l'enquête. Ce que ne permet pas la première approche, qui de plus apporte des données partielles concernant les générations de 0 à 5 ans.</p> <p>À l'issue de l'enquête sur questionnaire individuel des femmes de 15 à 49 ans, on peut relever les erreurs suivantes :</p> <p>les orphelins ne sont pas enregistrés par défaut de mère ;</p> <p>pour les 5 années précédant l'enquête, on n'a pas d'information sur les décès des femmes d'alors des classes d'âge 10-14 ans et 45-49 ans.</p> <p>En outre, l'estimation de la mortalité à partir de l'historique des naissances présente, à la fois, des limites d'ordre méthodologique et des risques d'erreurs d'enregistrement. On évoque souvent les limites ci-après : les déplacements différentiels de dates de naissance des enfants, selon qu'ils sont vivants ou décédés, l'imprécision des déclarations d'âge au décès.</p> <p>Enfin, les limites méthodologiques inhérentes à l'historique des naissances et, les risques d'erreurs ou d'imprécisions de collecte n'induisent généralement qu'une très faible marge d'erreur dans les mesures des événements récents.</p>
<p>Propositions d'amélioration</p>	
<p>Institution responsable</p>	<p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p>

Indicateur		Taux de létalité du paludisme grave chez les enfants de moins de 5 ans
Code	IND_211_3	
Définition	Nombre de décès dus au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans rapporté au nombre total des cas de paludisme grave enregistrés chez les moins de 5 ans.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener le taux de 1,4% en 2015 à moins de 1% en 2020.	
Raison d'être	Il permet d'apprécier les résultats de la politique gouvernementale en matière de santé infantile. Mesure la qualité de la prise en charge du paludisme grave chez les moins de 5 ans.	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre de décès dus au paludisme chez les moins de 5 ans}}{\text{Nombre total de cas de paludisme grave chez les moins de 5 ans}} \times 100$	
Source de données	Rapports paludisme, rapports mensuels d'activité.	
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	Peut être calculé par sexe	
Désagrégation	L'indicateur est calculé pour l'ensemble du pays, les régions, le milieu de résidence (urbain, rural) et selon le genre.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Structures responsables	Ministère de la santé : www.sante.gov.bf Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Taux de mortalité intra hospitalière (pour 1000) (CHU, CHR, HD)
Code	IND_211_4 -	
Définition	Proportion des décès intra hospitalier parmi les malades sortis	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener le taux de 63,1‰ en 2015 à moins de 50‰ en 2020.	
Raison d'être		
Méthode de calcul	[nombre total de décès intra hospitalière (tous âges confondus) au cours d'une année donnée / la population moyenne de la même année] X 1 000	
Source de données	Rapports mensuels d'activité.	
Périodicité des mesures	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	Peut être calculé par sexe	
Désagrégation		
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Structures responsables	Ministère de la santé : www.sante.gov.bf Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Proportion des Dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs
Code	IND_211_5	
Définition	Nombre de DMEG n'ayant pas connu une rupture des médicaments traceurs rapporté au nombre total de DMEG	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener le taux de 88,7% en 2015 à moins de 95% en 2020.	
Raison d'être	Apprécier la disponibilité des médicaments traceurs dans les DMEG	
Méthode de calcul	[nombre de Dépôts MEG n'ayant pas connu de rupture de stock des médicaments traceurs / nombre de Dépôts MEG ayant reçu des stocks de médicaments traceurs] X 100	
Source de données	Rapport mensuel d'activité, rapport d'inventaire, rapport de contrôle	
Périodicité des mesures	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	District, régional, national	
Observations et limites	Ne renseigne pas sur la durée de la rupture. Un DMEG qui a connu plusieurs ruptures au cours d'une période ne peut être compté qu'une seule fois au cours de cette période.	
Propositions d'amélioration		
Structures responsables	Ministère de la santé : www.sante.gov.bf Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Taux de mortalité intra hospitalière maternelle pour 100.000 parturientes
Code	IND_211_6	
Définition	Nombre de décès des femmes enregistrés rapportés au nombre de femmes sorties	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener le taux de 103,4% en 2015 à moins de 75,8% en 2020.	
Raison d'être	Apprécier la qualité de prise en charge des femmes en maternité	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre de femmes décédées en maternité}}{\text{Nombre de femmes sorties}} \times 100$	
Source de données	Registre d'hospitalisation, rapports mensuels d'activités	
Périodicité des mesures	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Service de gynéco-obstétrique, hôpitaux, national	
Observations et limites	Nous calculons plutôt le taux de mortalité en maternité	
Propositions d'amélioration		
Structures responsables	Ministère de la santé : www.sante.gov.bf Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur Taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population âgée de 15 à 24 ans	
Code	IND_211_7
Définition	Le taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population âgée de 15 à 24 ans est la proportion de jeunes de 15 à 24 ans infectés par le VIH.
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 6 (OMD)</u> : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.</p> <p><u>Cible 6A (OMD)</u> : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.</p> <p><u>Objectif (PNDES)</u> : Améliorer la santé et la nutrition.</p> <p><u>Cible (PNDES)</u> : Réduire le taux de prévalence du VIH/sida chez les jeunes de 15-24 ans à 0,90% en 2015 à 0,77% en 2020.</p>
Raison d'être	Cet indicateur permet d'apprécier l'importance de l'infection à VIH/SIDA en termes de santé publique dans un pays et en particulier chez les jeunes. L'infection à VIH est à l'origine du sida. Sans traitement, le temps de survie moyen à partir de l'infection est d'environ neuf ans. Il est donc important de surveiller la proportion de personnes porteuses pour ne pas que la population soit décimée dans un moyen ou long terme, ce qui porterait un coup à la force de travail du pays. Le sida est aujourd'hui un frein au développement pour bon nombre de pays dans le monde, surtout lorsqu'il infecte les jeunes.
Méthode de calcul	<p>Taux de prévalence du VIH/SIDA dans la population âgée de 15 à 24 ans = (Nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans testées positives au VIH/SIDA/ Nombre total de personnes de 15 à 24 ans couvertes par le test) x 100.</p> <p>Les tests sont réalisés au cours de l'Enquête démographique et de santé auprès d'un échantillon représentatif de la population. Des échantillons de sang sont prélevés et analysés au laboratoire. Les résultats du laboratoire ainsi obtenus sont validés, saisis et édités pour fournir le fichier définitif pour l'analyse.</p>
Source de données	<p>Les données représentatives sont obtenues à l'issue des enquêtes démographiques et de santé organisées par l'INSD avec l'appui de ICF (ex-MACRO) International.</p> <p>D'autres données, moins globales, sont disponibles, elles sont issues des sites sentinelles de séro-surveillance du CNLS-IST et des dépistages volontaires réalisés dans les formations sanitaires.</p>
Périodicité des mesures	<p>Les données des enquêtes démographiques et de santé sont à périodicité quinquennale.</p> <p>Les estimations en provenance des sites sentinelles (SP/CNLS-IST) sont à périodicité annuelle.</p>
Considérations sexo-spécifiques	Les femmes sont plus exposées que les hommes au risque d'être infectées par le VIH au cours d'un rapport sexuel non protégé. Et ce risque est encore plus élevé pour les jeunes femmes. Des facteurs sociaux et culturels peuvent accroître la vulnérabilité des femmes à l'infection à VIH. Par exemple, les normes culturelles en matière de sexualité empêchent souvent les jeunes filles de prendre activement des mesures pour se protéger.
Désagrégation	La désagrégation est faite par région selon le milieu de résidence (urbain, rural) et le genre.

Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	Ministère de la santé : www.sante.gov.bf Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles (SP/CNLS-IST) : www.cnls.bf Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur	Proportion de formations sanitaires publiques et privées accréditées
Code	IND_211_8
Définition	Rapport entre le nombre de formations sanitaires publiques et privées accréditées et le nombre total de formations sanitaires publiques et privées exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener la proportion de 0% en 2015 à 80% en 2020.
Raison d'être	
Méthode de calcul	[nombre de formations sanitaires publiques et privées accréditées / nombre total de formations sanitaires publiques et privées] X 100
Source de données	
Périodicité des mesures	Annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Structures responsables	Ministère de la santé : www.sante.gov.bf Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

EA 2.1.2 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré

Indicateur	Proportion de malnutrition aigüe sévère pris en charge par rapport au nombre de cas attendus
Code	IND_212_1
Définition	Nombre d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris aigues sévères et pris en charge rapporté au nombre total d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris aigues sévères au cours d'une période
Objectif et cible visés	Cible (PNDES) : Ramener la proportion de 80% en 2015 à 95% en 2020.
Raison d'être	Mesurer la capacité du système de santé à prendre en charge les enfants dépistés malnutris aigue sévère
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris aigue sévère et pris en charge}}{\text{Nombre total d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris aigue sévère}} \times 100$
Source de données	Rapports mensuels d'activités des formations sanitaires
Périodicité des mesures	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Formations sanitaires, district, régional, national
Observations et limites	Nous calculons plutôt la proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition aigüe sévère pris en charge
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	DGESS/ Ministère de la Santé

Indicateur		Pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans
Code	IND_212_2	
Définition	Nombre d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris selon l'indice Taille/Âge (Z/score inférieur à - 2 écart types et supérieur ou égal à -3 écart types à la médiane de la population de référence) rapporté au nombre d'enfants de moins de 5 ans mesurés au cours de la même période et Nombre d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris selon l'indice Taille/Âge (Z/score Taille /Âge inférieur à - 3 écart-types à la médiane de la population de référence) rapporté au nombre d'enfants de moins de 5 ans mesurés au cours de la même période dans les formations sanitaires	
Objectif et cible visés	Mesurer la proportion de la malnutrition chronique modérée et sévère parmi les enfants de moins de 5 ans <u>Cible PNDES</u> : Ramener la proportion de 30,2% en 2015 à 15% en 2020.	
Raison d'être		
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5ans dépistés malnutris selon l'indice taille/age (Z/score inférieur à- 2 écart types et supérieur ou égal à -3 écart types à la médiane de la population de référence)}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans mesurés au cours de la même période (il s'agit anciens et des nouveaux inscrits)}} \times 100 + \frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans dépistés malnutris selon l'indice Taille/Âge (z score Taille / Âge inférieur à- 3 écart types)}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans mesurés au cours de la même période (il s'agit des anciens et des nouveaux inscrits)}} \times 100$	
Source de données	Rapports mensuels des formations sanitaires	
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Formations sanitaires, district, régional, national	
Observations et limites	Indicateur non calculé. Nous calculons plutôt la malnutrition chronique qui correspond à la somme de la malnutrition chronique modérée + la malnutrition chronique sévère	
Propositions d'amélioration		
Structure responsable	DGESS/ Ministère de la Santé	

Indicateur		Proportion de malnutrition aigüe sévère guérie	
Code	IND_212_3		
Définition	Nombre d'enfants de moins de 5 ans malnutris aigus sévères guéris rapporté au nombre d'enfants de moins de 5 ans malnutris aigus sévères sortis de la prise en charge (guéris, abandons, décédés) au cours de la même période		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener la proportion de 93,8% en 2015 à 100% en 2020.		
Raison d'être	Apprécier la qualité de la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère dans les centres de santé		
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans malnutris aigus sévères guéris}}{\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans malnutris aigus sévères sortis de la prise en charge (guéris, abandons, décédés) au cours de la même période}} \times 100$		
Source de données	Rapports mensuels d'activités des formations sanitaires		
Périodicité des mesures	annuelle		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation	Formations sanitaires, district, régional, national		
Observations et limites	Nous calculons plutôt un indicateur identique qui est le taux de guérison de la malnutrition aigüe sévère		
Propositions d'amélioration			
Structure responsable	DGESS/ Ministère de la Santé		

EA 2.1.3 : Le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique est réellement mis en mouvement

Indicateur		Indice synthétique de fécondité (ISF)
Code	IND_213_1	
Définition	L'ISF est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme à la fin de sa vie reproductrice si elle était exposée à tous les âges de sa période féconde à la même expérience de fécondité que celle prévalant au moment de l'enquête	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener la proportion de 5,4 en 2015 à 4,7 en 2020.	
Raison d'être	L'ISF est un des indicateurs statistiques utilisés dans les domaines de la prospective et des projections démographiques pour la politique familiale, notamment la santé de la reproduction et la planification familiale.	
Méthode de calcul	L'ISF est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des douze derniers mois. Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.	
Source de données	L'ISF est calculé à l'issue des recensements généraux de la population et des enquêtes démographiques et de santé. Des estimations sont réalisées par les organisations internationales, notamment le Fonds des Nations unies pour la population.	
Périodicité des mesures	L'ISF est calculé tous les quatre à cinq ans à l'occasion des enquêtes démographiques et de santé et des recensements généraux de la population. Il peut également être estimé à l'issue de toute enquête permettant le calcul des taux de fécondité par âge.	
Considérations sexo-spécifiques	L'ISF concerne uniquement les femmes.	
Désagrégation	L'ISF est désagrégé par milieu de résidence et par région.	
Observations et limites	Selon les opérations statistiques considérées, la période féconde considérée de la femme est 10 à 49 ans ou 15 à 49 ans. Par ailleurs, contrairement aux autres opérations où il est calculé pour les 12 derniers mois, l'ISF est calculé à l'EDSBF-MICS de 2010 pour la période des trois années ayant précédé l'enquête. Tout ceci ne favorise pas la comparaison des données dans le temps.	
Propositions d'amélioration		
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Couple-année protection en pourcentage
Code	IND_213_2	
Définition	La protection estimée assure par les services de planification familiale au cours d'une période d'un an, sur la base du volume de tous les contraceptifs vendus ou distribués gratuitement aux patients au cours de cette période. Le CAP est calculé en multipliant la quantité de chacune des méthodes distribuées aux patients par un facteur de conversion, ce qui donne une estimation de la durée de la protection contraceptive fournie par unité de la méthode utilisée.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Ramener l'indicateur de 19,7% en 2015 à 32,7% en 2020.	
Raison d'être	Permet d'obtenir une estimation de la durée de la protection contraceptive fournie par unité de chaque méthode.	
Méthode de calcul	[quantité de chacune des méthodes distribuées aux patients x facteur de conversion]	
Source de données		
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Taux de dépendance économique
Code	IND_213_3	
Définition	Il représente la part des inactifs et des chômeurs dans la population active occupée.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Réduire la dépendance économique des chômeurs vis-à-vis des personnes occupées de 140% en 2009 à 83% en 2020.	
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer le nombre de personnes qui serait à la charge des travailleurs ou des personnes occupées.	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre d'inactifs et de chômeurs}}{\text{Nombre total des actifs occupés}} \times 100$	
Source de données	Enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisé par l'INSD	
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Groupe d'âge, sexe, région	
Observations et limites	Une des limites est d'obtenir l'indicateur annuellement.	
Propositions d'amélioration	Les propositions d'amélioration seraient la réalisation d'enquête périodique pour actualiser les données sur l'emploi ou des estimations qui seront faites sur la population en âge de travailler.	
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

EA 2.2.1 : L'accès à tous à une éducation de qualité est amélioré

Indicateur		Taux brut de scolarisation au préscolaire
Code	IND_221_1	
Définition	Le taux brut de scolarisation dans le préscolaire est le rapport entre le nombre d'enfants, quel que soit leur âge, scolarisés dans le préscolaire et le nombre total d'enfants âgés de 3 à 6 ans, tranche d'âge officielle pour le primaire (4 à 7 ans avant l'année scolaire 2008/2009).	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 2 : Assurer l'éducation préscolaire pour tous</p> <p><u>Cible OMD</u> : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux brut de scolarisation dans le préscolaire de 3,9% en 2015 à 7,6% en 2020.</p>	
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer le niveau général de participation de la population au préscolaire. Il permet de mesurer la capacité d'accueil du préscolaire.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année scolaire donnée, le rapport entre l'effectif des enfants inscrits dans les écoles préscolaire, quel que soit leur âge, et l'effectif de la population de 3 à 6 ans (4 à 7 ans avant l'année scolaire 2008/2009), puis en multipliant le résultat par 100.	
Source de données	<p>Deux sources de données sont utilisées :</p> <p>(1) Les données relatives aux effectifs des enfants inscrits dans les écoles préscolaire sont obtenues par une enquête annuelle réalisée auprès de toutes les écoles préscolaire du pays par la DGESS/MENA.</p> <p>(2) Les données de population sont fournies par l'INSD. Il s'agit des résultats du RGPH-2006 et des projections démographiques.</p>	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe et par région. Il peut l'être par milieu de résidence et par province.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Structure responsable	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) : www.dgessmena.org	

Indicateur	Taux d'achèvement au primaire
Code	IND_221_2
Définition	Le taux d'achèvement du primaire est le rapport entre les nouveaux entrants (non redoublants) au CM2 et la population âgée de 11 ans, âge officiel d'inscription en CM2 (12 ans avant l'année scolaire 2008/2009). Il s'agit en fait du taux brut d'accès en dernière année du cycle primaire.
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif ODD</u> : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité</p> <p><u>Cible 4.1 ODD</u> : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux d'achèvement du primaire de 58,5% en 2015 à 75,6% en 2020.</p>
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer le niveau général de participation de la population au primaire. Il permet de mesurer la capacité d'accueil du primaire.
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année scolaire donnée, le rapport entre l'effectif des enfants inscrits nouvellement au CM2 (non redoublants) dans les écoles primaires, quel que soit leur âge, et l'effectif de la population âgée de 11 ans (12 ans avant l'année scolaire 2008/2009) puis en multipliant le résultat par 100.
Source de données	<p>Deux sources de données sont utilisées :</p> <p>(1) Les données relatives aux effectifs des enfants inscrits dans les écoles primaires sont obtenues par une enquête annuelle réalisée auprès de toutes les écoles primaires du pays par la DGESS/MENA.</p> <p>(2) Les données de population sont fournies par l'INSD. Il s'agit des résultats du RGPH-2006 et des projections démographiques.</p>
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	Une meilleure connaissance des caractéristiques de l'achèvement des études primaires par sexe reste nécessaire.
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe et par région. Il peut l'être par milieu de résidence (rural, urbain), par province et par commune.

Observations et limites	<p>(1) A partir de l'année scolaire 2008/2009, l'âge officiel d'inscription au CM2 est passé de 12 ans à 11 ans.</p> <p>(2) D'autres estimations de cet indicateur sont possibles avec les données des enquêtes auprès des ménages et recensements.</p> <p>(3) L'indicateur donne une idée des résultats du système d'enseignement primaire et ce n'est donc qu'avec le temps que les réactions aux changements de politique se manifestent.</p> <p>(4) Le taux d'achèvement du primaire calculé à partir des inscriptions à l'école primaire a tendance à être surévaluée, car elle ne tient pas compte des élèves qui abandonnent leurs études pendant la dernière année.</p>
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) : www.dgessmena.org

Indicateur	Taux d'achèvement au post-primaire
Code	IND_221_3
Définition	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux d'achèvement du primaire de 24,2% en 2015 à 38,2% en 2020.
Raison d'être	
Méthode de calcul	
Source de données	
Périodicité des mesures	
Considérations sexo-spécifiques	
Question de ventilation	
Observations et limites	Aucune proposition n'a été faite pour cet indicateur
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) : www.dgessmena.org

Indicateur		Indice de parité ou Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire
Code	IND_221_4	
Définition	Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est le rapport entre le nombre de filles inscrites au niveau primaire de l'enseignement et le nombre de garçons inscrits à ce même niveau	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p><u>Cible OMD</u> : Cible 3A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'Indice de parité dans l'enseignement primaire de 0,95 en 2015 à 1 en 2020.</p>	
Raison d'être	L'indicateur d'égalité des chances dans l'enseignement, évalué par le nombre des inscriptions scolaires, permet de mesurer le degré d'équité. L'éducation est l'un des plus importants aspects du développement humain. L'élimination de la disparité entre sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique.	
Méthode de calcul	Indice de parité = Nombre de filles inscrites / Nombre de garçons (pour un niveau donné : primaire).	
Source de données	(1) Au niveau du primaire, les données relatives aux effectifs des enfants inscrits dans les écoles primaires sont obtenues par une enquête annuelle réalisée auprès de toutes les écoles primaires du pays par la DGESS/MENA.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	La spécificité de l'indicateur est qu'il cherche à mesurer la parité entre filles et garçons dans le système scolaire.	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe et par région en ce qui concerne les enseignements primaire et secondaire. Il peut l'être par province.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration	Pour être plus pertinent, on devrait compléter cet indicateur par un autre qui tiendrait compte des effectifs relatifs des hommes et des femmes.	
Structure responsable	(1) Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) : www.dgessmena.org .	

Indicateur		Indice de parité ou Rapport filles/garçons dans l'enseignement post primaire
Code	IND_221_5	
Définition	Le rapport filles/garçons dans l'enseignement post primaire est le rapport entre le nombre de filles inscrites au niveau post primaire de l'enseignement et le nombre de garçons inscrits à ce même niveau	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p><u>Cible OMD</u> : Cible 3A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'Indice de parité dans l'enseignement primaire de 1,05 en 2015 à 1 en 2020.</p>	
Raison d'être	L'indicateur d'égalité des chances dans l'enseignement, évalué par le nombre des inscriptions scolaires, permet de mesurer le degré d'équité. L'éducation est l'un des plus importants aspects du développement humain. L'élimination de la disparité entre sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique.	
Méthode de calcul	Indice de parité = Nombre de filles inscrites / Nombre de garçons (pour un niveau donné : post-primaire).	
Source de données	(1) Au niveau du primaire, les données relatives aux effectifs des enfants inscrits dans les écoles post primaires sont obtenues par une enquête annuelle réalisée auprès de toutes les écoles primaires du pays par la DGESS/MENA.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	La spécificité de l'indicateur est qu'il cherche à mesurer la parité entre filles et garçons dans le système scolaire.	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe et par région en ce qui concerne les enseignements primaire et secondaire. Il peut l'être par province.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration	Pour être plus pertinent, on devrait compléter cet indicateur par un autre qui tiendrait compte des effectifs relatifs des hommes et des femmes.	
Structure responsable	(1) Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) : www.dgessmena.org .	

Indicateur		Indice de parité ou Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire
Code	IND_221_6	
Définition	Le rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire est le rapport entre le nombre de filles inscrites au niveau secondaire de l'enseignement et le nombre de garçons inscrits à ce même niveau	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p><u>Cible OMD</u> : Cible 3A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'Indice de parité dans l'enseignement primaire de 0,66 en 2015 à 1 en 2020.</p>	
Raison d'être	L'indicateur d'égalité des chances dans l'enseignement, évalué par le nombre des inscriptions scolaires, permet de mesurer le degré d'équité. L'éducation est l'un des plus importants aspects du développement humain. L'élimination de la disparité entre sexes à tous les niveaux de l'enseignement devrait aider à améliorer la situation et les capacités des femmes. L'éducation féminine est aussi un élément déterminant du développement économique.	
Méthode de calcul	Indice de parité = Nombre de filles inscrites / Nombre de garçons (pour un niveau donné : secondaire).	
Source de données	(2) Au niveau des enseignements secondaire et supérieur, les données relatives aux effectifs des élèves et des étudiants sont obtenues par une collecte annuelle réalisée auprès de tous les établissements du secondaire et du supérieur par la DGESS/MESS.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	La spécificité de l'indicateur est qu'il cherche à mesurer la parité entre filles et garçons dans le système scolaire.	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe et par région en ce qui concerne les enseignements primaire et secondaire. Il peut l'être par province.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration	Pour être plus pertinent, on devrait compléter cet indicateur par un autre qui tiendrait compte des effectifs relatifs des hommes et des femmes.	
Structure responsable	(2) Direction générale des études et des statistiques sectorielles/Ministère des enseignements secondaire et supérieur : www.messrs.gov.bf	

Indicateur		Nombre de classes sous paillotes	
Code	IND_221_7		
Définition	Il s'agit du dénombrement des classes sous paillotes.		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer le nombre de classes sous paillotes de 4 353 en 2015 à 0 en 2020.		
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer la capacité d'accueil du primaire.		
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année scolaire donnée, le dénombrement des classes sous paillotes		
Source de données	<p>Deux sources de données sont utilisées :</p> <p>(1) Les données relatives aux effectifs des enfants inscrits dans les établissements du post-primaire ou du 1^{er} cycle du secondaire sont obtenues par une enquête annuelle réalisée auprès de tous les établissements du primaire et du secondaire par la DGESS/MENA.</p> <p>(2) Les données de population sont fournies par l'INSD. Il s'agit des résultats du RGPH-2006 et des projections démographiques.</p>		
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.		
Considérations sexo-spécifiques			
Question de ventilation	L'indicateur est désagrégé par région. Il peut l'être par milieu de résidence et par province.		
Observations et limites			
Propositions d'amélioration			
Structure responsable	Direction générale des études et des statistiques sectorielles/MENA		

EA 2.2.2 : La disponibilité et l'employabilité des ressources humaines sont améliorées

Indicateur	Pourcentage des effectifs de l'enseignement technique et professionnel (ETP) dans les établissements publics et privés par rapport à l'ensemble des effectifs du post primaire et du secondaire au niveau national
Code	IND_222_1
Définition	Il s'agit de la proportion (exprimée en pourcentage), au cours d'une année scolaire donnée, des effectifs des inscrits de l'enseignement technique et professionnel (ETP) dans les établissements publics et privés par rapport aux effectifs totaux des inscrits du post primaire et du secondaire.
Objectif et cible visés	<u>Objectif SCADD</u> : Développer l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels <u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur à 3,4% (3,2% pour les filles) en 2015 à 16% en 2020.
Raison d'être	L'enseignement technique et professionnel reste embryonnaire et connaît un développement marginal. Son apport est pourtant un élément essentiel au développement du tissu industriel, à l'amélioration de la productivité, à la formation et la valorisation du capital humain nécessaire. Cet indicateur permet de suivre les progrès réalisés en matière de développement de l'enseignement technique et professionnel et du développement des ressources humaines.
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, pour une année scolaire donnée, le rapport entre l'effectif des élèves inscrits dans les établissements publics et privés de l'enseignement technique et professionnel et l'effectif total des élèves inscrits dans les établissements publics et privés du post-primaire et du secondaire, puis en multipliant le résultat par 100.
Source de données	Les données utilisées pour le calcul de l'indicateur sont tirées des résultats de l'enquête annuelle réalisée auprès de tous les établissements du post-primaire et du secondaire par la DGESS/MESS.
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	Les filles sont plus représentées dans l'enseignement technique et professionnel que les garçons.
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe, par région, par province et peut l'être par statut de l'établissement (public ou privé) et par cycle d'enseignement (post-primaire ou secondaire).
Observations et limites	L'indicateur ne prend pas en compte les effectifs des inscrits dans les écoles de formation technique et professionnelle en dehors du Ministère des enseignements secondaire et supérieur
Propositions d'amélioration	(1) L'indicateur, pour être exhaustif, devrait intégrer tous les effectifs des inscrits dans des formations techniques et professionnelles du niveau post-primaire ou secondaire quels que soient les ministères dont dépendent les écoles ou centres qui dispensent ces formations. (2) L'intitulé de l'indicateur, un peu long, pourrait être reformulé ainsi qu'il suit « Part des effectifs de l'enseignement technique et professionnel dans le post primaire et le secondaire ».
Structure responsable	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère des enseignements secondaire et supérieur (MESS) : www.messrs.gov.bf

Indicateur	Proportion de la main-d'œuvre bénéficiaire de l'EFTP dans les filières de transformation agropastorale
Code	IND_222_2
Définition	Elle correspond au total des actifs agricoles bénéficiaires de l'EFTP sur l'emploi agricole total pour l'année t exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 1,1% en 2015 à 15% en 2020
Raison d'être	Apprécier l'importance de l'EFTP dans le secteur agro-sylvo-pastoral
Méthode de calcul	Rapporter l'effectif des actifs agricoles formés dans les filières de transformation agro-sylvo-pastorales à l'emploi agricole total $\frac{\text{Effectif des actifs agricoles formés dans les filières de transformation agro – sylvo – pastorales}}{\text{Emploi agricole total}} \times 100$
Source de données	DGESS/MJFIP, DGESS/MENA, DGESS/MAAH, DGESS/MEA, DGESS/MRAH, DGESS/MEEVCC, INSD, BIT.
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe
Observations et limites	Main-d'œuvre : Population potentiellement active Formés de l'EFTP : sortants qualifiés ou diplômés de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnelles Filière de transformation agropastorale : ensemble des filières de formation relatives à la transformation des produits issus de l'agriculture et de l'élevage. Il s'agit des formations dans les métiers suivants : céréalier, boulanger, pâtissier, biscuitiers brasseur, meunier, chocolatier, fromager, yaourtier, laitier, ...
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	DGESS/ MJFIP

Indicateur		Proportion des effectifs de la formation professionnelle dans l'effectif total des formés
Code	IND_222_3	
Définition	Elle correspond au total des personnes en âge de travailler bénéficiaires de l'EFTP sur l'ensemble des effectifs des personnes en âge de travailler formés exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 4,5% en 2015 à 15% en 2020	
Raison d'être	Apprécier l'importance de l'effectif de l'EFTP dans la population en âge de travailler	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Effectif de la population en âge de travailler bénéficiaire de l'EFTP}}{\text{Effectif de la population en âge de travailler formés}} \times 100$	
Source de données	DGESS/MJFIP, DGESS/MAAH, DGESS/MRAH, DGESS/MCIA, DGESS/MEA, DGESS/MUH, DGESS/MI, DGESS/MENA, INSD	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe.	
Observations et limites	Effectif des élèves inscrits dans l'EFTP (MENA, post primaire et secondaire de l'EFTP) ; l'effectif des apprenants des CEBNF et des CPAF (MENA) ; effectif des étudiants inscrits dans les filières professionnalisants (MESRSI) ; l'effectif des apprenants de la formation professionnelle qualifiante (MJFIP, MAAH, MRAH, MCIA, MEA, MHU, MI, MFSNF) ; autres structures de l'EFTP	
Propositions d'amélioration		
Structure responsable	DGESS/ MJFIP	

Indicateur	Proportion de la population en âge de travailler (18 ans et plus) formée dans les métiers agropastoraux
Code	IND_222_4
Définition	Elle correspond au nombre de personnes en âge de travailler (18 ans et plus) bénéficiaire de formation dans les métiers agro-sylvo-pastoraux sur le nombre total de personnes en âge de travailler de l'année t exprimé en pourcentage.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 0,2% en 2015 à 7% en 2020
Raison d'être	Apprécier l'importance de l'effectif des formés dans les métiers agro-sylvo-pastoraux dans la population en âge de travailler.
Méthode de calcul	$\frac{\text{Effectif des bénéficiaires des formations dans les métiers agro – sylvo – pastoraux}}{\text{Population totale en âge de travailler}} \times 100$
Source de données	DGESS/MJFIP, DGESS/MAAH, DGESS/ MRAH, DGESS/MCIA, DGESS/MEA, MUH, MID, DGESS/MENA, DGESS/MFSNF, INSD.
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe. Il peut l'être par milieu de résidence, par région
Observations et limites	Population en âge de travailler : Population dont l'âge est compris entre 18 ans et plus. Métiers agro-sylvo-pastoraux : agronomie, génie-rural, zootechnique, environnement. (Confère nomenclature des métiers)
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	DGESS/ MJFIP

Indicateur	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (des 18 ans et plus)
Code	IND_222_5
Définition	Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 à 24 ans , ou taux d'alphabétisation des jeunes, est le pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui peut lire et écrire tout en comprenant le sens d'une phrase simple et courte relative à la vie de tous les jours.
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous</p> <p><u>Cible OMD</u> : Cible 2A : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux d'alphabétisation des <i>15-24 ans</i> à 29,5% en 2015 à 35% en 2020.</p>
Raison d'être	Le taux d'alphabétisation des jeunes reflète les résultats de l'éducation primaire pendant la période des 10 années antérieures. En tant que mesure de l'efficacité du système d'enseignement primaire, il est souvent considéré comme un indicateur de remplacement du progrès social et de la réussite économique. Le taux d'alphabétisation utilisé pour cette analyse est simplement le complément du taux d'analphabétisme. Il ne s'agit pas de mesurer la qualité ni la pertinence du niveau de compétences nécessaires aux personnes pour pouvoir s'acquitter de leur rôle dans la société considérée. L'incapacité d'acquérir les connaissances de base peut s'expliquer par une mauvaise qualité de l'enseignement, les difficultés rencontrées pour fréquenter l'école ou encore l'abandon des études avant la fin du primaire.
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant, le rapport entre le nombre de personnes d'âge compris entre <i>15 et 24 ans</i> qui déclarent savoir lire et écrire dans une langue quelconque (français, langue nationale ou autre langue étrangère) et la population totale des <i>15 à 24 ans</i> , puis en multipliant le résultat par 100.
Source de données	<p>Les principales sources de données pour cet indicateur sont les enquêtes auprès des ménages et les recensements. La quasi-totalité des enquêtes auprès des ménages et recensements de la population collectent des informations sur l'alphabétisation de la population adulte.</p> <p>Au niveau international, l'Institut de statistique de l'UNESCO utilise des techniques de modélisation pour établir des évaluations annuelles à partir de renseignements relatifs à l'alphabétisation tirés d'enquêtes et de recensements nationaux.</p>
Périodicité des mesures	La périodicité n'est pas fixe, l'indicateur peut être calculé à l'occasion de chaque enquête nationale, soit environ tous les 2 à 3 ans.
Considérations sexo-spécifiques	Les taux d'alphabétisation sont généralement plus faibles pour les femmes. Cela s'explique par un nombre d'inscriptions plus faible à l'école et un abandon plus précoce des études. De plus, parce que les femmes ont en général plus difficilement accès aux programmes d'information, de formation et d'alphabétisation.

Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe, par région et par milieu de résidence. Il peut également être désagrégé à des niveaux géographiques plus fins (province,) à partir des données des RGPH.
Observations et limites	<p>(1) La principale limite de cet indicateur est qu'il n'y a pas une définition standard. En effet, la mesure de l'alphabétisation peut consister simplement à demander « savez-vous lire et écrire ? » ou à vérifier et évaluer le niveau d'alphabétisation.</p> <p>(2) La comparabilité dans le temps peut donc faire problème parce que les définitions de l'alphabétisation ou les mesures utilisées dans différentes enquêtes ne sont pas normalisées.</p> <p>(3) Les lacunes présentées par la définition de l'alphabétisation, les problèmes de mesure et la fréquence insuffisante des recensements et des enquêtes sur l'alphabétisation affaiblissent cet indicateur en tant que moyen permettant de surveiller les résultats du système d'enseignement par rapport à l'objectif visé, qui est d'assurer l'éducation primaire pour tous.</p>
Propositions d'amélioration	Des concertations doivent avoir lieu entre les techniciens de l'INSD et du MENA pour déterminer une définition et une méthode de mesure normalisées qui seront utilisées de façon harmonisée dans toutes les enquêtes auprès des ménages et recensements de la population. Cela permettra de calculer de façon standardisée l'indicateur après chacune de ces opérations et de disposer de valeurs comparables dans le temps pour un meilleur suivi des progrès réalisés.
Structure responsable	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

EA 2.2.3 : L'accès à un enseignement supérieur de qualité adapté aux besoins de transformation structurelle de l'économie est assuré

Indicateur	
Code	IND_223_1
Définition	Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est le nombre d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur au cours d'une année académique donnée par tranche de 100 000 habitants.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Développer l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels en faisant passer le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants de 611 en 2015 à 829 en 2020
Raison d'être	L'enseignement supérieur se caractérise par une expansion rapide des effectifs, une diversification de l'offre de formation et un développement de l'enseignement supérieur privé. Dans un tel contexte il fait face aux défis du financement de l'enseignement supérieur et à la gestion de flux d'étudiants de plus en plus importants. L'indicateur indique la proportion d'étudiants dans le pays. Il évalue le niveau de participation à l'enseignement supérieur sur la base de la proportion d'étudiants par rapport à la population totale afin d'améliorer la gestion et le pilotage de l'enseignement supérieur.
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant le rapport entre l'effectif d'étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur durant une année académique et l'effectif total de la population, puis en multipliant le résultat par 100 000. <u>Formule de calcul</u> : Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants = [Nombre total d'inscrits dans le supérieur/Population totale]*100 000.
Source de données	Deux sources de données sont utilisées : (1) Les données relatives aux effectifs des étudiants dans les institutions de l'enseignement supérieur sont obtenues par une enquête annuelle réalisée par la DGESS/MESRSI. (2) Les données de population sont fournies par l'INSD. Il s'agit des résultats du RGPH-2006 et des projections démographiques.
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé selon le genre (féminin, masculin).
Observations et limites	Comme cet indicateur est basé sur l'effectif total de la population des pays et non sur les individus appartenant au groupe d'âge correspondant à l'enseignement supérieur, la taille de cette cohorte d'âge peut affecter sa comparabilité. La scolarisation dans l'enseignement supérieur peut être décrite de manière plus précise, en l'occurrence par groupe d'âge et/ou sur la base des taux bruts de scolarisation, si les données requises concernant les étudiants et la population sont disponibles par groupe d'âge.

Propositions d'amélioration	
Structure responsable	Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)/Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation (MESRSI) : www.mesrsi.gov.bf

Indicateur	Proportion d'étudiants ayant achevé un cycle
Code	IND_223_2
Définition	Elle correspond au nombre d'étudiants ayant achevé un cycle sur le nombre total d'étudiants exprimé en pourcentage.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 28% en 2015 à 60 % en 2020
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre la faculté des étudiants à achever un cycle
Méthode de calcul	$[\text{nombre d'étudiants ayant achevé un cycle} / \text{nombre total d'étudiants}] \times 100$
Source de données	Enquête annuelle de l'enseignement supérieur
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe. Il peut l'être par statut et par région
Observations et limites	Pour le calcul de cet indicateur, on considère au numérateur les effectifs des étudiants ayant atteint la dernière année d'un cycle. Cette méthode de calcul est recommandée par l'UNESCO
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Indicateur		Durée moyenne d'obtention d'un premier emploi pour un sortant de l'enseignant supérieur (en années)
Code	IND_223_3	
Définition	Elle correspond au nombre moyen d'années qu'un étudiant sortant de l'enseignant supérieur a mis pour obtenir son premier emploi	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer la durée moyenne de 5ans en 2015 à 3 ans en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet d'apprécier l'efficacité externe du sous-système	
Méthode de calcul	[moyenne des nombres d'années que les étudiants sortant de l'enseignant supérieur ont mis pour obtenir un premier emploi]	
Source de données	Etude que compte réaliser la DGESS en 2019	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé bi annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par sexe et par statut	
Observations et limites	Le dispositif actuel de collecte de données de l'enseignement supérieur ne permet pas de renseigner cet indicateur d'où le fait que la DGESS a décidé de mener une étude en 2019 pour le renseigné	
Propositions d'amélioration		
Structure responsable	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)	

Indicateur	
	Proportion des étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle
Code	IND_223_4
Définition	Elle correspond au nombre d'étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle sur le nombre total d'étudiants exprimé en pourcentage.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : L'indicateur a pour objet de faire la proportion des étudiants inscrits dans les filières professionnelles de 8% en 2015 à 30% en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer l'intérêt que porte les étudiants aux filières professionnelles
Méthode de calcul	$\left[\frac{\text{nombre d'étudiants inscrits dans des filières professionnelles adaptées au processus de transformation structurelle}}{\text{nombre total d'étudiants}} \right] \times 100$
Source de données	Enquête statistique de l'enseignement supérieur
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe. Il peut l'être par milieu de résidence, par région
Observations et limites	Le calcul de cet indicateur requiert que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur mette la disposition de la DGESS la liste des filières professionnelles
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Indicateur		Proportion des filières professionnalisant	
Code	IND_223_5		
Définition	Elle correspond au nombre de filières professionnelles sur le nombre total de filières exprimé en pourcentage.		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 10% en 2015 à 30% en 2020		
Raison d'être	Cet indicateur permet de suivre l'évolution des filières professionnalisant		
Méthode de calcul	[nombre de filières professionnelles / le nombre total de filières] X 100		
Source de données	Enquête statistique de l'enseignement supérieur.		
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation			
Observations et limites	Pour le calcul, la DGESS doit disposer de la liste des filières professionnelles qui élaborée par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur		
Propositions d'amélioration			
Structure responsable	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)		

Indicateur		Proportion d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique	
Code	IND_223_6		
Définition	Elle correspond au nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique sur le nombre total d'étudiants en situation de handicap exprimé en pourcentage .		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 11% en 2015 à 50% en 2020		
Raison d'être	L'indicateur permet d'apprécier les efforts consentis par le gouvernement et les autres acteurs intervenants dans l'enseignement supérieur pour soutenir les étudiants en situation de handicap		
Méthode de calcul	[nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique / le nombre total d'étudiants en situation de handicap] X 100		
Source de données	Etude réalisée par la DGESS en 2018		
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par sexe. Il peut l'être par milieu de résidence, par région		
Observations et limites	Cet indicateur a été calculé cette année à travers l'étude menée par la DGESS. Pour les années à venir, l'indicateur sera calculé par le Centre National des Œuvres Universitaires		
Propositions d'amélioration			
Structure responsable	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)		

EA 2.3.1 : La recherche et l'innovation sont davantage au service de la transformation structurelle de l'économie

Indicateur	Nombre de technologies générées au profit de la production (fiches techniques)
Code	IND_231_1
Définition	C'est le total du nombre des technologies générées au profit de la production
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 300 en 2015 à 600 en 2020
Raison d'être	L'indicateur permet de connaître la capacité des structures de recherche à générer des nouvelles technologies
Méthode de calcul	[Somme du nombre des technologies générées au profit de la production]
Source de données	Enquête statistique de la recherche scientifique et l'innovation
Périodicité des mesures	annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par type de structure. Il peut l'être également par sexe
Observations et limites	Le nombre de technologies générées se traduit par le nombre de fiches techniques
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Indicateur	
	Nombre de résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie
Code	IND_231_2
Définition	C'est le total du nombre des résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 150 en 2015 à 600 en 2020
Raison d'être	L'indicateur vise à déterminer la capacité des structures chargées de la valorisation à valoriser les résultats de la recherche
Méthode de calcul	[Somme du nombre des résultats de recherche et d'innovations valorisés au profit de la transformation structurelle de l'économie]
Source de données	Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR)
Périodicité des mesures	annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par domaine scientifique
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

Indicateur	Taux d'adoption des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique
Code	IND_231_3
Définition	Rapport du nombre des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique adopté sur nombre des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire passer l'indicateur de 60% en 2015 à 95% en 2020
Raison d'être	L'indicateur vise à déterminer le niveau d'adoption des technologies et innovation générées
Méthode de calcul	[nombre des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique adopté / nombre des technologies et innovations générées par la recherche scientifique et technologique] x 100
Source de données	Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et des Innovations (ANVAR)
Périodicité des mesures	annuelle
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par domaine scientifique
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI)

EA 2.4.1 : L'emploi décent et la protection sociale sont garantis à tous

Indicateur		Taux d'insertion professionnelle des jeunes et des femmes via le SPE
Code	IND_241_1	
Définition	Rapport de l'effectif des jeunes et femmes ayant obtenu un emploi via le SPE et l'effectif total des jeunes et des femmes chômeurs exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	Cible PNDES : Faire passer l'indicateur de 10% en 2015 à 20% en 2020	
Raison d'être	Apprécier la capacité d'intermédiation des services publics dans l'absorption du chômage des jeunes et des femmes.	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Effectif des jeunes et femmes ayant obtenu un emploi via le SPE}}{\text{Effectif total des jeunes et des femmes en situation de chômage}} \times 100$	
Source de données	DGESS/MJFIP, DGESS/MENA, DGESS/MAAH, DGESS/MEA, DGESS/MRAH, DGESS/MEEVCC, DGESS/MFSNF, DGESS/MFPTPS, DGESS/MINEFID, INSD	
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation		
Observations et limites	Le nombre total de l'emploi pourvu à travers l'ANPE ; le nombre total de l'emploi pourvu à travers l'AGRE (concours directs et mesures nouvelles) ; le nombre total de création d'emplois directs à travers les fonds et les projets d'insertion professionnelle (FAPE, FASI, FAIJ, FAARF, PAE/JF, PSCE/JF, GIP-PNVB, PEJDC, FBDES, PAFASP, PADEL, FODEL, ...)	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS / MJFIP	

Indicateur		Part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi
Code	IND_241_2	
Définition	Rapport entre le nombre d'emplois dans le secteur privé formel et le total d'emplois tous secteurs confondus exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi 6,6% en 2014 à 15% en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur permet d'observer la contribution du secteur privé formel dans la création des emplois. Il permet d'apprécier la nature des emplois dans l'économie.	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre d'emplois dans le secteur privé formel}}{\text{Nombre total d'emplois tous secteurs confondus}} \times 100$	
Source de données	L'indicateur pourrait être calculé à partir des comptes nationaux produits par l'INSD	
Périodicité des mesures	L'indicateur peut avoir une périodicité annuelle.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	<p>Les données ne sont pas disponibles annuellement pour suivre cet indicateur du PNDES ;</p> <p>Les difficultés de faire évoluer la part des emplois formels au regard de la prépondérance des emplois informels dans l'économie nationale.</p>	
Propositions d'amélioration	Il faut des enquêtes continues sur la période du PNDES afin de mieux suivre cet indicateur du PNDES. Sinon, des estimations seraient faites pour approcher les emplois créés dans l'économie.	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur	Taux de chômage
Code	IND_241_3
Définition	<p>Est considérée en situation de chômage (ou actif non occupé) au sens du BIT, une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ; ii. avoir cherché activement un emploi au cours des trente derniers jours ; iii. être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Réduire le chômage BIT des diplômés du supérieur de 6,6% en 2014 à 3% en 2020
Raison d'être	Promouvoir l'employabilité des jeunes diplômés
Méthode de calcul	$\frac{\text{Population au chômage des diplômés du supérieur}}{\text{main d'oeuvre}} \times 100$
Source de données	INSD à travers les enquêtes nationales ou recensements ayant un volet emploi (EMC, ENESI, ERI-ESI, RGPH)
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	<p>Variables pour lesquelles le Taux de chômage est calculé :</p> <p>Sexe; Milieu de résidence ;</p> <p>Grandes villes; Catégorie ;</p> <p>Niveau d'instruction; Durée</p>
Observations et limites	Une des limites est que les enquêtes sur l'emploi ne sont pas annuelles.
Propositions d'amélioration	Il faudrait réaliser des enquêtes annuelles sur la période du PNDES afin de pouvoir suivre les indicateurs du PNDES sur l'emploi. Sinon des estimations vont être proposées sur la base de la population actuelle.
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur		Taux de sous-emploi du secteur agricole
Code	IND_241_4	
Définition	<p>C'est le rapport entre le nombre de personnes occupées pour qui la durée ou la productivité du travail ont un niveau d'emploi inférieur à leurs capacités et à leurs préférences et la main d'œuvre dans le secteur agricole.</p> <p>Pour des raisons de calcul, on utilisera le taux de sous-emploi lié à la durée du travail (sous-emploi invisible) du milieu rural comme proxy.</p>	
Objectif et cible visés	<p>Améliorer l'insertion des personnes en âge de travailler dans le secteur agricole de sorte que leurs capacités ou leurs préférences soient adéquates avec l'emploi occupé.</p> <p><u>Objectif PNDES</u> : Faire baisser le taux de sous-emploi lié à la durée du travail de 64% en 2014 à 30% en 2020.</p>	
Raison d'être	<p>Il permet de voir la qualité de l'emploi dans le secteur agricole et d'apprécier les perspectives du secteur en matière de création d'emplois par rapport aux secteurs de l'économie.</p>	
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre de personnes occupant un emploi qui ne correspond pas à leurs qualifications dans le secteur agricole}}{\text{Nombre total de la main d'oeuvre du secteur agricole}} \times 100$	
Source de données	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)	
Périodicité des mesures		
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Par région, sexe	
Observations et limites	<p>C'est un indicateur difficile à construire étant entendu que les emplois du secteur agricole devant être disponibles. De plus, il faudra identifier les travailleurs dont l'emploi ne correspond pas aux qualifications de ces derniers.</p>	
Propositions d'amélioration	<p>Des hypothèses sur des estimations pourraient être faites à partir de la population en âge de travailler et celle qui y travaille effectivement.</p>	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur	Pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques
Code	IND_241_5
Définition	<p>Il s'agit de maîtriser la proportion d'enfants de 5 à 17 ans ayant une activité économique.</p> <p>Enfant : aux termes des dispositions du Code du travail en son article 150, le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans.</p> <p>Travail des enfants : Le travail des enfants est toute activité entreprise par une personne de moins de 18 ans, rémunérée ou non, dangereuse ou inappropriée pour son âge, ou qui nuit à sa scolarisation ou son développement physique, psychologique et social.</p>
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 8 ODD</u> : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. <p><u>Objectif stratégique 2.4 PNDES</u> : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : le pourcentage de la prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques de 41% en 2014 à 25% en 2020.</p>
Raison d'être	Permet de mesurer l'activité économique des enfants afin de maîtriser les éventuelles actions en leur faveur (exemple : retirer ceux impliqués dans les pires formes du travail des enfants)
Méthode de calcul	$\frac{\text{Nombre des enfants de 5 à 17 ans économiquement actifs}}{\text{Nombre d'enfants de 5 à 17 ans}} * 100$ <p>Il s'agit de rapporter le nombre d'enfants de 5 à 17 ans ayant une activité économique au nombre total d'enfants âgés de 5 à 17 ans</p>
Source de données	enquête nationale sur le travail des enfants
Périodicité des mesures	Quinquennale
Considérations sexo-spécifiques	sexe, âge
Désagrégation	Branches d'activités, région, âge, nature du travail (dommageable, dangereux,...) milieu de résidence (urbain, rural) et par sexe.
Observations et limites	De grands moyens nécessaires pour la réalisation de l'enquête en vue de renseigner l'indicateur. La réalisation d'une enquête en 2019 permettra de renseigner l'indicateur.
Propositions d'amélioration	Il sied de dire simplement « prévalence de... » au lieu de pourcentage de prévalence car la prévalence est un pourcentage.
Institutions responsables	DGESS/MFPTPS et INSD

Indicateur		Proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la CARFO	
Code	IND_241_6		
Définition	Mesure la part de la population active occupée bénéficiant d'une couverture de sécurité sociale. travailleurs affiliés: ce sont les travailleurs immatriculés à un régime de sécurité sociale à la CARFO et à la CNSS.		
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 8 ODD</u> : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p> <p><u>Objectif stratégique 2.4 PNDES</u> : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> <p><u>Cible PNDES</u> : la proportion des travailleurs affiliés à la CNSS et à la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) à 100% en 2020.</p>		
Raison d'être	Permet d'apprécier la part des travailleurs bénéficiant d'une sécurité sociale		
Méthode de calcul	$\frac{\sum \text{cotisants CARFO et CNSS}}{\text{population active occupée}} * 100$ <p>C'est la sommation des travailleurs immatriculés à la CARFO et à la CNSS rapporté à l'ensemble de la population active occupée</p>		
Source de données	Annuaire CNSS et CARFO, INSD		
Périodicité des mesures	Annuelle		
Considérations sexo-spécifiques	NA		
Désagrégation	Sexe, région		
Observations et limites	Les militaires cotisants ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur.		
Propositions d'amélioration	L'intitulé de l'indicateur est plutôt la proportion de travailleurs affiliés à la CNSS ou à la CARFO car il s'agit de capitaliser ceux affiliés à un régime de sécurité sociale. Les travailleurs sont soit affiliés à la CNSS soit à la CARFO et ne peut pas être affiliés simultanément aux deux régimes.		
Institutions responsables	DGESS/MFPTPS et INSD		

Indicateur		Nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs
Code	IND_241_7	
Définition	<p>Le nombre de travailleurs victimes d'un accident du travail rapporté à un million.</p> <p>Accident du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accident survenu à un assuré par le fait ou à l'occasion du service qu'il y ait ou non faute de sa part ; - l'accident survenu à un assuré pendant le trajet d'aller et de retour entre sa résidence ou le lieu où il effectue son travail ou perçoit sa rémunération, dans la mesure où le parcours a été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi ; - l'accident survenu pendant les voyages ou missions autorisés par l'employeur. <p>Maladie professionnelle : toute maladie désignée dans le tableau des maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées dans ce tableau, ainsi que celles à caractère professionnelle.</p> <p>Travailleur : toute personne qui s'est engagé à mettre son activité professionnelle moyennant rémunération sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée appelée employeur.</p>	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 8 ODD</u> : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p> <p><u>Objectif stratégique 2.4 PNDES</u> : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> <p><u>Cible PNDES</u> : le nombre d'accidents de travail pour 1 million de travailleurs de 6 063,85 en 2014 à 3 031 en 2020</p>	
Raison d'être	Apprécier la fréquence des accidents du travail	
Méthode de calcul	$\frac{\text{nombre de victimes d'accidents du travail au cours d'une période donnée}}{\text{nombre total des travailleurs immatriculés au cours d'une période donnée}} * 1\,000\,000$ <p>Rapporter le nombre de victimes d'accident de travail au nombre total des travailleurs au cours d'une période donnée multiplié par 1 000 000</p>	
Source de données	Annuaire statistique de la CARFO Annuaire statistique de la CNSS	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	NA	
Désagrégation	Sexe	
Observations et limites	On constate une sous déclaration des accidents du travail surtout dans le secteur public. Aussi les informations renseignées prennent en compte seulement les travailleurs de l'économie formelle, ceux immatriculés à un régime de sécurité sociale.	
Propositions d'amélioration	Il s'agit d'un ratio.	
Institutions responsables	DGESS/MFPTPS	

Indicateur		Nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés	
Code	IND_241_8		
Définition	<p>Mesure la situation des conflits individuels de travail.</p> <p>Conflit individuel de travail : le conflit qui oppose un ou plusieurs travailleurs à leurs employeurs à l'occasion de l'exécution du contrat de travail pour la reconnaissance d'un droit individuel.</p>		
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif 8 ODD</u> : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p> <p>Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p> <p><u>Objectif stratégique 2.4 PNDES</u> : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> <p><u>Cible PNDES</u> : le nombre de conflits individuels pour 10 000 salariés de 131,15 en 2015 à 70 en 2020</p>		
Raison d'être	Apprécie le degré des relations professionnelles		
Méthode de calcul	$\frac{\text{nombre total de conflits au cours d'une période donnée} \times 10\,000}{\text{nombre total des salariés du privé au cours d'une période donnée}}$ <p>Rapporter le nombre total de conflits individuels de travail au nombre total des salariés multiplié par 10 000</p>		
Source de données	Rapport général sur l'inspection du travail, Annuaire statistique MFPTPS.		
Périodicité des mesures	Annuelle		
Considérations sexo-spécifiques	NA		
Désagrégation	Région		
Observations et limites	<p>Il s'agit ici des conflits individuels de travail essentiellement du secteur privé car le secteur public a un mode de règlement différent des requêtes administratives.</p> <p>L'indicateur tel que formulé ne prend pas en compte les conflits collectifs qui impliquent plus de travailleurs et sont d'une certaine envergure.</p>		
Propositions d'amélioration	Il s'agit d'un ratio. Le MFPTPS peut proposer un autre indicateur pour un meilleur suivi du niveau de négociation collective dans les entreprises (dialogue social).		
Institutions responsables	DGESS/MFPTPS		

Indicateur		Taux de couverture du RAMU
Code	IND_241_9	
Définition	<p>Mesure la part de la population bénéficiant d'une couverture de base de l'assurance maladie universelle.</p> <p>RAMU : c'est un régime mis en place pour garantir la prise en charge des frais des prestations de soins curatifs, préventifs, promotionnels et ré adaptatifs.</p>	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif stratégique 2.4 PNDES</u> : promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes</p> <p><u>Cible PNDES</u> : le taux de couverture du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) de 0% en 2015 à 25% en 2020.</p>	
Raison d'être	Permet de mesurer la part de la population couverte par le RAMU.	
Méthode de calcul	$= \frac{\text{nbre de pers couvertes (ayant une carte d'assurés)}}{\text{population totale}} \times 100$ <p>Rapporter le nombre personnes détentrices de cartes d'assurés RAMU à la population totale</p>	
Source de données	Rapport d'activités de la CNAMU, données démographiques	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Sexe, par catégorie socioprofessionnelle [fonctionnaires de l'administration public, fonctionnaires de l'administration territoriale, travailleurs (ou actifs du privé formel), acteurs de l'économie rurale et informelle, indigents, enfants de 0 à 5 ans]	
Observations et limites	La caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) est mis en place mais pas encore totalement fonctionnelle.	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MFPTPS	

EA 2.4.2 : Les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement

Indicateur Proportion des personnes marginalisées identifiées insérées	
Code	IND_242_1
Définition	Rapport du nombre de personnes marginalisées identifiées insérées sur le nombre de personnes marginalisées identifiées en pourcentage
Objectif et cible visés	Apprécier la capacité de la société à insérer les personnes marginalisées. <u>Cible PNDES</u> : Atteindre le taux de 75% en 2020
Raison d'être	Permet de mesurer le niveau de solidarité de la communauté vis-à-vis des personnes marginalisées. Plus la proportion est élevée plus l'effectif des personnes marginalisées insérées est important et moins les personnes sont marginalisées.
Méthode de calcul	$(\text{le nombre de personnes marginalisées identifiées insérées} / \text{nombre de personnes marginalisées identifiées}) \times 100$
Source de données	Annuaire statistique
Périodicité des mesures	Annuelle
Considérations sexo-spécifiques	Dans notre société, les femmes d'une manière générale sont plus victimes de la marginalisation que les hommes, notamment en ce qui concerne l'exclusion sociale par allégation de sorcellerie
Désagrégation	Sexe, âge, milieu, région
Observations et limites	Le dénominateur ne prend pas en compte toutes les personnes marginalisées
Propositions d'amélioration	
Structure responsable	MFSNF/DGESS

Indicateur		Proportion des handicapés actifs occupés	
Code	IND_242_2		
Définition	C'est le rapport des personnes handicapées actives occupées sur le nombre des personnes handicapées actives exprimé en pourcentage		
Objectif et cible visés	Apprécier l'inclusion des personnes handicapées actives dans l'emploi. <u>Cible PNDES</u> : Atteindre le taux de 50% en 2020		
Raison d'être	Permet de suivre le niveau d'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi et partant leur contribution à la vie économique du pays. Plus la proportion est élevée moins il existe de discrimination en matière d'accès à l'emploi		
Méthode de calcul	$(\text{le nombre des personnes handicapées actives occupées} / \text{le nombre des personnes handicapées actives}) \times 100$		
Source de données	Annuaire statistique		
Périodicité des mesures	annuelle		
Considérations sexo-spécifiques	Les emplois des personnes handicapées peuvent différer selon le sexe.		
Désagrégation	Sexe, milieu de résidence		
Observations et limites	Cet indicateur ne permet pas de cerner réellement la participation des personnes vivant avec un handicap à l'activité économique. En effet, il est plus pertinent de combiner l'analyse de cet indicateur avec celle du taux de participation à la main d'œuvre spécifiquement pour les personnes vivant avec un handicap		
Propositions d'amélioration	Préciser si possible le domaine d'occupation des personnes handicapées actives dans la formulation de l'indicateur contribuera à le rendre plus efficace		
Structure responsable	DGESS/MFSNF		

Indicateur		Proportion d'enfants vulnérables identifiés pris en charge
Code	IND_242_3	
Définition	C'est le rapport du nombre d'enfants vulnérables identifiés pris en charge sur le nombre d'enfants vulnérables identifiés en pourcentage	
Objectif et cible visés	Apprécier le niveau de prise en charge des enfants vulnérables. <u>Cible PNDES</u> : passer d'une prise en charge de 45% (2016) à 70% (2020)	
Raison d'être	Permet de suivre les prises en charges des enfants vulnérables identifiés. Plus la proportion augmente, plus les enfants vulnérables sont pris en charge et mieux ils épanouissent et jouissent de leurs droits	
Méthode de calcul	Rapporter l'effectif total d'enfants vulnérables identifiés ayant bénéficié d'une prise en charge à l'effectif total d'enfants vulnérables identifiés.	
Source de données	Annuaire statistique	
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	-les filles vulnérables s'exposent plus à la plupart des fléaux que les garçons. -les besoins d'une fille vulnérable peuvent être différents de ceux d'un garçon dans la même situation	
Désagrégation	Sexe, région	
Observations et limites	(1) la prise en charge ne concerne que des enfants vulnérables qui ont été identifiés ; (2) cette prise en charge peut concerner le logement, l'éducation, l'alimentation, la scolarisation... ; (2) sont vulnérables les enfants de la rue, les orphelins, les déplacés de guerres, victimes de violences et/ou d'abus...	
Propositions d'amélioration	Il est intéressant que le dénominateur aille au-delà des enfants vulnérables identifiés	
Structure responsable	DGESS/MFSNF	

Indicateur		Nombre d'enfants en situation de rue	
Code	IND_242_4		
Définition	C'est l'effectif des enfants (personnes de moins de 18 ans) qui sont en situation de rue.		
Objectif et cible visés	Réduire le nombre des enfants en situation de rue <u>Cible PNDES</u> : Passer de 5 721 (2010) à 2 860 en 2020.		
Raison d'être	Permet d'apprécier l'ampleur du phénomène des enfants en situation de rue. Moins il y a d'enfants en situation de rue plus il y a d'enfants bénéficiant d'encadrement.		
Méthode de calcul	Faire le cumul des filles et garçons de moins de 18 ans en situation de rue.		
Source de données	Annuaire statistique		
Périodicité des mesures	annuelle		
Considérations sexo-spécifiques	-les filles en situation de rue sont plus exposées à certains fléaux spécifiques (le viol, l'exploitation sexuelle...) par rapport aux garçons. -Des prises en charge des filles peuvent être différentes de celles des garçons		
Désagrégation	Sexe, âge, typologie		
Observations et limites	(1) Il faut noter que le ministère a mener une enquête en 2016 afin de déterminer la valeur de référence de l'indicateur en 2016. Ce qui a permis de dénombrer 9313 enfants en situation de rue en 2016, ce nombre doit passer de 4656 enfants en 2020 (soit 50%). (2) les enfants en situation de rue concernent ceux qui ont élu la rue comme domicile avec ou pas d'attachement avec la famille et ceux qui y viennent pour l'exercice d'un métier mais qui ne dorment pas		
Propositions	(1) nous utilisons les données issues de l'enquête de 2016 comme valeur de référence et cible à atteindre en lieu et place de celles de 2010 pour être en phase avec le cycle du PNDES. (2) Il sied de lier toujours cet indicateur à un temps t, ce qui permettra de minimiser les écarts des données réelles		
Structure responsable	DEGESS/MFSNF		

Indicateur		Proportion des femmes propriétaires d'entreprise parmi les entrepreneurs
Code	IND_242_5	
Définition	Rapport du nombre de femmes propriétaires d'entreprise sur le nombre total d'entrepreneurs en pourcentage	
Objectif et cible visés	Apprécier la contribution de la femme à la création de richesse. <u>Cible PNDES</u> : passer de 21% en 2016 à 50% en 2020	
Raison d'être	Permet de mesurer la part de création de richesse par les femmes. Plus l'indicateur est élevé, plus les femmes s'imposent dans le milieu des affaires au BF.	
Méthode de calcul	Nombre d'entreprises formelles dont les femmes sont propriétaires/nombre total d'entreprises formelles) x 100.	
Source de données	Annuaire statistique/Maison de l'entreprise	
Périodicité des mesures	annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	N/A	
Désagrégation	National, régional	
Observations et limites	L'indicateur sous-estime la contribution de la femme à la création de la richesse au BF pour deux raisons majeures : 1. l'effectif des femmes dans le secteur informel est plus élevé que les hommes ; 2. la réticence des femmes à formaliser leurs entreprises	
Propositions d'amélioration	Un indicateur qui prendra en compte toutes les richesses créés par les femmes	
Structure responsable	DGESS /MFSNF	

EA 2.5.1 : L'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est garanti

Indicateur	
Code	IND_251_1
Définition	Le taux d'accès à l'eau potable est conceptuellement le pourcentage de la population des agglomérations urbaines desservies par l'ONEA ayant accès aux services d'eau potable de l'ONEA.
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 7 : Assurer un environnement durable</p> <p><u>Cible OMD</u> : Cible 7C : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain à 71% en 2015 à 79% en 2020</p>
Raison d'être	L'indicateur permet de surveiller l'approvisionnement des populations urbaines en eau salubre. L'eau insalubre, dans un contexte d'urbanisation rapide et souvent non planifiée, est la cause directe de nombreuses maladies.
Méthode de calcul	<p>L'indicateur est obtenu en établissant le rapport, exprimé en pourcentage, entre la population ayant accès aux services d'eau potable de l'ONEA et la population totale des agglomérations urbaines desservies par l'ONEA.</p> <p>La population ayant accès aux services d'eau potable de l'ONEA est calculée en multipliant le nombre de branchements particuliers par 8 personnes à Ouagadougou (9 personnes pour les autres localités) et le nombre de bornes fontaines par 300 personnes à Ouagadougou, 400 personnes dans les Directions régionales et 450 personnes dans les autres localités.</p> <p><u>Formule de calcul</u> :</p> <p>Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain =</p> $[(NBPOuaga*8 + NBPAut*9 + NBFOuaga*300 + NBFDR*400 + NBFAut*450)/PT]*100.$ <p>NBPOuaga : nombre de branchements particuliers (compteurs individuels) à Ouagadougou, NBPAut : nombre de branchements particuliers (compteurs individuels) dans les autres localités, NBFOuaga : nombre de bornes fontaines publiques de Ouagadougou, NBFDR : nombre de bornes fontaines publiques des Directions régionales, NBFAut : nombre de bornes fontaines publiques des autres villes. PT : population totale des agglomérations urbaines couvertes par l'ONEA.</p>

Source de données	<p>Deux sources de données sont utilisées :</p> <p>(1) Les données relatives aux nombres de branchements particuliers et de bornes fontaines sont tirées des rapports de gestion de la clientèle de l'ONEA.</p> <p>(2) Les données de population sont fournies par l'INSD. Il s'agit des résultats du RGPH-2006 et des projections démographiques.</p>
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	L'indicateur n'est pas calculé selon le sexe.
Désagrégation	L'indicateur est fourni pour l'ensemble des agglomérations urbaines couvertes par l'ONEA. Il pourrait être ventilé selon les directions régionales ONEA et les centres ONEA.
Observations et limites	<p>(1) L'indicateur est calculé pour les zones d'intervention de l'ONEA qui ne recoupent pas exactement le milieu urbain tel que défini administrativement et tel qu'utilisé par le Système statistique national. Par ailleurs, le périmètre d'intervention de l'ONEA s'étend d'année en année.</p> <p>Cette situation est consacrée par le PN-AEPA qui assimile le milieu urbain aux zones d'intervention de l'ONEA et le milieu rural aux zones où l'ONEA n'est pas présent.</p> <p>(2) L'indicateur n'exprime pas rigoureusement l'accès à l'eau potable mais plutôt une desserte ou de couverture. En effet, il fait l'hypothèse que la seule existence d'un branchement ou d'une borne fontaine, se traduit par son utilisation par un nombre fixé de personnes (9 personnes pour un branchement particulier et 250 ou 300 personnes pour une borne fontaine).</p>
Propositions d'amélioration	<p>(1) Le champ géographique de l'indicateur doit être arrimé à l'urbain tel que administrativement défini et la méthode de calcul doit permettre une vraie évaluation de l'accès en intégrant au moins le critère de l'utilisation effective des ouvrages et si possible des critères de consommation journalière par personne et de distance parcourue.</p> <p>(2) Le suivi de l'approvisionnement en eau potable dans tout le pays (milieu urbain et milieu rural) devrait être institutionnellement confié à une même structure pour permettre la cohérence des mesures sur tout le territoire national. Cela n'empêche pas que des indicateurs de suivi du Contrat-plan entre l'ONEA et l'État continuent à être calculés sur les zones d'intervention de l'ONEA.</p> <p>(3) Cet indicateur devrait être rebaptisé en « Taux de desserte en eau potable en milieu urbain » ou « Taux de couverture en eau potable en milieu urbain » car il exprime la proportion de la population que le parc existant d'ouvrages d'eau potable devrait couvrir.</p>
Structure responsable	Office national de l'eau et de l'assainissement : www.oneabf.com

Indicateur		Taux d'accès à l'assainissement familial amélioré en milieu rural
Code	IND_251_2	
Définition	<p>Rapport entre la population ayant accès aux infrastructures d'assainissement améliorées en milieu rural et la population rurale (exprimé en pourcentage)</p> <p>Selon le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA), la population ayant accès aux infrastructures d'assainissement améliorées est celle utilisant les installations d'assainissement améliorées suivantes : Latrine VIP, latrine SanPlat ventilé, latrine EcoSan et toilette à chasse d'eau manuelle ou mécanique dont le nombre d'utilisateurs habituels est au plus de 10 personnes.</p>	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD : Objectif 7</u> : Assurer un environnement durable</p> <p><u>Cible OMD : Cible 7C</u> : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base. Cible visé</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer le taux d'accès à l'assainissement amélioré en milieu rural à 18% en 2015 à 34% en 2020.</p>	
Raison d'être	Cet indicateur permet de suivre l'accès des populations à des installations d'assainissement qui ne les exposent pas à des risques de contact avec les déchets et donc à certaines types de maladies évitables par une bonne hygiène.	
Méthode de calcul	L'indicateur est obtenu en établissant le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de personnes vivant dans des ménages qui utilisent des ouvrages d'assainissement améliorés (Latrine VIP, latrine SanPlat ventilé, latrine EcoSan et toilette à chasse d'eau) dont le nombre d'utilisateurs est au plus égal à 10 et la population totale.	
Source de données	<p>L'indicateur est calculé pour 2010 directement à partir des résultats de l'Enquête nationale sur l'accès des ménages à l'assainissement familial (ENA 2010). Pour les années 2011 à 2014, il est estimé à partir des résultats de l'ENA 2010 et des personnes ayant accès aux ouvrages construits annuellement.</p> <p>Il est produit par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE).</p>	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques	Les femmes sont généralement plus exposées que les hommes en cas d'absence d'infrastructures d'assainissement améliorées. En effet, en plus de l'exposition aux maladies liées à l'insalubrité de l'eau, elles sont plus exposées aux maladies qui peuvent être engendrées par un contact direct avec des fèces contaminées.	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par milieu de résidence (urbain/rural), par sexe du chef de ménage et par région pour l'année 2010. Il peut être également calculé par province à partir des données de l'ENA 2010.	

Observations et limites	<p>(1) L'indicateur, depuis 2011 est une estimation ou une projection.</p> <p>(2) L'indicateur, tel que libellé et défini, ne permet de suivre qu'approximativement la cible de l'OMD. Plus rigoureusement, il devrait mesurer « l'accès durable » aux infrastructures d'assainissement améliorées. Cette notion d'« accès durable » peut être diversement interprétée : au niveau national, les normes du PN-AEPA définissent l'accès à l'assainissement adéquat comme l'utilisation d'un ouvrage amélioré par un nombre maximum de 10 personnes. L'ENA a ainsi permis de calculer un taux d'accès à l'assainissement proche de cet indicateur.</p> <p>(3) En raison des variations nationales de la définition de l'accès aux infrastructures d'assainissement améliorées, les valeurs nationales de l'indicateur ne sont pas comparables à celles des autres pays. Il apparaît de ce point de vue que le Burkina Faso a l'une des définitions les plus restrictives : d'abord au niveau des infrastructures considérées comme améliorées (au Burkina, la latrine la plus fréquente constituée d'une fosse avec une dalle en béton est considérée comme non améliorée contrairement à la plupart des pays et du JMP au niveau international) ; ensuite au niveau de la limitation du nombre d'utilisateurs d'une infrastructure améliorée (au Burkina, une infrastructure améliorée doit être utilisée par un maximum de 10 personnes pour donner accès à l'assainissement adéquat, cette limitation n'est pas utilisée par la plupart des pays et le JMP mais ce dernier écarte de l'accès à l'assainissement adéquat les personnes utilisant des ouvrages publics ou ceux partagés par plusieurs ménages).</p> <p>Ce qui précède explique la grande différence qu'on peut observer entre les taux d'accès à l'assainissement calculés au niveau national à partir des résultats de l'ENA-2010 et ceux estimés au niveau international par le JMP.</p>
Propositions d'amélioration	<p>(1) La nomenclature des infrastructures d'assainissement définie par le secteur « eau et assainissement » doit être utilisée de façon harmonisée dans toutes les enquêtes auprès des ménages et recensements de la population. Cela permettra de calculer convenablement l'indicateur après chacune de ces opérations et de disposer de valeurs comparables dans le temps pour un meilleur suivi des progrès réalisés.</p> <p>(2) Le secteur « eau et assainissement » devrait réviser ses normes et trouver un compromis entre les exigences nationales et les pratiques dans la sous-région et au-delà. Cela évitera dans le futur le fort contraste actuel entre les valeurs de l'indicateur du pays et celles de la sous-région et du niveau international. En effet, le décalage actuel peut faire que les faibles valeurs de l'indicateur au Burkina traduisent néanmoins une réalité au moins comparable sinon meilleure que dans certains pays avec des valeurs élevées.</p>
Structures responsables	<p>Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE)/Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la sécurité alimentaire (MARHASA) : www.eaiburkina.org</p>

Indicateur	
Code	IND_251_3
Définition	Le système de gestion des déchets solides repose sur la définition d'un schéma simplifié de gestion des déchets comprenant des étapes capitales où interviennent différents acteurs. L'indicateur mesure le rapport entre des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides et l'ensemble des communes sur le territoire national.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire progresser pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 13% en 2015 à 25% en 2020
Raison d'être	L'objectif de cet indicateur est de mesurer les efforts des communes dans l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie de leurs populations.
Méthode de calcul	Rapport entre le nombre de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides et le nombre total de communes (exprimé en pourcentage). Le champ de collecte des données est l'ensemble des 49 communes urbaines et 302 communes rurales du Burkina Faso, soit un total de 351 communes. Pcs : Proportion des communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides ; Ncs : Nombre de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides ; Nct : Nombre total de commune sur le territoire national $Pcs = \left(\frac{Ncs}{Nct} \right) \times 100$
Source de données	Direction générale de la préservation de l'environnement(DGPE)/Ministère en charge de l'environnement
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	NA
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé au niveau communal, provincial ou régional
Observations et limites	-
Propositions d'amélioration	-
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf

Indicateur		Superficie d'espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares)
Code	IND_251_4	
Définition	C'est l'ensemble des superficies des espaces verts reboisés dans les 49 communes urbaines du Burkina Faso	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire progresser les superficies des espaces verts reboisés dans les communes urbaines de 75 ha en 2015 à 150 ha en 2020	
Raison d'être	L'accroissement de la superficie des espaces verts aménagés participe à l'atteinte de la norme OMS, 9 m ² par habitant dans les villes. En outre, il participe à l'amélioration du cadre de vie des populations.	
Méthode de calcul	Superficie totale des espaces verts reboisés dans les communes urbaines (hectares) Sva : Superficie des espaces verts reboisés dans les communes urbaines $Sva = \sum (\text{Superficie des espaces verts reboisés dans les communes urbaines})$	
Source de données	Direction générale de la préservation de l'environnement (DGPE)/Ministère en charge de l'environnement	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	NA	
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé au niveau communal, provincial ou régional	
Observations et limites	-	
Propositions d'amélioration	-	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf	

Indicateur	
	Proportion d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée
Code	IND_251_5
Définition	L'éducation environnementale (EE) désigne l'ensemble des actions de sensibilisation, de formation et d'information visant à responsabiliser les populations sur la nécessité absolue de promouvoir un environnement sain (Annuaire statistique du ministère en charge de l'environnement, 2015). L'indicateur mesure la proportion d'établissements primaires et secondaires où l'EE est enseignée par rapport au nombre total d'établissements primaires et secondaires exprimé en pourcentage.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire progresser l'indicateur de 3% en 2015 à 7% en 2020
Raison d'être	L'enseignement de l'EE participe à la promotion de l'écocitoyenneté par une prise de conscience des enjeux environnementaux par les populations et par conséquent contribue à une amélioration de leur cadre de vie à travers l'adoption de nouveaux comportements.
Méthode de calcul	[nombre d'établissements primaires et secondaires où l'éducation environnementale est enseignée] X 100 / [nombre total des établissements primaires et secondaires] Pei : Proportion des établissements primaires et secondaires ayant intégré l'EE Nei : nombre d'établissements ayant intégré l'EE Net : nombre total d'établissements du primaire et secondaire $Pei = \left(\frac{Nei}{Net} \right) \times 100$
Source de données	Direction générale de la préservation de l'environnement (DGPE)/Ministère en charge de l'environnement
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	NA
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé au niveau communal, provincial ou régional et par type de formation
Observations et limites	L'intégration de l'EE dans les curricula de formation incombe également au ministère en charge de l'éducation
Propositions d'amélioration	-
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf

EA 2.5.2 : L'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis

Indicateur	Taux de couverture électrique national
Code	IND_252_1
Définition	Taux de couverture électrique national est le rapport entre la population résidente des localités électrifiées et la population totale du pays
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de couverture électrique nationale de 33,32% en 2015 à 80% en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer la couverture du territoire en infrastructure énergétique
Méthode de calcul	Rapport entre la population résidente des localités électrifiées et la population totale du pays multipliées par 100.
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé Annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région
Observations et limites	La population des zones électrifiées utilisée est celle des projections faite par l'INSD
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'Energie

Indicateur	Taux d'électrification national
Code	IND_252_2
Définition	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique et le nombre total de ménages du pays
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'électrification nationale de 18,83% en 2015 à 45% en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer l'accessibilité aux services énergétiques
Méthode de calcul	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique et le nombre total de ménages du pays multiplié par 100. (Nombre de ménages disposant de l'énergie électrique/ Nombre total de ménage)*100
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé Annuellement
Considérations sexo-spécifiques	NA
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région
Observations et limites	Jusqu'à présent le nombre de ménages est rapproché au nombre d'abonnés de la SONABEL et des Coopératives d'électricités
Propositions d'amélioration	Organiser des enquêtes afin de déterminer le nombre de ménages des localités électrifiées
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'énergie

Indicateur	Taux d'électrification national urbain
Code	IND_252_3
Définition	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique en milieu urbain et le nombre total de ménages urbains du pays
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'électrification nationale Urbain de 59,88% en 2015 à 75% en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer l'accessibilité aux services énergétiques
Méthode de calcul	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique en milieu urbain et le nombre total de ménages urbains du pays multiplié par 100. (nombre de ménages disposant de l'énergie électrique en milieu urbain / Nombre total de ménage du milieu urbain)*100
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé Annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région
Observations et limites	Jusqu'à présent le nombre de ménages est rapproché au nombre d'abonnés de la SONABEL et des Coopératives d'électricités
Propositions d'amélioration	Organiser des enquêtes afin de déterminer le nombre de ménages des localités électrifiées
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'énergie

Indicateur		Taux d'électrification national rural
Code	IND_252_4	
Définition	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique en milieu Rural et le nombre total de ménages Rural du pays	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'électrification nationale Rural de 3,06% en 2015 à 19% en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer l'accessibilité aux services énergétiques	
Méthode de calcul	Rapport entre le nombre de ménages disposant d'énergie électrique en milieu Rural et le nombre total de ménages Rural du pays multiplié par 100. (Nombre de ménages disposant de l'énergie électrique en milieu Rural / Nombre total de ménage du milieu Rural)*100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est calculé Annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région	
Observations et limites	Jusqu'à présent le nombre de ménages est rapproché au nombre d'abonnés de la SONABEL et des Coopératives d'électricités	
Propositions d'amélioration	Organiser des enquêtes afin de déterminer le nombre de ménages des localités électrifiées	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'énergie	

Indicateur		Part des énergies renouvelables dans la production totale
Code	IND_252_5	
Définition	Rapport entre production des énergies renouvelables et la production totale d'énergie exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part des énergies renouvelables Rural de 6,4% en 2015 à 30% en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer le poids de la production des énergies renouvelables par rapport à la production totale d'énergies.	
Méthode de calcul	$(\text{Production des énergies renouvelables} / \text{production totale d'énergie}) * 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites	Ne prend pas en compte la production en énergie renouvelable des particuliers (seulement la production de la SONABEL et des Coopératives d'électricité)	
Propositions d'amélioration	Faire le bilan énergétique pour pouvoir déterminer la production effective de l'énergie	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'énergie	

EA 2.5.3 : La croissance urbaine est planifiée et maîtrisée

Indicateur	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel
Code	IND_253_1
Définition	Il s'agit de l'effectif total des villes disposant de SDAU fonctionnel
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre de villes disposant de SDAU fonctionnel de 12 en 2015 à 37 en 2020
Raison d'être	améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau et à l'assainissement d'ici 2020
Méthode de calcul	Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel = total des effectifs des villes disposant de SDAU fonctionnel
Source de données	Annuaire statistique
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Variables pour lesquelles le Nombre de villes disposant de SDAU opérationnel est calculé : Milieu de résidence ; Grandes villes;
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DEGESS/MUH

Indicateur		Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU opérationnels	
Code	IND_253_2		
Définition	Il s'agit de l'effectif total des villes disposant de SDDEP et de SDGDU fonctionnels		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU fonctionnels de 2 en 2015 à 47 en 2020		
Raison d'être			
Méthode de calcul	Nombre de villes de SDDEP et de SDGDU opérationnels = total des effectifs des villes disposant de SDDEP et de SDGDU fonctionnels		
Source de données			
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation	Variables pour lesquelles le Nombre de villes disposant de SDDEP et de SDGDU fonctionnels est calculé : Milieu de résidence ; Grandes villes;		
Observations et limites	L'indicateur ne mesure pas le niveau de mise en œuvre. On note une absence de mesure des processus d'élaboration.		
Propositions d'amélioration			
Institutions responsables	DEGESS/MUH		

Indicateur		Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées
Code	IND_253_3	
Définition	Il s'agit de l'effectif total des villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées de 0 en 2015 à 13 en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur suit le niveau de restructuration des zones d'habitat spontané.	
Méthode de calcul	Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées = total des effectifs des villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées	
Source de données	Annuaire statistique MUH, rapport d'activités.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Variables pour lesquelles le Nombre de villes ayant des zones d'habitats spontanés restructurées est calculé : Milieu de résidence ; Grandes villes;	
Observations et limites	absence de l'état des lieux	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DEGESS/MUH	

Indicateur	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire
Code	IND_253_4
Définition	Il s'agit de l'effectif total des localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau et à l'assainissement en vue d'atteindre 13 localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de suivre le nombre des localités ayant bénéficié d'un minimum d'aménagement.
Méthode de calcul	Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire = total des effectifs des localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire Sont comptabilisées : Les localités ayant bénéficiées de viabilisation et d'aménagement sécuritaire ; Les localités ayant bénéficiées de viabilisation ou d'aménagement sécuritaire ;
Source de données	Annuaire statistique MUH, rapport d'activités
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Variables pour lesquelles le Nombre de localités ayant bénéficiées de viabilisation et/ou d'aménagement sécuritaire est calculé : Milieu de résidence ; Grandes villes; villes moyennes
Observations et limites	Absence de l'état des lieux
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DEGESS/MUH

EA 2.5.4 : L'accès à des logements décentes et aux bâtiments publics est assuré pour tous

Indicateur	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie
Code	IND_254_1
Définition	Il s'agit du pourcentage des populations urbaines qui vivent en zone non lotie
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau et à l'assainissement passant de 17,2% en 2014 à 10% en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de calculer la proportion de la population vivant en zone non lotie
Méthode de calcul	Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie= (effectif total des populations urbaines vivant en zone non lotie) x 100 / (effectif total des populations urbaines)
Source de données	Annuaire statistique MUH, rapport d'activités
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Variables pour laquelle la Proportion des populations urbaines vivant en zone non lotie est calculée : Milieu de résidence ; Grandes villes ; villes moyennes, selon le genre
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DEGESS/MUH

Indicateur	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent
Code	IND_254_2
Définition	Il s'agit de l'effectif total des ménages ayant accès à un logement décent
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau et à l'assainissement passant de 4 572 en 2015 à 35 000 en 2020
Raison d'être	Cet indicateur permet de suivre l'accès des populations au logement décent comme droit consacré par la constitution.
Méthode de calcul	Nombre de ménages ayant accès à un logement décent = effectif total des ménages ayant accès à un logement décent
Source de données	Annuaire statistique MUH, rapport d'activités
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Variables pour laquelle le Nombre de ménages ayant accès à un logement décent est calculé : Milieu de résidence ; Grandes villes ; selon le genre (selon le sexe du chef de ménage).
Observations et limites	L'absence d'une définition du logement décent accepté par tous les acteurs.
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DEGESS/MUH

Indicateur		Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction
Code	IND_254_3	
Définition	Il s'agit de l'effectif total des ménages assistés dans l'auto-construction	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau et à l'assainissement passant de 100 en 2015 à 5 000 en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur permet de mesurer l'effort du gouvernement dans l'assistance des ménages à l'auto construction	
Méthode de calcul	Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction = effectif total des ménages assistés dans l'auto-construction	
Source de données	Annuaire statistique MUH, rapport d'activités	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Variables pour laquelle le Nombre de ménages assistés dans l'auto-construction est calculé : Milieu de résidence ; Grandes villes ;	
Observations et limites	La maîtrise de la demande	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DEGESS/MUH	

AXE 3 : DYNAMISER LES SECTEURS PORTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET LES EMPLOIS

Indicateurs de l'axe 3 :

- Part des productions irriguées dans la production agricole totale
- Taux de couverture des besoins céréaliers
- Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA)
- Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire
- Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie
- Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)
- Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes
- Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel
- Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle
- Quantité de poissons produite
- Proportion des ménages agricoles non résilients
- Proportion des ménages vulnérables structurels
- Part du secteur secondaire dans le PIB
- Part de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Taux de transformation des produits agricoles
- Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an
- Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat
- Part de l'industrie touristique dans le PIB
- Part de l'industrie culturelle dans le PIB
- Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB
- Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés
- Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques
- Part des industries extractives dans le PIB
- Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières
- Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière
- Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier
- Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs
- Proportion des entreprises utilisant l'Internet
- Contribution des postes et télécommunications au PIB
- Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire
- Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands
- Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers)
- Taux de crédit à l'économie

- Taux élargi de bancarisation
- Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens
- Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations
- Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)
- Quantité de viande exportée
- Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés
- Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités
- Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges
- Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE
- Taux de recouvrement de la CFE
- Proportion de routes bitumées
- Proportion de pistes rurales aménagées
- Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées
- Puissance installée (en Mégawatts)
- Coût du kWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)
- Débit internet national
- Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois
- Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB
- Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions
- Proportion des espaces de conservation sous aménagement
- Proportion des aires de protection faunique sous aménagement
- Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)
- Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable
- Nombre d'éco-villages créés
- Quantité de carbones séquestrés en millions de tonnes

Métadonnées des indicateurs de l'axe 3 :

EA 3.1.1 : Le secteur primaire contribue à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et est respectueux des principes de développement durable

Indicateur	Part des productions irriguées dans la production agricole totale
Code	IND_311_1
Définition	La part des productions irriguées dans la production agricole totale est le pourcentage entre des productions irriguées et la production agricole totale Cet indicateur mesure l'importance des productions irriguées dans la production agricole.
Objectif et cible visés	<u>Objectif</u> : développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral <u>Cible PNDES</u> : Augmenter la part des productions irriguées en vue d'atteindre le niveau de 25% en 2020.
Raison d'être	
Méthode de calcul	Part des productions irriguées dans la production agricole totale: $(\text{Total des productions irriguées}) \times 100 / (\text{Total de la production agricole})$
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données de l'Enquête permanente agricole (EPA) réalisée chaque année par le Ministère en charge de l'agriculture.
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par province et par région.
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf Comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) : www.spcpsa.gov.bf

Indicateur	Taux de couverture des besoins céréaliers
Code	IND_311_2
Définition	<p>Le taux de couverture céréalier apparent (TCCA) est l'écart relatif entre la consommation apparente et les besoins de la période écoulée (1er novembre année n-1 au 31 octobre année n).</p> <p>Cet indicateur mesure la capacité à couvrir les besoins de consommation céréalière, représentant 80% de la couverture calorique.</p>
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif OMD</u> : Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans le pays</p> <p><u>Cible OMD</u> : Cible 1C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire le taux de couverture des besoins céréaliers de 96% en 2015 à 140% en 2020.</p>
Raison d'être	Le TCCA permet de savoir si les besoins des populations ont pu être couverts pour la période considérée. Il permet également de promouvoir la sécurité alimentaire, la capacité à faire face aux crises alimentaires et de promouvoir l'équilibre nutritionnel.
Méthode de calcul	<p>Le TCCA est calculé par la formule suivante pour la période allant du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n :</p> $TCCA = \frac{\text{Consommation apparente} - \text{Besoins de consommation}}{\text{Besoins de consommation}} \times 100$ <p>Consommation apparente = production disponible + variation de stock + solde (import-export)</p> <p>Besoins de consommation = 190 kg/an X Population</p> <p>Lorsque le TCCA est inférieur à 100, on dit qu'il y a eu déficit par rapport aux besoins de céréales de (100-TCCA)%. Lorsqu'il est supérieur à 100, on dit qu'il y a eu un surplus de consommation par rapport au besoin de céréales de (100-TCCA)%.</p>
Source de données	<p>L'indicateur est calculé à partir des données de l'Enquête permanente agricole (EPA) réalisée chaque année par le Ministère en charge de l'agriculture.</p> <p>À l'issue de l'enquête, un bilan céréalier est établi et publié par le Comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) dans lequel on trouve les TCCA par province.</p>
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par province et par région.
Observations et limites	Les données concernant les importations et les exportations des céréales sont celles officielles et ne prennent donc pas en compte les circuits informels.
Propositions d'amélioration	Il serait intéressant de prévoir une collecte d'information sur les flux transfrontaliers.
Institutions responsables	<p>DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf</p> <p>Comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) : www.spcpsa.gov.bf</p>

Indicateur		Productivité de l'emploi du secteur primaire (en milliers de FCFA)
Code	IND_311_3	
Définition	Rapport de la valeur ajoutée des emplois du secteur primaire sur le nombre total des emplois du secteur primaire exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif</u> : développer durablement le secteur agro-sylvo-pastoral</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la productivité de l'emploi du secteur primaire de 357 000 FCFA en 2015 à 535 000 FCFA en 2020</p>	
Raison d'être	Cet indicateur permettra d'apprécier le dynamisme du secteur primaire. En d'autres termes, il permettra de mesurer le niveau de production de chaque emploi du secteur primaire.	
Méthode de calcul	[valeur ajoutée des emplois du secteur primaire / nombre total des emplois du secteur primaire] x 100	
Source de données	L'indicateur pourrait être calculé à partir des comptes nationaux produits par l'INSD	
Périodicité des mesures	L'indicateur peut avoir une périodicité annuelle.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par province et par région.	
Observations et limites	<p>L'indicateur ne peut pas être produit annuellement du fait que l'enquête sur l'emploi n'est pas annuelle.</p> <p>L'institut national de la statistique et de la démographie devra se concerter avec le ministère en charge de l'agriculture pour comprendre cet indicateur.</p>	
Propositions d'amélioration	Réaliser ces enquêtes de manière continue afin de pouvoir collecter des informations actuelles sur l'emploi.	
Institutions responsables	<p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p> <p>DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf</p> <p>Comité de prévision de la situation alimentaire et nutritionnelle (CPSA) : www.spcpsa.gov.bf</p>	

Indicateur	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire
Code	IND_311_5
Définition	Il s'agit de l'effectif total des emplois créés dans le secteur primaire.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre d'emplois créés dans le secteur primaire de 39 000 en 2015 à 110 000 en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	Nombre d'emplois créés dans le secteur primaire = total des emplois créés dans le secteur primaire.
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.
Observations et limites	<p>l'indicateur ne peut pas être produit annuellement du fait que l'enquête sur l'emploi n'est pas annuelle.</p> <p>L'institut national de la statistique et de la démographie devra se concerter avec le ministère en charge de l'agriculture pour comprendre cet indicateur.</p>
Propositions d'amélioration	Réaliser ces enquêtes de manière continue afin de pouvoir collecter des informations actuelles sur l'emploi.
Institutions responsables	<p>Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf</p> <p>DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf</p>

Indicateur		Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie
Code	IND_311_6	
Définition	Il s'agit de l'évolution de l'approvisionnement de l'agro-industrie d'une année (n) par rapport à l'année (n-1) exprimée en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie à 50% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Taux d'accroissement de l'approvisionnement de l'agro-industrie = $(\text{approvisionnement de l'agro-industrie de l'année (n)} - \text{approvisionnement de l'agro-industrie (n-1)}) \times 100 / (\text{approvisionnement de l'agro-industrie (n-1)})$ en termes de quantité	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf	

Indicateur		Taux de commercialisation des produits agricoles (y compris cultures de rente)
Code	IND_311_7	
Définition	Il s'agit du rapport entre la marge commerciale des produits agricoles et le coût d'achat des produits agricoles exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de commercialisation des produits agricoles à 37,5% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	<p>Taux de commercialisation des produits agricoles = [marge commerciale des produits agricoles / coût d'achat des produits agricoles] x 100</p> <p>Avec :</p> <p>Marge commerciale des produits agricoles = ventes des produits agricoles – coût d'achat des produits agricoles vendus</p>	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf	

Indicateur		Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes	
Code	IND_311_8		
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes et le nombre total des actes fonciers délivrés exprimé en pourcentage.		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes de 4,9% en 2015 à 45% en 2020		
Raison d'être			
Méthode de calcul	Proportion des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes = [Nombre des actes fonciers délivrés sur les demandes d'actes / Nombre total des actes fonciers délivrés] x 100		
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives		
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.		
Observations et limites			
Propositions d'amélioration			
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf		

Indicateur		Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel
Code	IND_311_9	
Définition	Il s'agit du rapport entre l'effectif du cheptel ayant couvert ses besoins alimentaires et l'effectif total du cheptel exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel de 69 % en 2015 à 80 % en 2020.	
Raison d'être	L'alimentation est l'un des deux secrets de l'élevage. L'amélioration de la productivité et le maintien d'une production continue du cheptel demandent une couverture de ses besoins alimentaires. Cet indicateur vise donc à assurer une meilleure alimentation du cheptel en vue de l'accroissement des productions animales..	
Méthode de calcul	Taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel = $[\text{l'effectif du cheptel ayant couvert ses besoins alimentaires} / \text{effectif total du cheptel}] \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.	
Observations et limites	Le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel se mesure à partir du niveau d'abondance et de richesse des pâturages (apprécier à partir du bilan fourrager), des stocks de fourrage constitués par les producteurs, les stocks de sous-produits agro-industriels (SPAI) et les provendes. Le bilan fourrager qui mesure le niveau de disponibilité fourragère des pâturages, se fait annuellement à travers des enquêtes	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf	

Indicateur		Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle
Code	IND_311_10	
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre de volailles vaccinées contre la maladie de Newcastle et le nombre total de volailles exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle de 40 % en 2015 à 70 % en 2020.	
Raison d'être	Le taux de couverture vaccinale permet de mesurer l'effectif de volailles protégées contre la maladie de Newcastle sur un effectif total de cent (100) volailles. Il permet donc d'établir une comparaison entre l'effectif global de volailles vaccinées et celui de volailles non vaccinées. Les résultats de la comparaison aident à la prise de mesures d'amélioration du niveau de protection de la volaille.	
Méthode de calcul	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle = $\frac{\text{Nombre de volailles vaccinées contre la maladie de Newcastle}}{\text{Nombre total de volailles}} \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.	
Observations et limites	Le vaccin destiné à la lutte contre la maladie du Newcastle étant produit à l'extérieur, son acquisition est souvent difficile. Cette réalité constitue un des facteurs (insuffisance de réfrigérateurs, insuffisance de vaccinateurs actifs et insuffisance de sensibilisation des populations pour cause de moyen roulant vétuste) qui compliquent la progression régulière du taux de couverture vaccinale.	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf	

Indicateur	Quantité de poissons produite
Code	IND_311_11
Définition	Il s'agit du poids de l'ensemble des poissons produits exprimé en tonne
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la quantité de poissons produite de 20 000 tonnes en 2015 à 30 000 tonnes en 2020
Raison d'être	Les quantités de poisson importées pour la consommation sont très importantes. Cet indicateur vise à satisfaire une part importante des besoins des populations à partir de la production intérieure de sorte à réduire les niveaux d'importation de poisson.
Méthode de calcul	Quantité de poissons produite= poids total des poissons produits en tonne
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.
Observations et limites	L'effectif du personnel pour le suivi (contrôle et pesées) au niveau des étangs est insuffisant. Autrement dit, tous les étangs ne sont pas suivis.
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf

EA 3.1.2 : La résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques est renforcée

Indicateur Proportion des ménages agricoles non résilients	
Code	IND_312_1
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre des ménages agricoles non résilients et nombre total des ménages agricoles exprimé en pourcentage.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des ménages agricoles non résilients de 49,2% en 2010 à 25% en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	Proportion des ménages agricoles non résilients = [Nombre des ménages agricoles non résilients / Nombre total des ménages agricoles] x 100
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf

Indicateur		Proportion des ménages vulnérables structurels
Code	IND_312_2	
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre des ménages structurellement vulnérables et le nombre total des ménages exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des ménages structurellement vulnérables de 10% en 2010 à 5% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Proportion des ménages vulnérables structurels = [Nombre des ménages structurellement vulnérables / Nombre total des ménages] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur est désagrégé par région.	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'agriculture : www.agriculture.gov.bf	

EA 3.2.1 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée

Indicateur		Part du secteur secondaire dans le PIB
Code	IND_321_1	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée du secteur secondaire et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part du secteur secondaire dans le PIB de 20,1% en 2015 à 24% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part du secteur secondaire dans le PIB = [Valeur ajoutée du secteur secondaire / Produit intérieur brut] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/MINEFID : www.insd.bf	

Indicateur		Part de l'industrie manufacturière dans le PIB
Code	IND_321_2	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 6,6% en 2015 à 12% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB = [Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière / Produit intérieur brut] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/MINEFID : www.insd.bf	

Indicateur		Taux de transformation des produits agricoles
Code	IND_321_3	
Définition	Il s'agit du rapport entre le poids des produits agricoles transformés et le poids total des produits agricoles exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de transformation des produits agricoles de 12% en 2015 à 25% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Taux de transformation des produits agricoles = [Poids des produits agricoles transformés / Poids total des produits agricoles] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MCIA :	

Indicateur	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an
Code	IND_321_4
Définition	Il s'agit de la moyenne des nombres d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an de 2 200 en 2015 à 3 600 en 2020
Raison d'être	Il s'agit de voir l'ampleur du secteur secondaire dans la création des emplois.
Méthode de calcul	Nombre moyen d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an = [Moyenne des nombres d'emplois formels créés dans le secteur secondaire par an]
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	National
Observations et limites	<p>l'indicateur ne peut pas être produit annuellement du fait que l'enquête sur l'emploi n'est pas annuelle.</p> <p>L'institut national de la statistique et de la démographie devra se concerter avec le ministère en charge de l'agriculture pour comprendre cet indicateur.</p>
Propositions d'amélioration	Réaliser ces enquêtes de manière continue afin de pouvoir collecter des informations actuelles sur l'emploi.
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur		Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat
Code	IND_321_5	
Définition	Il s'agit de la variation relative de la productivité moyenne de l'artisanat exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat à 25% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Taux d'accroissement de la productivité moyenne de l'artisanat = $\frac{[\text{Valeur de la productivité moyenne de l'artisanat de l'année } n - \text{Valeur de la productivité moyenne de l'artisanat de l'année } n-1]}{[\text{Valeur de la productivité moyenne de l'artisanat de l'année } n-1]} \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MCIA :	

EA 3.2.2 : La contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie est améliorée

Indicateur		Part de l'industrie touristique dans le PIB
Code	IND_322_1	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée de l'industrie touristique et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part de l'industrie touristique dans le PIB de 3,7% en 2015 à 8% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part de l'industrie touristique dans le PIB = [Valeur ajoutée de l'industrie touristique / Produit intérieur brut] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Part de l'industrie culturelle dans le PIB
Code	IND_322_2	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée de l'industrie culturelle et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part de l'industrie culturelle dans le PIB de 2,3% en 2015 à 6% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part de l'industrie culturelle dans le PIB = [Valeur ajoutée de l'industrie culturelle / Produit intérieur brut] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/MINEFID : www.insd.bf	

Indicateur		Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB
Code	IND_322_3	
Définition	Il s'agit de la variation relative de la part de l'industrie sportive exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB à 10% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Taux d'accroissement de la part de l'industrie sportive dans le PIB = $\frac{[\text{Valeur de la part de l'industrie sportive de l'année } n - \text{Valeur de la part de l'industrie sportive de l'année } n-1]}{[\text{Valeur de la part de l'industrie sportive de l'année } n-1]} \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MSL	

Indicateur		Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés
Code	IND_322_4	
Définition	Il s'agit du dénombrement des centres de sport et de loisirs de proximité réalisés	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés de 0 en 2015 à 26 en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Nombre de centres de sport et de loisirs de proximité réalisés = [Nombre des centres de sport de proximité réalisés + Nombre des centres de loisirs de proximité réalisés]	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MSL :	

Indicateur		Taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques
Code	IND_322_5	
Définition	Il s'agit de la variation relative du nombre d'emplois créés dans les secteurs culturel et touristique exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux d'accroissement des emplois culturels et touristiques de moins 5% en 2015 à 7% en 2020	
Raison d'être	Apprécier l'accroissement des emplois créés dans les secteurs culturel et touristique	
Méthode de calcul	[Nombre d'emplois créés dans les secteurs culturel et touristique de l'année n – Nombre d'emplois créés dans les secteurs culturel et touristique de l'année n-1] x 100 / [Nombre d'emplois créés dans les secteurs culturel et touristique n-1]	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites	Emplois culturels et touristiques : emplois relatifs à l'art, la musique, l'hôtellerie, la danse, l'architecture, au théâtre, ...	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MCAT :	

EA 3.2.3 : L'impact du secteur minier sur le reste de l'économie est accru

Indicateur	Part des industries extractives dans le PIB
Code	IND_323_1
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée des industries extractives et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage.
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part des industries extractives dans le PIB de 7,9% en 2015 à 10,2% en 2020
Raison d'être	Il permet de mesurer le poids du secteur minier dans l'économie du Burkina Faso.
Méthode de calcul	$\frac{\text{Valeur ajoutée des industries extractives}}{\text{Produit intérieur brut}} \times 100$
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des comptes nationaux de l'INSD
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	National
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur		Proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières
Code	IND_323_2	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur des achats des biens de consommations alimentaires locaux des industries minières et la valeur des consommations alimentaires des industries minières exprimé en pourcentage.	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières de moins 14% en 2015 à 25% en 2020	
Raison d'être	Une information qui permet de contribuer à la mise en place des pôles de croissance, la prise de mesures incitatives à l'endroit des producteurs des biens de consommation alimentaire locaux.	
Méthode de calcul	[Valeur des achats des biens de consommations alimentaires locaux dans les consommations alimentaires des industries minières / Valeur des consommations alimentaires des industries minières] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites	Une information qui n'est pas disponible, car les entreprises qui sont en charge de la restauration dans les industries minières sont des sous-traitants qui ne produisent pas des statistiques.	
Propositions d'amélioration	Mettre un cahier de charges obligeant les prestataires à l'endroit des industries minières de produire des statistiques.	
Institutions responsables	DGESS/MMC :	

Indicateur		Montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière
Code	IND_323_3	
Définition	Il s'agit de la moyenne des valeurs des investissements locaux réalisés par industrie minière	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière de moins 2 milliards FCFA en 2015 à 5 milliards FCFA en 2020	
Raison d'être	Permettre aux localités minières de bénéficier des retombés de l'exploitation minière en matières de RSE et autres.	
Méthode de calcul	[Somme des valeurs des investissements locaux réalisés par les industries minières / [Nombre d'industries minières]	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites	Absence de missions de suivi terrain pour vérifier les réalisations	
Propositions d'amélioration	Organiser des missions de suivi des investissements locaux réalisés par les industries minières.	
Institutions responsables	DGESS/MMC :	

Indicateur		Nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier
Code	IND_323_4	
Définition	Il s'agit du total des effectifs des emplois directs et indirects créés par le secteur minier	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier de moins 10 000 en 2015 à 20 000 en 2020	
Raison d'être	Permet de mesurer la contribution du secteur minier à l'emploi au Burkina Faso.	
Méthode de calcul	[Somme des effectifs des emplois directs et indirects créés par le secteur minier]	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	Par sexes et par origine	
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/MMC :	

EA 3.3.1 : Le secteur tertiaire se formalise et est davantage dynamique et créateur d'emplois décents

Indicateur		Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs
Code	IND_331_1	
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre d'entreprises utilisant des ordinateurs et le nombre total des entreprises exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des entreprises utilisant des ordinateurs de 7,9% en 2009 à 35% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs = [Nombre d'entreprises utilisant des ordinateurs / Nombre total des entreprises] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données du recensement industriel et commercial.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites	Ce n'est pas une source de données annuelle.	
Propositions d'amélioration	Réaliser les enquêtes annuellement afin d'avoir les informations pour sa production annuelle.	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur	
Code	IND_331_2
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre d'entreprises utilisant l'Internet et le nombre total des entreprises exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des entreprises utilisant l'Internet de 4,1% en 2009 à 18% en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	Proportion des entreprises utilisant des ordinateurs = $[\text{Nombre d'entreprises utilisant l'Internet} / \text{Nombre total des entreprises}] \times 100$
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données du RIC
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	National
Observations et limites	Ce ne sont pas des données annuelles
Propositions d'amélioration	Il faut réaliser des enquêtes continues pour pouvoir renseigner l'indicateur.
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur		Contribution des postes et télécommunications au PIB	
Code	IND_331_3		
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée des postes et télécommunications et le produit intérieur brut exprimé en pourcentage		
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la contribution des postes et télécommunications au PIB de 2,4% en 2015 à 4% en 2020		
Raison d'être			
Méthode de calcul	$\frac{\text{Valeur ajoutée des postes et télécommunications}}{\text{Produit intérieur brut}} \times 100$		
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des comptes nationaux produits par l'INSD		
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.		
Considérations sexo-spécifiques			
Désagrégation	National		
Observations et limites			
Propositions d'amélioration			
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf		

Indicateur		Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire
Code	IND_331_4	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée du secteur informel et la valeur ajoutée du secteur tertiaire exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 20,7% en 2015 à 15% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part du secteur informel dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire = [Valeur ajoutée du secteur informel / Valeur ajoutée du secteur tertiaire] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/ MINEFID :	

Indicateur		Taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands
Code	IND_331_5	
Définition	Il s'agit de la valeur relative de la valeur ajoutée des services marchands exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de croissance de la valeur ajoutée des services marchands de 6,9% en 2015 à 8,0% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	$\frac{\text{Valeur ajoutée des services marchands de l'année } n - \text{valeur ajoutée des services marchands de l'année } n - 1}{\text{Valeur ajoutée des services marchands de l'année } n - 1} \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des comptes nationaux produits par l'INSD	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an (milliers)
Code	IND_331_6
Définition	Il s'agit de l'effectif des emplois formels créés dans les services tertiaires marchands d'une année
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an de 12 100 en 2015 à 20 000 en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	Nombre moyen d'emplois formels créés dans les services tertiaires marchands par an = [Moyenne des emplois formels créés dans les services tertiaires marchands au cours d'une année]
Source de données	L'indicateur pourrait être calculé à partir des comptes nationaux produits par l'INSD
Périodicité des mesures	L'indicateur peut avoir une périodicité annuelle.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	National
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf

Indicateur		Taux de crédit à l'économie
Code	IND_331_7	
Définition	Il s'agit du pourcentage de l'ensemble des crédits consentis à l'économie par les banques, les établissements financiers et par le Trésor	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux de crédit à l'économie de 29% en 2015 à 35% en 2020	
Raison d'être	Le recours au crédit est particulièrement important pour l'économie d'un pays. En effet, c'est un moyen qui permet à l'économie de tourner, car il donne la possibilité aux agents économiques de se procurer un capital dont ils ne disposent pas, mais qu'ils pourront tout de même utiliser dans le cadre de leurs activités. L'indicateur permet de suivre l'évolution du volume des crédits accordés à l'économie.	
Méthode de calcul	Taux de crédit à l'économie = [Crédits consentis à l'économie] x 100 / [PIB]	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGEP	

Indicateur		Taux élargi de bancarisation
Code	IND_331_8	
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes ayant un compte et la Taille de la population active exprimé en pourcentage. Le nombre de personnes ayant un compte représente la proportion de la population adulte disposant d'un compte en banque, à la poste, au Trésor ou dans une caisse d'épargne ainsi que ceux ayant accès à la microfinance	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le taux élargi de bancarisation de 30,1% en 2015 à 35% en 2020	
Raison d'être	L'inclusion financière est reconnue comme un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté et favoriser une croissance forte et inclusive. De ce fait, elle constitue un enjeu économique et social. L'indicateur permet d'évaluer l'évolution du nombre de personne ayant un compte bancaire afin de favoriser encore plus l'inclusion financière.	
Méthode de calcul	Taux élargi de bancarisation = $(Pc / Pa) \times 100$ avec Pc : Nombre de personnes ayant un compte Pa : Taille de la population active	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives (rapport sur le secteur de la microfinance au Burkina)	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	SP/PMF :	

EA 3.3.2 : La mise en marché des produits nationaux est renforcée

Indicateur		Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens
Code	IND_332_1	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur des produits alimentaires de consommation et la valeur importations de biens exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens de 10,1% en 2015 à 6% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part des produits alimentaires de consommation dans les importations de biens = $\left[\frac{\text{Valeur des produits alimentaires de consommation}}{\text{Valeur importations de biens}} \right] \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/ MINEFID :	

Indicateur		Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations
Code	IND_332_2	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur des deux premiers produits d'exportation et la valeur des exportations exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations de 85% en 2015 à 65% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part des deux premiers produits d'exportation dans le total des exportations = $[\text{Valeur des deux premiers produits d'exportation} / \text{Valeur des exportations}] \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) : www.insd.bf	

Indicateur		Part des produits manufacturés dans les exportations de biens (WDI)
Code	IND_332_3	
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur des produits manufacturés et la valeur des exportations de biens exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part des produits manufacturés dans les exportations de biens de 10,6% en 2014 à 20% en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Part des produits manufacturés dans les exportations de biens = $[Valeur\ des\ produits\ manufacturés / Valeur\ des\ exportations\ de\ biens] \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/ MINEFID :	

Indicateur		Quantité de viande exportée
Code	IND_332_4	
Définition	Il s'agit du poids total de viande exportée	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la quantité de viande exportée de 88 tonnes en 2015 à 2 000 tonnes en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur vise à réduire progressivement l'exportation d'animaux exportés sur pied au profit de la viande exportée. L'accroissement de la quantité de viande exportée contribuera à une valeur ajoutée au niveau de la filière bétail/viande.	
Méthode de calcul	Quantité de viande exportée = Poids total de viande exportée	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	L'exportation de viande est presque faite par des opérateurs hommes	
Désagrégation	National	
Observations et limites	Les infrastructures d'abattage répondant aux normes internationales sont faibles.	
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS du Ministère des ressources animales et halieutiques	

EA 3.4.1 : Les capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau sont renforcées

Indicateur	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés
Code	IND_341_1
Définition	Il s'agit du total des nouveaux barrages réalisés depuis 2015
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés de 2 en 2015 à 14 en 2020
Raison d'être	<p>Dans un contexte marqué par l'accroissement des besoins en eau des différents usages et de changements climatiques, augmenter et sécuriser les capacités de mobilisation des ressources en eau apparaît comme une nécessité incompressible.</p> <p>En effet, le secteur agro-sylvo-pastoral, qui contribue fortement au PIB nationale, est soumis régulièrement aux effets de la variabilité et du changement climatiques tels que les sécheresses et les inondations qui impactent négativement la performance de l'économie nationale limitant ainsi le développement socio-économique du pays.</p> <p>La construction des nouveaux barrages avec la réhabilitations des ouvrages déjà réalisés entre en droite ligne de l'objectif de faire passer la capacité de stockage en eau de surface du pays de 5 030,55 à 6 441,12 millions de m^3.</p>
Méthode de calcul	Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés = total des nouveaux barrages construits depuis 2015
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives.
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	Non Applicable
Désagrégation	National
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGIH/MEA

Indicateur	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités
Code	IND_341_2
Définition	Il s'agit du total des nouveaux barrages réhabilités depuis l'année 2015
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités de 2 en 2015 à 18 en 2020
Raison d'être	<p>Le diagnostic fait dans le cadre de l'élaboration du Plan National des Aménagements Hydrauliques a fait ressortir la nécessité de donner la priorité à la réhabilitation, à la consolidation des infrastructures hydrauliques au regard de leur coût très élevé.</p> <p>Avec la construction des nouveaux barrages, la réhabilitations des ouvrages déjà réalisés entre en droite ligne de l'objectif de faire passer la capacité de stockage en eau de surface du pays de 5 030,55 à 6 441,12 millions de m^3.</p>
Méthode de calcul	Nombre cumulé de nouveaux barrages réhabilités = total des nouveaux barrages réhabilités depuis 2015.
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives.
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	Non Applicable
Désagrégation	National
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGIH/ MEA

Indicateur		Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges
Code	IND_341_3	
Définition	Il s'agit du rapport entre du nombre de retenues d'eau de plus de 500 000 m3 dont la bande de servitude a été délimitée et matérialisée et le nombre des retenus d'eau de surface de plus de 500 000 m3 exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges de 13% en 2015 à 25% en 2020.	
Raison d'être	<p>La protection des retenus d'eau de surface vise ultimement à réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.</p> <p>En effet, de nombreuses dégradations environnementales ont pour conséquence le comblement du réseau hydrologique et la prolifération de plantes aquatiques envahissantes. Il s'agit notamment de la déforestation, de la dégradation des berges, des creusements dans les lits des cours d'eau (orpaillage, matériaux d'emprunt pour le BTP, sable, gravier), et du transport et de l'accumulation de déchets solides divers. Ces phénomènes qui se multiplient à cause de la pression démographique toujours croissante ont un double impact négatif : un impact sur la qualité de l'environnement (biodiversité) et un impact sur les potentialités économiques qui sont menacées : comblement des barrages, d'où pertes pour l'irrigation, la production d'énergie, la pêche ; disparition des poissons à cause des végétaux envahissants, dégradation de la qualité de l'eau, développement de maladies hydriques, etc. Il devient donc indispensable de combattre ces phénomènes d'une part pour réserver l'exploitabilité économique à long terme de ressources en eau menacées et d'autre part pour contribuer à la préservation d'un environnement acceptable (faune, flore, biodiversité) avec les services que l'environnement peut rendre aux populations.</p>	
Méthode de calcul	$\text{Pourcentage des retenus d'eau de surface avec protection des berges} = \left[\frac{\text{Nombre des retenus d'eau de surface de plus de 500 000 m3 avec protection des berges}}{\text{Nombre total des retenus d'eau de surface de plus de 500 000 m3}} \right] \times 100$	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives.	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	Non Applicable	
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	SP/GIRE	

Indicateur		Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE
Code	IND_341_4	
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre des agences de l'eau disposant d'un SDAGE et le nombre total des agences de l'eau du pays exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE de 40% en 2015 à 100% en 2020	
Raison d'être	<p>Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) constitue le 1er instrument juridique confié aux agences de l'eau. Il s'applique au territoire des bassins versants. Dans les sous-bassins et aquifères, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) a été institué.</p> <p>Le SDAGE poursuit plusieurs objectifs qui peuvent se résumer en deux mots : planification et intégration.</p> <p>Planification car le SDAGE fixe au préalable les orientations fondamentales d'une gestion optimale et concertée de la ressource en eau à moyen et long terme dans le respect des équilibres écologiques, économiques et de l'intérêt général.</p> <p>Intégration parce que le SDAGE prend en compte les autres documents de développement du territoire : schémas nationaux et régionaux d'aménagement du territoire, principaux programmes de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics en rapport avec la ressource en eau.</p> <p>Au regard des missions qui leur sont assignées, il s'avérerait nécessaire de mettre à la disposition des Agences de l'eau des moyens juridiques adéquats à même d'orienter la gouvernance territoriale de l'eau. C'est dans cet esprit que le législateur burkinabè consacre à la section II de la loi sur l'eau le paragraphe 3 intitulé " schémas d'aménagement et de gestion de l'eau ".</p>	
Méthode de calcul	Proportion des agences de l'eau disposant d'un SDAGE = [Nombre des agences de l'eau disposant d'un SDAGE / Nombre total des agences de l'eau] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	Non Applicable	
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	SP-GIRE/MEA	

Indicateur		Taux de recouvrement de la CFE
Code	IND_341_5	
Définition	Il s'agit de la proportion du montant prévisionnel de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) effectivement collecté pour une année donnée exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Maintenir le taux de recouvrement de la CFE à 100% jusqu'en 2020	
Raison d'être	La Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été instituée par loi en 2009 dont l'objectif est de faire contribuer les citoyens à la gestion des ressources en eau et à leur protection dans un contexte de besoins immenses en ressources financières pour le développement du secteur de l'eau. Depuis son institution, sa mise en œuvre est timide et rencontre des problèmes d'ordre technique, de procédures et d'information du public. Il apparaît donc nécessaire de prendre les mesures utiles pour améliorer le recouvrement afin de soutenir les dispositifs de gestion.	
Méthode de calcul	Taux de recouvrement de la CFE = [Nombre de recouvrement de la CFE / Nombre de recouvrement] x 100	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques	Non Applicable	
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	SG-GIRE/MEA	

EA 3.4.2 : La qualité, la fiabilité et l'accessibilité des infrastructures sont améliorées pour faciliter la transformation structurelle de l'économie

Indicateur		Proportion de routes bitumées
Code	IND_342_1	
Définition	Il s'agit du pourcentage du linéaire (nombre de Km) de routes effectivement bitumées par rapport au linéaire total de routes du réseau classé.	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif ODD 9</u> : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p><u>Objectif PNDES (OS 3.4)</u> : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer la proportion de routes bitumées de 24% en 2015 à 42% en 2020</p>	
Raison d'être	<p>Le bitumage des routes joue un rôle indéniable en matière de développement. En effet, il donne les moyens aux populations de participer beaucoup plus activement au développement de l'économie locale et nationale par les facilités qui vont naître et permettre de ce fait, une dynamisation des échanges commerciaux non seulement au niveau interne mais également avec le reste du pays.</p> <p>Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de bitumage de l'ensemble du réseau routier classé à un temps donné. Au regard de l'importance du désenclavement routier en matière de développement, il est donc important de suivre cet indicateur pour s'assurer du bitumage intégral du réseau routier classé.</p>	
Méthode de calcul	Proportion de routes bitumées = [linéaire de routes bitumées/linéaire total du réseau routier classé] x100	
Source de données	Annuaire statistique du MI	
Périodicité des mesures	L'indicateur est renseigné annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Désagrégé au niveau régional et par type de route (national, régional et départemental)	
Observations et limites	<p>L'évaluation du réseau routier national date de l'an 2000. Ce réseau a connu une évolution qui a été relevé à travers une étude de classification du réseau national routier réalisée depuis 2015. Toutefois, le rapport n'a pas encore été validé, ce qui ne permet pas de disposer de la valeur réelle du linéaire concerné.</p> <p>La limite est que le dénominateur de cet indicateur va connaître un accroissement, dut à la nouvelle reclassification qui va découler de l'étude.</p>	
Propositions d'amélioration	<p>Des efforts doivent être faits pour valider l'étude de classification du réseau national routier</p> <p>La cible PNDES de 2020 nous parait trop optimiste. A cet effet, au regard de l'évolution des travaux routiers cet indicateur qui est un indicateur du cadre de performance du budget programme a connu une actualisation pour se situer à 29,4% à 2020</p>	
Institutions responsables	DGIR/ DGESS/Ministère des Infrastructures	

Indicateur	Proportion de pistes rurales aménagées
Code	IND_342_2
Définition	Il s'agit du pourcentage du linéaire (nombre de Km) de pistes rurales effectivement aménagées (lin Pra) par rapport au linéaire total de pistes rurales répertorié (LinPR)
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif ODD 9</u> : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p><u>Objectif PNDES (OS 3.4)</u> : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer la proportion de pistes rurales aménagées de 27% en 2015 à 43% en 2020</p>
Raison d'être	<p>Les infrastructures de transport rural sont un soutien à la mobilité des personnes et des marchandises en milieu rural. En effet, elles jouent un rôle important dans la desserte des zones rurales et l'accès des populations aux infrastructures de bases.</p> <p>Le choix de l'aménagement de ces infrastructures se fait en relation avec les populations à partir de la détermination de leurs besoins d'accès aux centres éducatifs et sanitaires et aux marchés. Elle se fait également sur la base des besoins d'évacuation des productions agricoles.</p> <p>De ce fait elles contribuent à la réduction des temps de déplacement et des coûts de transport et influent ainsi positivement sur la croissance économique des zones concernées et d'une manière globale du pays.</p> <p>Cet indicateur permet d'apprécier le niveau d'aménagement de l'ensemble du réseau de pistes rurales à un temps donné. Au regard de l'importance du désenclavement rural en matière de développement, Il est donc important de suivre cet indicateur pour s'assurer de l'aménagement intégral du réseau de pistes rurales.</p>
Méthode de calcul	$\%PRa = [\text{Lin PRa} / \text{Lin PR}] \times 100$ <p>PRa : piste rurale aménagée</p> <p>Lin PRa : Linéaire de piste rurale aménagée</p> <p>Lin PR : Linéaire de piste rurale</p>
Source de données	Annuaire statistique du MI
Périodicité des mesures	L'indicateur est renseigné annuellement
Considérations sexo-spécifiques	

Désagrégation	Désagrégé au niveau régional et par type de route (provincial et régional)
Observations et limites	<p>L'évaluation du réseau routier national date de l'an 2000. Ce réseau a connu une évolution qui a été relevé à travers une étude de classification du réseau national routier réalisée depuis 2015. Toutefois, le rapport n'a pas encore été validé, ce qui ne permet pas de disposer de la valeur réelle du linéaire concerné.</p> <p>La limite est que le dénominateur de cet indicateur sera impacté par la nouvelle reclassification qui va découler de l'étude.</p>
Propositions d'amélioration	<p>Des efforts doivent être faits pour valider l'étude de classification du réseau national routier</p> <p>La cible PNDES de 2020 nous paraît trop optimiste. A cet effet, au regard de l'évolution des travaux d'aménagement de pistes rurales, cet indicateur qui est un indicateur du cadre de performance dans le cadre du budget programme a connu une actualisation pour se situer à 39% à 2020</p>
Institutions responsables	DGPR/DGESS/Ministère des Infrastructures

Indicateur		Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées
Code	IND_342_3	
Définition	Il fournit l'information sur la proportion des routes dont le niveau de service a baissé ne permettant pas ainsi de rouler à la vitesse de référence. Il s'agit du rapport entre le linéaire de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées et le linéaire total de routes du réseau classé exprimé en pourcentage	
Objectif et cible visés	<p><u>Objectif ODD 9</u> : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation</p> <p><u>Objectif PNDES (OS 3.4)</u> : développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie</p> <p><u>Cible PNDES</u> : Faire passer la Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées de 18% en 2015 à 6% en 2020</p>	
Raison d'être	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau le niveau de praticabilité des routes. Au regard de l'importance de disposer des infrastructures de qualité et praticables en matière de développement, Il est donc important de suivre cet indicateur pour s'assurer à terme de la praticabilité des infrastructures routières.	
Méthode de calcul	Proportion de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées = [Linéaire de routes où les vitesses de référence ne peuvent pas être pratiquées / linéaire total de routes du réseau classé] x 100	
Source de données	Annuaire statistique du MI	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Cet indicateur est désagrégé au niveau national	
Observations et limites	L'indicateur n'est plus renseigné par le Ministère des Infrastructures, il ne sera donc pas renseigné pour les années avenir. Cet indicateur devrait donc être retirer du PNDES.	
Propositions d'amélioration	<p>L'indicateur définit dans le PNDES ne concerne que le réseau classé et pas le réseau de pistes rurales. Toutefois, afin de mieux capter le niveau de praticabilité des routes, un autre indicateur est présentement renseigné par le Ministère.</p> <p>L'indicateur proposé est : Proportion des routes en bon état, dont la fiche de métadonnées est jointe.</p>	
Institutions responsables	DGER/DGNET/DGESS/MI	

Indicateur		Puissance installée (en Mégawatts)
Code	IND_342_4	
Définition	Il s'agit de la somme des puissances des centrales électriques installées	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la puissance installée des centrales électriques de 300 MW en 2015 à 1 000 MW en 2020	
Raison d'être	Permet de connaître la capacité de production nationale en énergie électrique	
Méthode de calcul	Somme des puissances des centrales électriques installées	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	Annuelle	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'énergie	

Indicateur		Coût du KWh d'électricité des hautes tensions (FCFA)
Code	IND_342_5	
Définition	<p>Il s'agit de ce que coûte un KWh d'électricité des hautes tensions</p> <p>La haute tension est le niveau de tension correspondant</p>	
Objectif et cible visés	Cible PNDES : diminué le coût du KWh d'électricité des hautes tensions de 25 FCFA passant de 75 FCFA en 2015 à 50 FCFA en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Coût du KWh d'électricité des hautes tensions	
Source de données	Arrêté conjoint des ministres en charge de l'Énergie, des finances et celui en charge du commerce.	
Périodicité des mesures	Non précisé	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Non désagrégé	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/Ministère en charge de l'énergie	

Indicateur		Débit internet national
Code	IND_342_6	
Définition	Il s'agit de la quantité d'informations transmise via un canal de communication selon un intervalle de temps donné	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : augmenter le débit internet national de 40 Go en 2015 à 100 Go en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Débit internet national = [Quantité d'informations transmise via un canal de communication selon un intervalle de temps donné au niveau national]	
Source de données	Annuaire statistique du Ministère de l'Energie	
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	Cet indicateur est désagrégé au niveau national	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	DGESS/ME	

Indicateur	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois
Code	IND_342_7
Définition	Il s'agit du rapport entre le nombre de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois et le nombre total de personnes exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : augmenter la proportion de personnes ayant utilisé Internet de 6% en 2015 à 15% en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	Proportion de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois = [Nombre de personnes ayant utilisé Internet (tous lieux de connexion confondus) au cours des 12 derniers mois / Nombre total de personnes]
Source de données	Annuaire statistique du Ministère de l'Energie
Périodicité des mesures	L'indicateur est produit annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	Cet indicateur est désagrégé au niveau national
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	DGESS/ME

EA 3.4.3 : La contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie est accrue

Indicateur	
Code	IND_343_1
Définition	Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée des pôles de croissance et de compétitivité et la valeur du PIB exprimé en pourcentage
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB de à 3% en 2020
Raison d'être	
Méthode de calcul	Part des pôles de croissance et de compétitivité dans le PIB = [Valeur ajoutée des pôles de croissance et de compétitivité / Valeur du PIB] x 100
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	National
Observations et limites	
Propositions d'amélioration	
Institutions responsables	PM :

Indicateur		Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions
Code	IND_343_2	
Définition	Il s'agit du total des effectifs des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité de toutes les régions	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer les effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité de toutes les régions à 45 000 en 2020	
Raison d'être		
Méthode de calcul	Effectifs cumulés des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité dans les régions = [Somme des effectifs des emplois locaux créés par les pôles de croissance et de compétitivité de toutes les régions]	
Source de données	L'indicateur est calculé à partir des données administratives	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	National	
Observations et limites		
Propositions d'amélioration		
Institutions responsables	INSD/ MINEFID :	

EA 3.5.1 : L'environnement et les ressources naturelles sont gérés durablement

Indicateur	
Code	IND_351_1
Définition	<p>On définit par espace de conservation, tout espace destiné à la conservation de la forêt, de la faune et de son habitat. Les espaces de conservation comprennent le domaine forestier (forêts publiques et forêts privées) et les aires de protection faunique (parcs nationaux, réserves totales et partielles de faune, réserves de la biosphère, sanctuaires, ranches, refuges locaux, zones villageoises d'intérêt cynégétique).</p> <p>Un espace de conservation sous aménagement désigne un espace de conservation ayant en partie ou en totalité bénéficié au moins d'une des interventions suivantes, au cours de l'année : (i) sensibilisation, information des populations riveraines, (ii) existence de groupements organisés et fonctionnels, (iii) formation des membres des groupements, (iv) délimitation, (v) existence d'infrastructures, (vi) aménagements de pistes, de layons pour l'accessibilité et la protection de la forêt, (vii) cartographie, (viii) inventaire forestier, (xix) parcellaires, (x) application des feux précoces, (xi) scarification et végétalisation, (xii) semis directs et autres interventions de récupération.</p> <p>Cet indicateur correspond au ratio de la superficie totale des espaces de conservation sous aménagement, pour l'année considérée, à la superficie totale des espaces de conservation au plan national.</p>
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des espaces de conservation sous aménagement de 25% en 2015 à 31% en 2020
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre les efforts accomplis dans la gestion durable des ressources forestières et fauniques
Méthode de calcul	<p>Proportion des espaces de conservation sous aménagement = [Somme de la superficie totale des espaces de conservation sous aménagement pour l'année considérée / Somme de la superficie totale des espaces de conservation au plan national] x 100</p> <p>PECa : Proportion des espaces de conservation sous aménagement SECa : Superficie totale des espaces de conservation sous aménagement SEct : Superficie totale des espaces de conservation</p> $PECa = \left(\frac{SECa}{SEct} \right) \times 100$
Source de données	Direction des Forêts et de la Reforestation (DFR)/ Direction Générale des Eaux et forêts (DGEF) /Ministère en charge de l'environnement
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	

Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé au niveau communal, provincial ou régional
Observations et limites	En se basant sur la définition de « espace de conservation » donnée plus haut, la superficie totale des espaces de conservation du territoire nationale est difficile à estimer compte tenu de son caractère très dynamique, même au cours d'une même année. Ceci rend difficile le renseignement de cet indicateur.
Propositions d'amélioration	De ce qui précède, la reformulation suivante est proposée : <i>Proportion des superficies des forêts classées sous aménagement.</i> Ce nouvel indicateur correspond au ratio de la superficie totale des forêts classées gérées selon un Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) valide, pour l'année considérée, à la superficie totale des forêts classées. Le Burkina Faso compte soixante-dix-sept (77) aires classées d'une superficie totale de 3 930 097 d'hectares (Direction Générale des Forêts et de la Faune, 2009).
Institutions responsables	DGESS /Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf

Indicateur		Proportion de superficies des aires de protection faunique sous aménagement
Code	IND_351_2	
Définition	<p>Une aire de protection faunique est une parties du territoire national classée et affectée à la protection des habitats de la faune constituée par : les parcs nationaux, les réserves totales ou partielles de faune, les réserves de la biosphère, les sanctuaires, les ranchs, les refuges locaux, les zones villageoises d'intérêt cynégétique.</p> <p>Cet indicateur correspond au ratio de la superficie totale des aires de protection faunique sous aménagement, pour l'année considérée, à la superficie totale des aires de protection faunique.</p>	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des aires de protection faunique sous aménagement de 40% en 2015 à 70% en 2020	
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre les efforts accomplis dans la gestion durable des ressources fauniques	
Méthode de calcul	<p>PAPFa : Proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement</p> <p>SAPFa : Superficie totale des aires de protection faunique sous aménagement</p> <p>SAPFt : Superficie totale des aires de protection faunique</p> $PAPFa = \left(\frac{SAPFa}{SAPFt} \right) \times 100$	
Source de données	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétique (DFRC)/ Direction Générale des Eaux et forêts (DGEF)/Ministère en charge de l'environnement	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé au niveau communal, provincial ou régional.	
Observations et limites	L'indicateur peut porter à confusion car son intitulé peut être compris de deux manières différentes. En effet, il peut être compris en termes de ratio entre les superficies (ce qui est fait actuellement) ou en termes de nombre des aires de protection faunique.	
Propositions d'amélioration	De ce qui précède, la reformulation suivante est proposée : Proportion des superficies des aires de protection faunique sous aménagement	
Institutions responsables	DGESS /Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf	

Indicateur		Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares)
Code	IND_351_3	
Définition	<p>La dégradation des terres est définie comme un changement dans l'état de santé du sol entraînant ainsi une diminution de sa capacité productive. Une terre dégradée est récupérée lorsqu'on y applique au moins une des techniques de restauration et de protection des sols (cordons pierreux, zaï, paillage, etc).</p> <p>Les zones protégées concernent l'ensemble constitué des forêts classées et des forêts protégées.</p> <p>Le classement forestier permet, en raison de l'importance qu'une forêt présente pour l'intérêt général, de soumettre celle-ci à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et les régimes d'exploitation. Les forêts peuvent être classées soit au nom de l'Etat, soit au nom des collectivités territoriales. Les forêts qui n'ont pas fait l'objet d'un acte de classement sont appelées forêts protégées ; elles sont soumises au régime commun relatif aux droits d'usage et d'exploitation (Code forestier, 2011).</p> <p>L'indicateur correspond à la somme des superficies de terres dégradées récupérées par des techniques mécaniques ou manuelles.</p>	
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer les superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées de 10 500 ha en 2015 à 25 000 ha en 2020	
Raison d'être	Cet indicateur mesure les efforts entrepris à mettre en œuvre des chantiers de restauration/protection des terres dans les systèmes agro-forestiers dégradés.	
Méthode de calcul	<p>Superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées (hectares) = [Total des superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées]</p> $STDR = \sum \text{superficies des terres dégradées des zones protégées récupérées}$	
Source de données	Direction du Génie Forestiers (DiGEF)/ Direction Générale des Eaux et forêts (DGEF)/Ministère en charge de l'environnement	
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.	
Considérations sexo-spécifiques		
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région	
Observations et limites	-	
Propositions d'amélioration	-	
Institutions responsables	DGESS /Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf	

EA 3.5.2 : Les capacités d'atténuation et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sont renforcées dans une optique de transition vers l'économie verte

Indicateur Proportion de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable	
Code	IND_352_1
Définition	<p>La proportion de politiques sectorielles (PS), de plans régionaux (PRD) et communaux (PCD) de développement intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable vise à mesurer la prise en compte des thématiques de gestion durable de l'environnement et leur budgétisation dans les référentiels sectoriels et intersectoriels de planification publics et privés.</p> <p>La prise en compte de principes et les problématiques émergentes de développement durable dans les référentiels sectoriels et locaux signifie la définition d'actions en lien avec les thématiques environnementales et leur budgétisation.</p> <p>L'indicateur correspond, pour les PS, PRD et PCD valides, au ratio du nombre total de PS, de PRD et de PCD prenant en compte les principes et les problématiques émergentes de développement durable au nombre total de PS, PRD et PCD.</p>
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la proportion des politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable de 17% en 2015 à 50% en 2020.
Raison d'être	<p>La prise en compte des principes et thématiques de développement durable est une obligation conformément aux dispositions de la loi 008-2014/AN du 08 avril 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso.</p> <p>Cet indicateur renseigne sur le niveau de la gouvernance environnementale à travers une prise en compte effective des problématiques environnementales dans les documents de d'orientation locale et sectorielle.</p>
Méthode de calcul	<p>Pr : Proportion de politiques sectorielles, de PRD et de PCD intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable</p> <p>RDe : nombre total de PS, de PRD et de PCD valide intégrant les principes et les problématiques émergentes de développement durable</p> <p>RDt : nombre total de PS, PRD et PCD valide</p> $Pr = \left(\frac{RDe}{RDt} \right) \times 100$
Source de données	Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)/Ministère en charge de l'environnement
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	

Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région
Observations et limites	L'indicateur intègre dans sa définition des types de documents d'orientation différents, ce qui le rend moins SMART.
Propositions d'amélioration	De ce qui précède, la reformulation suivante est proposée : <i>Proportion de plans communaux de développement (PCD) intégrant les thématiques Environnement/développement durable/changement climatique</i>
Institutions responsables	DGESS /Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf

Indicateur	Nombre d'éco-villages créés
Code	IND_352_2
Définition	L'écovillage est une entité géographique qui permet aux populations locales de: (1) vivre dans une communauté de paix, de liberté et de justice ; et (2) de satisfaire leurs besoins sociaux, économiques et culturels dans un milieu naturel en équilibre continu. Ainsi, la transformation d'un village en écovillage conduit à une autosuffisance alimentaire et énergétique durable tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, en fournissant également une meilleure qualité de vie au profit des populations. En somme, le modèle écovillage voulu au Burkina Faso, est un modèle de développement local durable et de démocratie à la base (Stratégie nationale de création des écovillages, 2018).
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer le nombre d'éco-villages créés de 0 en 2015 à 2 000 en 2020.
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre la mise en œuvre, au niveau le plus décentralisé, des Objectifs du développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par les États membres de l'ONU.
Méthode de calcul	Nombre d'éco-villages créés = total des éco-villages créés
Source de données	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC) /Ministère en charge de l'environnement
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur peut être désagrégé par région
Observations et limites	L'indicateur tel que définie présente un certain nombre de limites : (i) l'écovillage n'est pas créé mais issu de la transformation de villages remplissant déjà un certain nombre de critères en termes de principes de développement durable, (ii) la transformation d'un village en écovillage est un processus qui s'inscrit dans la durée car impliquant une véritable transformation structurelle sur le plan socioéconomique. Par ailleurs, la transformation d'un village en écovillage nécessite l'implication de plusieurs départements ministériels et nécessite d'énormes investissements (environ 844 592 000 F CFA par écovillage soit un total de 1 689 184 000 000 FCFA pour les 2000 écovillages selon la stratégie nationale de création des écovillages, 2018).
Propositions d'amélioration	De ce qui précède, la reformulation suivante est proposée : Nombre de villages en transformation en écovillage. Un village est dit en transformation en écovillage lorsqu'il connaît un début de mise en œuvre des investissements prioritaires identifiés par son Programmes spécifiques d'investissement (PSI).
Institutions responsables	DGESS /Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf

Indicateur	Quantité de carbones séquestrés (en millions de tonnes)
Code	IND_352_3
Définition	Il s'agit du poids de l'ensemble des carbones séquestrés
Objectif et cible visés	<u>Cible PNDES</u> : Faire évoluer la quantité de carbones séquestrés à 8 millions de tonne en 2020
Raison d'être	L'indicateur permet de suivre les capacités d'atténuations et d'adaptations aux effets néfastes du changement climatique du pays. Il mesure l'impact des mesures gouvernementales en faveur de la transition vers une économie verte.
Méthode de calcul	Quantité de carbones séquestrés = Poids total des carbones séquestrés
Source de données	Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEVCC) /Ministère en charge de l'environnement
Périodicité des mesures	L'indicateur est publié annuellement.
Considérations sexo-spécifiques	
Désagrégation	L'indicateur n'est pas désagrégé
Observations et limites	-
Propositions d'amélioration	-
Institutions responsables	DGESS /Ministère en charge de l'environnement : www.environnement.gov.bf

